



DEPARTEMENT DU GARD

Commune de **BELLEGARDE**

Hôtel de Ville – Rue de l'Hôtel de Ville – 30127 BELLEGARDE

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION GENERALE DU PLU



4.4 Dispositifs Réglementaire et Graphique

ANNEXES SANITAIRES

Document réalisé en février 2022

Prescription par DCM du 24/09/2018
Débat du PADD le 27/05/2021
Arrêt n°1 du projet par DCM du 13/07/2022
Arrêt n°2 du projet par DCM du 04/07/2023



Sommaire

1.	ANNEXES SANITAIRES : EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	4
1.1.	ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – RAPPORT CEREG 2023	4
1.2.	RAPPORT ANNUEL 2019	4
1.3.	RAPPORT ANNUEL 2020	4
1.4.	ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES (2022)	4
2.	RAPPORT ANNUEL 2020 CCBTA.....	4
3.	RAPPORT ANNUEL 2021 ORDURES MENAGERES.....	4

Commune de Bellegarde

ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Rapport final



Janvier 2023

LE PROJET

Client	Commune de Bellegarde
Projet	Zonage d'alimentation en eau potable
Intitulé du rapport	Mémoire justificatif

LES AUTEURS

	<p>Cereg Ingénierie - 589 rue Favre de Saint Castor – 34080 MONTPELLIER Tel : 04.67.41.69.80 - Fax : 04.67.41.69.81 - montpellier@cereg.com www.cereg.com</p>
--	---

Réf. Cereg - 2021-CI-000483

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V1	Janvier 2023	Raphaël ROBIN	Maxime ROCHE	Version finale

Certification



TABLE DES MATIERES

A. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	6
A.I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	7
A.I.1. Délimitation des zones.....	7
A.I.2. Opposabilité du document aux tiers.....	8
A.I.3. Planification des travaux.....	8
A.II. OBLIGATIONS DES PARTICULIERS : DÉCLARATION DES OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE À DES FINS D'USAGE DOMESTIQUE	9
A.II.1. Définition d'un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique.....	9
A.II.2. Déclaration obligatoire	10
A.II.3. Modalités de déclaration	11
A.III. TEXTES APPLICABLES.....	12
B. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU SYSTEME AEP DE LA COMMUNE	13
B.I. RECENSEMENT DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE A DES FINS D'USAGE DOMESTIQUE.....	14
B.I.1. Le champ captant de Sauzette.....	14
B.I.2. Le site de Terrigord	17
B.II. LE SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ACTUEL	20
B.II.1.1. Description du fonctionnement du système AEP.....	20
B.II.1.2. Le traitement.....	21
B.II.1.3. Les ouvrages de stockage d'eau potable.....	21
B.II.1.4. Synthèse des ouvrages AEP.....	25
C. ESTIMATION DES BESOINS EN EAU POTABLE ACTUELS ET FUTURS	26
C.I. DEMOGRAPHIE ET URBANISME.....	27
C.I.1. Evolution de la population permanente depuis 1968.....	27
C.I.2. Evolution de la population permanente dans le futur.....	28
C.I.2.1. Evolution définie dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bellegarde.....	28
C.I.2.2. Horizon 2050 : hypothèse poursuite du taux du PLU.....	28
C.I.3. Capacité d'accueil touristique.....	29
C.II. ESTIMATION DE LA PRODUCTION, DE LA DISTRIBUTION ET DE LA CONSOMMATION ACTUELLE.....	30
C.II.1. Production actuelle.....	30
C.II.2. Volumes non facturés	32
C.II.3. Volumes de service	32
C.II.4. Exportation actuelle.....	32
C.II.5. Rendements du réseau public d'eau destinée à la consommation humaine	33
C.III. ESTIMATION ET JUSTIFICATION DES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE	34
C.III.1. Besoins en eau actuels et ratios de consommation journalier actuels retenu par habitant	34
C.III.2. Besoins en eau futurs.....	35

C.III.3. Adéquation besoins/ressources.....	39
D. ZONAGE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	40
D.I. ZONAGE DE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE RETENU	41

PREAMBULE

La mairie de Bellegarde a réalisé son zonage d'alimentation en eau potable conjointement à son zonage d'assainissement des eaux usées, au mois de décembre 2022, dans le cadre de la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La présente étude prend compte des informations fournis par les services d'urbanisme de la commune ainsi que le cabinet UrbaPro, en charge de l'élaboration du PLU.

Les données et informations issues des études AEP antérieures sont également prises en compte avec notamment le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et le Zonage d'Alimentation en Eau Potable datant de 2010 (Ginger Environnement).

Le présent document constitue le mémoire du zonage de l'alimentation en eau potable.

A. CONTEXTE REGLEMENTAIRE



A.I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

A.I.1. Délimitation des zones

L'article 54 de la LEMA (loi du 30/12/2006) (article L.2224-7-1 du CGTC) introduit le principe d'une compétence des communes en matière d'eau potable :

- distribution : mission obligatoire ;
- production, transport et stockage : missions facultatives.

La compétence est transférable à un EPCI, qui se substitue à la commune dans ses droits et obligations.

L'élaboration d'un zonage d'eau potable permet alors de déterminer les secteurs dans lesquels la collectivité s'engage à assurer la distribution en eau potable.

La Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, Loi dite Grenelle 2 modifie l'article L.2224-7-1 du CGCT, par le biais de l'article 161, en rendant obligatoire le zonage d'alimentation en eau potable.

« les communes exerçant la compétence de distribution d'eau potable mettent en place avant le 1er janvier 2014 un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution et un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable. Ce schéma devra être mis à jour régulièrement.

De plus, le service doit prévoir un plan d'action en cas de dépassement du taux de perte en eau du réseau fixé par décret, dans un délai de trois ans à compter du constat de ce dépassement. A défaut, il verra le taux de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau doublé (modifications de la loi apportées aux articles L.213-10-9 et L.213-14-1 du Code de l'environnement). »

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 détaille les modalités d'application de la Loi :

« La majoration du taux de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » est appliqué si le plan d'actions [...] n'est pas établi dans les délais prescrits au V de l'article L. 213-10-9 lorsque le rendement du réseau de distribution d'eau, calculé pour l'année précédente ou, en cas de variations importantes des ventes d'eau, sur les trois dernières années, et exprimé en pour cent, est inférieur à 85 ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation [...] . »

Le document de zonage présente ainsi les zones dans lesquelles la collectivité s'engage à distribuer l'eau potable au moyen de ses infrastructures :

- Zones actuellement desservies par les réseaux ;
- Zones futures qui seront desservies par des extensions de réseaux, et le cas échéant par des ouvrages complémentaires.

A.I.2. Opposabilité du document aux tiers

Pour être opposable aux tiers, le zonage d'alimentation en eau potable doit être approuvé par le Conseil Municipal.

A.I.3. Planification des travaux

Le zonage se contente ainsi d'identifier la vocation de différentes zones du territoire de la commune en matière d'alimentation en eau potable au vu de deux critères principaux : la faisabilité technique et le coût de chaque option. **Aucune échéance en matière de travaux n'est fixée.**

Le zonage n'est pas un document de programmation de travaux. Il ne crée pas de droits acquis pour les tiers, ne fige pas une situation en matière d'alimentation en eau potable et n'a pas d'effet sur l'exercice par la commune de ses compétences.

Ceci entraîne plusieurs conséquences :

- En délimitant les zones, la commune ne s'engage pas à réaliser des équipements publics, ni à étendre les réseaux existants.
- Les constructions situées en zone d'alimentation en eau potable ne bénéficient pas d'un droit à disposer d'un équipement collectif à une échéance donnée.
- Le zonage est susceptible d'évoluer, pour tenir compte de situations nouvelles. Ainsi, des projets d'urbanisation à moyen terme peuvent amener la commune à basculer certaines zones en alimentation publique en eau potable. Si cela entraîne une modification importante de l'économie générale du zonage, il sera alors nécessaire de mettre en œuvre la même procédure suivie pour l'élaboration initiale du zonage.

Le classement en zone d'alimentation publique en eau potable ne constitue pas un engagement de la commune à réaliser des travaux à court terme.

Ainsi, comme le stipule l'article R111-13 du Code de l'urbanisme, règlementairement les communes ne sont pas obligées de délivrer l'eau potable aux particuliers :

"Le projet peut être refusé si, par sa situation ou son importance, il impose, soit la réalisation par la commune d'équipements publics nouveaux hors de proportion avec ses ressources actuelles, soit un surcoût important des dépenses de fonctionnement des services publics."

A.II. OBLIGATIONS DES PARTICULIERS : DÉCLARATION DES OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE À DES FINS D'USAGE DOMESTIQUE

A.II.1. Définition d'un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique

Selon le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008, un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique est une source, un puits ou forage destinés à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'est-à-dire :

- les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes ;
- en tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs.

L'article L1321-1 du Code de la Santé Publique définit les prescriptions relatives aux fournisseurs d'eau :

"Toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit, y compris la glace alimentaire, est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation.

L'utilisation d'eau impropre à la consommation pour la préparation et la conservation de toutes denrées et marchandises destinées à la consommation humaine est interdite."

De manière générale, Les propriétaires sont responsables de leurs installations intérieures et des altérations de la qualité de l'eau qui pourraient s'y produire. L'article L1321-55 définit les modalités de conception et d'entretien des installations de distribution d'eau :

« Les installations de distribution d'eau doivent être conçues réalisées et entretenues de manière à empêcher l'introduction ou l'accumulation de micro-organismes de parasites ou de substances constituant un danger potentiel ou susceptible d'être à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'eau »

Il est interdit de raccorder une ressource privée sur un réseau intérieur alimenté par le réseau public. Le réseau public et le réseau privé doivent être physiquement séparés et clairement identifiés.

A.II.2. Déclaration obligatoire

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les ouvrages domestiques, existants ou futurs, et a conféré aux services de distribution d'eau potable la possibilité de contrôler l'ouvrage de prélèvement, les réseaux intérieurs de distribution d'eau ainsi que les ouvrages de récupération des eaux de pluie.

La déclaration vise à faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques. En effet, l'eau est un bien commun à protéger. Mal réalisés, les ouvrages de prélèvement, qui constituent l'accès à cette ressource, peuvent être des points d'entrée de pollution de la nappe phréatique. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière lors de leur conception et leur exploitation.

L'usage d'une eau d'un ouvrage privé, par nature non potable, peut contaminer le réseau public si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple, les deux réseaux venaient à être connectés. C'est pourquoi, la déclaration permet de s'assurer qu'aucune pollution ne vienne contaminer le réseau public de distribution d'eau potable.

Ce renforcement de la protection du milieu naturel répond donc à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique.

En outre, le recensement des puits et forages privés permettra aux ARS, en cas de pollution de nappe susceptible de présenter un risque sanitaire pour la population, d'améliorer l'information des utilisateurs et notamment de leur communiquer les consignes à respecter (interdiction de consommation, le cas échéant).

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Dans le cas d'un projet de création d'un nouvel ouvrage, la déclaration doit être effectuée au plus tard un mois avant le début des travaux.

Analyses qualité complémentaires et contrôle sanitaire ARS

Le code de la santé publique prévoit que si l'eau est destinée à l'alimentation de plus d'une famille, elle doit avoir fait l'objet d'une autorisation préfectorale préalable (article L. 1321-7).

Il prévoit en outre que, si cette eau est destinée à l'alimentation de plus de 50 personnes (ou si le débit journalier est supérieur à 10 m³) ou, quel que soit le débit, dans le cadre d'une activité commerciale (exemple : camping, hôtel ...), elle est soumise au contrôle sanitaire de l'ARS (article L. 1321-4 III).

A.II.3. Modalités de déclaration

Tout projet, toute intention ou toute réalisation d'ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique doit être déclaré.

Pour déclarer un ouvrage de prélèvement d'eau, puits ou forage à des fins d'usage domestique, il suffit de remplir un formulaire Cerfa 13837-01. Ce document permet de décrire les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement (sans entrer dans des précisions trop techniques) et de fournir les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée.

Le formulaire peut être retiré auprès des mairies où il est disponible ou via le site internet du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

Une fois rempli, ce formulaire est à déposer auprès de la mairie de la commune concernée, qui vous remettra un récépissé faisant foi de votre déclaration.

Pour les ouvrages conçus à partir du 1er janvier 2009, la déclaration doit être réalisée en deux temps :

- Etape 1 : dépôt à la mairie du formulaire de déclaration de l'intention de réaliser un ouvrage, minimum 1 mois avant le début des travaux ;
- Etape 2 : actualisation de la déclaration initiale sur la base des travaux qui auront été réellement réalisés, dans un délai maximum d'un mois après la fin des travaux.

Ce formulaire est accompagné des résultats de l'analyse de la qualité de l'eau lorsque celle-ci est destinée à la consommation humaine au sens de l'article R.1321-1 du code de la santé publique.

Cette déclaration en deux temps a été rendue nécessaire car il est très fréquent que les caractéristiques de l'ouvrage tel qu'il était prévu soient différentes de celles de l'ouvrage réalisé.

Pour les ouvrages existants, une seule déclaration est nécessaire. Elle reprend les éléments relatifs à l'ouvrage tel qu'il existe aujourd'hui.

Tous les ouvrages existants devaient être déclarés au **31 décembre 2009**.

A.III. TEXTES APPLICABLES

- **Loi sur l'eau du 30 décembre 2006**, sur l'eau et les milieux aquatiques (articles 54 et 57).
- **Décrets n° 2008-652 du 2 juillet 2008** relatif à la déclaration des dispositifs de prélèvement, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau et à leur contrôle ainsi qu'à celui des installations privatives de distribution d'eau potable.
- **Arrêté du 17 décembre 2008** fixant les éléments à fournir dans le cadre de la déclaration en mairie de tout prélèvement, puits ou forage réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau.
- **Arrêté du 17 décembre 2008** relatif au contrôle des installations privatives de distribution d'eau potable, des ouvrages de prélèvement, puits et forages et des ouvrages de récupération des eaux de pluie.
- **Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012** relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable
- **Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 – Loi dite Grenelle 2** – portant engagement national pour l'environnement.
- Code de l'Urbanisme.
- Code de l'Environnement.
- Code de la Santé Publique.
- Code Général des Collectivités Territoriales.

B. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU SYSTEME AEP DE LA COMMUNE



B.I. RECENSEMENT DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE A DES FINS D'USAGE DOMESTIQUE

La commune de Bellegarde est alimentée en eau destinée à la consommation humaine par le biais de deux ressources : **le champ captant de Sauzette et le site de Terrigord.**

B.I.1. Le champ captant de Sauzette

Le champ captant de Sauzette est composé de la source de Sauzette et des forages Fr_2016 Sauzette et Fe_2021 Sauzette Haute. Les caractéristiques de ces installations sont présentées ci-dessous.

Source de Sauzette

Cette source est constituée de 4 drains et est située à 2,3 km au Nord-Ouest, en bordure d'une tourbière sur une parcelle communale. Elle est localisée sur la parcelle n° 432, section A, du cadastre de la commune de Bellegarde.

Le premier drain a été installé en 1983 et 3 autres drains ont été installés en 2005 et 2006.

La source et son exploitation pour la production d'eau destinée à la consommation humaine a été autorisée par arrêté préfectoral le 9 avril 1979. Sa protection sanitaire est assurée par des Périmètres de Protection Immédiate, Rapprochée et Eloignée. Le débit autorisé est de 960 m³/j et 11,1l/sec soit environ 40 m³/h.

Ce débit ne prend pas en compte les drains installés dans les années 2000, ainsi il ne correspond pas au débit réel d'exploitation qui est situé entre 80 et 100 m³/h au maximum.

Une procédure de régularisation du champ captant est en cours afin de réajuster le débit d'exploitation de la source.

Forage Fr_2016 Sauzette

Le forage Fr_2016 Sauzette est implanté à l'amont de la source Sauzette, à 2,5 km au Nord-Ouest du centre-ville. Il est localisé sur les parcelles n° 432, section A, du cadastre de la commune de Bellegarde.

Il a été réalisé en septembre 2016 et mis en service dans la même année.

Ce captage a fait l'objet d'une étude hydrogéologique en 2019 par M. Banton Hydrogéologue Agréé, une procédure de régularisation du champ captant est en cours afin d'autoriser son exploitation et de le déclarer d'utilité publique.

Forage Fe_2021 Sauzette

Le forage Fe_2021 Sauzette Haute est implanté à l'amont de la source Sauzette, à 2,4 km au Nord-Ouest du centre-ville. Il est localisé sur les parcelles n° 201, section A, du cadastre de la commune de Bellegarde.

Il a été réalisé en mai 2021 et n'a pas fait l'objet d'une mise en service.

Une procédure de régularisation du champ captant est en cours afin d'autoriser son exploitation et de le déclarer d'utilité publique.

Type d'installation		Source Sauzette	Fr_2016 Sauzette	Fe_2021 Sauzette Haute
Hydrogéologie	Type de captage	Sources	Forages	
	Nature du prélèvement	Eau souterraine		
	Code BSS	BSS002EVVN (ancien code : 09656X0107/S)	BSS002PYBB (ancien code : BSS002PYBB/X)	BSS004BMVS (ancien code : BSS004BMVS/X)
	Aquifère et masse d'eau souterraine sollicités	Entité hydrogéologique BDLISAV2 : 647AA02 « Alluvions quaternaires et villafranchiennes des Costières » Entité hydrogéologique du bassin RMC : 150 B « Alluvions quaternaires et villafranchiennes des Costières » Masse d'eau souterraine : FRDG101 « Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières »		
Localisation	Commune	Commune de Bellegarde, lieu-dit « SOURCE DE SAUZETTE »		Commune de Bellegarde, lieu-dit « LA SAUZETTE HAUTE »
	Références cadastrales	Parcelle n° 697, section A	Parcelle n° 484, section A	Parcelle n° 201, section A
	Coordonnées Lambert 93	X (m) : 820 219 Y (m) : 6 297 529 Z (m NGF) : 46	X (m) : 820 058 Y (m) : 6 297 895 Z (m NGF) : 52	X (m) : 820 407 Y (m) : 6 298 078 Z (m NGF) : 54
Déclaration d'Utilité Publique	Etat d'avancement de la procédure	DUP par arrêté préfectoral signé le 9 avril 1979	Régularisation en cours	
	Débits maximums autorisés	11,1l/sec 960 m ³ /j	/	/
Réservoir alimenté		Réservoir principal situé au lieu-dit « La Tour », commune de Bellegarde		

Tableau 1 : Caractéristiques du champ captant Sauzette

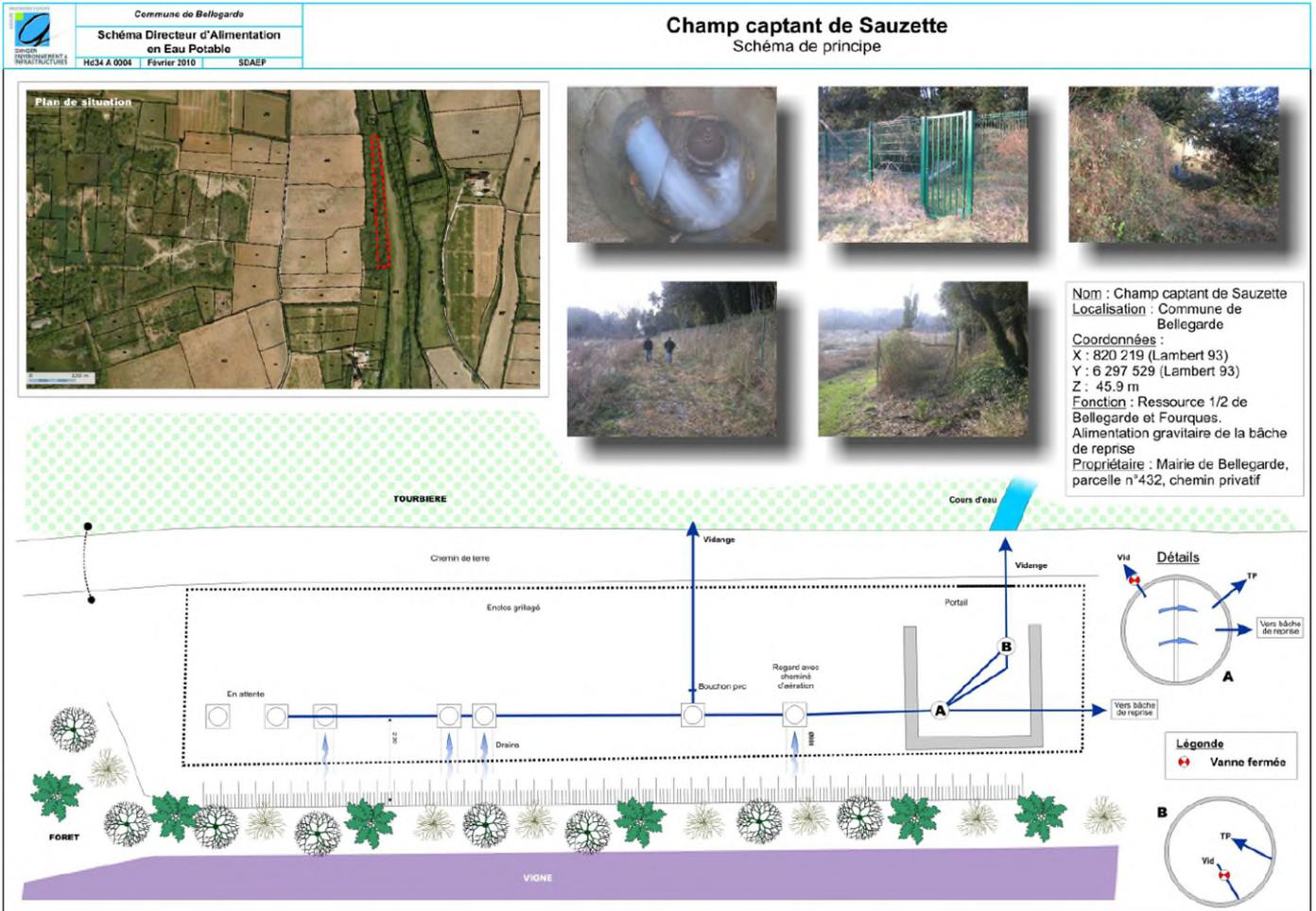


Illustration 1 : Fiche descriptive du champ captant de Sauzette (Source : SDAEP 2010, Ginger)

B.I.2. Le site de Terrigord

La commune de Bellegarde est approvisionnée en eau, pour seconde partie, par le biais du site dît de "Terrigord". Celui-ci est situé au nord du bourg de Bellegarde, de part et d'autre de la RD n°3. Il regroupe les captages suivants :

- le forage de Terrigord (forage condamné, il n'est plus en service),
- la source Est de la route de Redessan,
- la source Ouest de la route de Redessan.

Le forage de Terrigord

Le forage n'est plus en service. Créé en 1991, il a été abandonné puis condamné à la suite de problèmes de pollution en 1995-96 (ammonium, fer, turbidité, pH).

Les sources Est et Ouest de la route de Redessan

La création de ces deux captages date de 1885 et 1888.

La source Ouest est située à 5 m du bord de la RD 3, tandis que la source Est est implantée de l'autre côté de la route à quelques dizaines de mètres de l'ancien forage.

La source Est est captée par un drain qui alimente successivement un regard et un puits (lui-même pourvu de drains).

La source Ouest est captée par des drains alimentant un puits. Ce dernier est identique à celui de la source Est

L'eau converge ensuite sur un regard constituant le point de départ de la conduite d'adduction à destination de la bâche de collecte des sources.

Les sources Est et Ouest de la route de Redessan ont fait l'objet d'un rapport de l'hydrogéologue agréé en date du 12/07/2016 et d'une déclaration d'utilité publique le 23/03/1973.

Type d'installation		Forage Terrigord	Source Ouest	Source Est
Hydrogéologie	Type de captage	Forage	Sources	
	Nature du prélèvement	Eau souterraine		
	Code BSS	BSS002EWFR (ancien code : 09657X0095/TERRIG)	BSS002EWCU (ancien code : 09657X0025/S)	BSS002EFWQ (ancien code : 09657X0094/REDESS)
	Aquifère et masse d'eau souterraine sollicités	Entité hydrogéologique BDLISAV2 : 529AA00 « Argiles bleues du Pliocène inférieur de la moyenne et basse vallée du Rhône » Entité hydrogéologique du bassin RMC : PAC04K « Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône » Masse d'eau souterraine : FRDG101 « Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône »	Entité hydrogéologique BDLISAV2 : 647AA02 « Alluvions quaternaires et villafranchiennes des Costières » Entité hydrogéologique du bassin RMC : 150 B « Alluvions quaternaires et villafranchiennes des Costières » Masse d'eau souterraine : FRDG101 « Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières »	
Localisation	Commune	Commune de Bellegarde, lieu-dit « TERRIGORD ET COMBES-OUEST »	Commune de Bellegarde, lieu-dit « CHEMIN DE REDESSAN »	Commune de Bellegarde, lieu-dit « TERRIGORD ET COMBES-OUEST »
	Références cadastrales	Parcelle n° 1025, section B	Parcelle n° 136, section A	Parcelle n° 1061 et 1062, section B
	Coordonnées Lambert 93	X (m) : 821 489 Y (m) : 6 297 680 Z (m NGF) : 45	X (m) : 821 447 Y (m) : 6 297 630 Z (m NGF) : 50	X (m) : 821 527 Y (m) : 6 297 659 Z (m NGF) : 46
Déclaration d'Utilité Publique	Etat d'avancement de la procédure	N'est plus en exploitation	DUP par arrêté préfectoral signé le 23 mars 1973	
	Débits maximums autorisés	/	Non spécifié	
Réservoir alimenté		Réservoir principal situé au lieu-dit « La Tour », commune de Bellegarde		

Tableau 2 : Caractéristiques du site de Terrigord

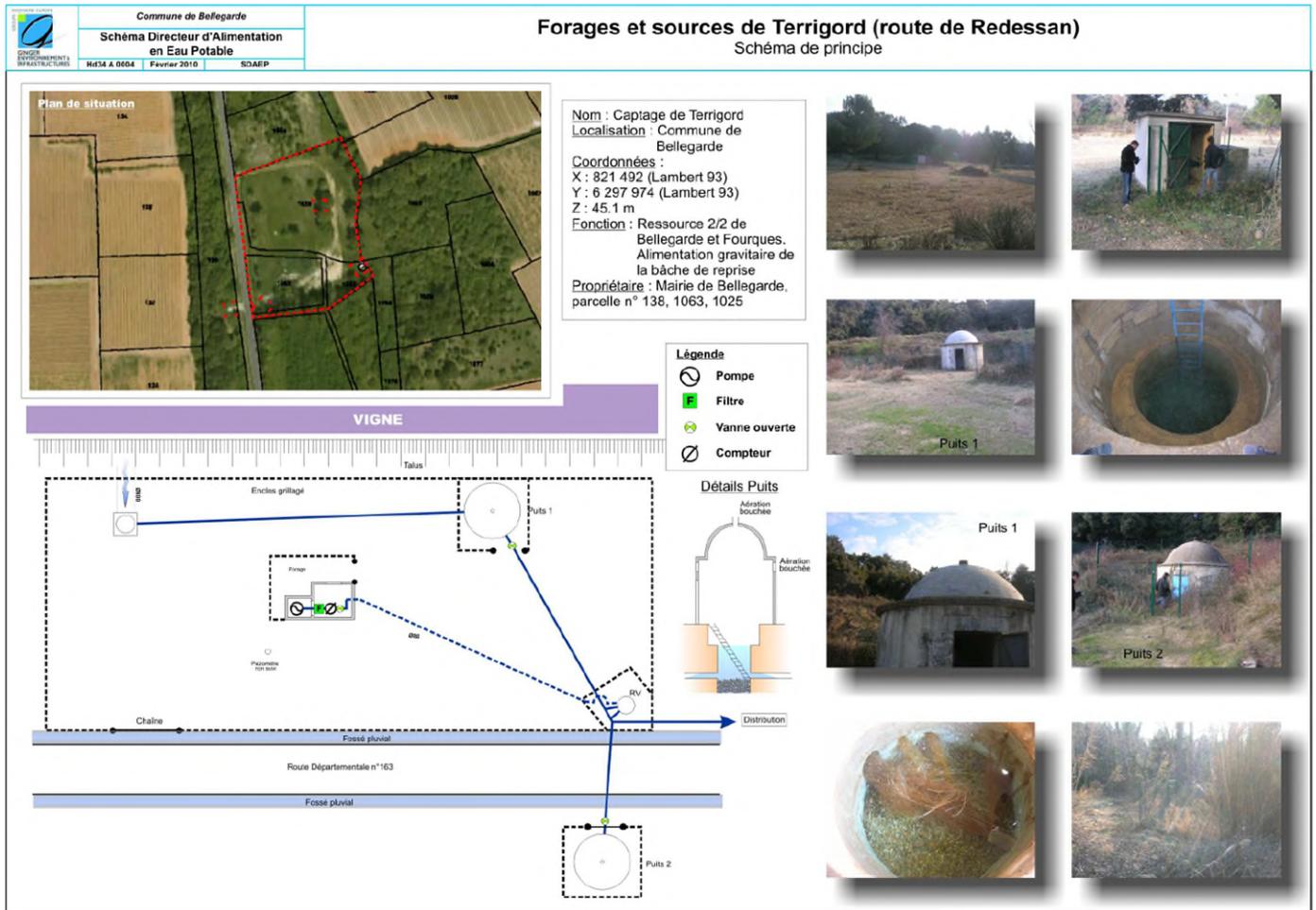


Illustration 2 : Fiche descriptive du champ captant de Terrigord (Source : SDAEP 2010, Ginger)

B.II. LE SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ACTUEL

B.II.1.1. Description du fonctionnement du système AEP

Le réseau public d'eau destinée à la consommation humaine de la commune de Bellegarde, est constitué d'un linéaire total de **60 km**.

Il est principalement gravitaire et seul le quartier de Coste Canet est alimenté par un réseau surpressé sur 6,4 km.

Les eaux brutes produites par le champ captant de Sauzette et le site Terrigord, situées au Nord et Nord-Est de la commune de Bellegarde, alimentent gravitairement un bassin de collecte (capacité de 560m³) situé au lieu-dit Mont Michel. Via une station de reprise située quelques mètres en contrebas, l'eau est remontée au nouveau réservoir principal (capacité de 1 500m³) qui sert de bête tampon à l'alimentation du réservoir des Ferrières (capacité de 550m³). Ce dernier constitue l'unique point de mise en distribution.

L'eau est alors distribuée gravitairement sur le vieux bourg et de manière surpressée sur le quartier de Coste Canet (au nord sur le plateau).

A l'origine, la commune de Bellegarde alimentait en eau potable la commune voisine de Fourques via le réservoir dît de Fourques, situé au sud du territoire communal. Depuis juin 2022 Bellegarde n'alimente plus la commune de Fourques. Cependant, l'interconnexion est maintenue en cas de besoin.

B.II.1.2. Le traitement

Un traitement au chlore gazeux s'effectue dans la bache de collecte des sources. L'installation est asservie au débit des champs captant avant la mise en distribution. Un bâti a été mis en place en septembre 2012 pour permettre le stockage de deux bouteilles de chlore avec un inverseur.

B.II.1.3. Les ouvrages de stockage d'eau potable

Le réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Bellegarde contient plusieurs réservoirs de stockage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-dessous.

B.II.1.3.1. Bâche de collecte/reprise des sources (Mont-Michel)

La bache de collecte des sources, sert de bassin de mélange des eaux provenant des sites de Sauzette et de Terrigord, ainsi que de bache de stockage de la station de reprise située une vingtaine de mètres en contrebas.

Il s'agit d'un ouvrage ancien, enterré, composé de plusieurs alcôves voûtées, représentant un volume de 560 m³ (côte radier 28.1 m NGF, TN : 31.3 m NGF). Deux chambres de vannes sont accolées au bâtiment.

Un traitement au chlore gazeux s'effectue dans la bache de collecte des sources. L'installation est asservie au débit produit. Un nouveau bâti a été mis en place en septembre 2012 pour permettre le stockage de deux bouteilles de chlore avec un inverseur.

La station de reprise située en contrebas de la bache de collecte des sources a pour fonction de relever les eaux jusqu'au réservoir principal de 1 500 m³ qui sert de stockage complémentaire au réservoir des Ferrières de 550 m³.

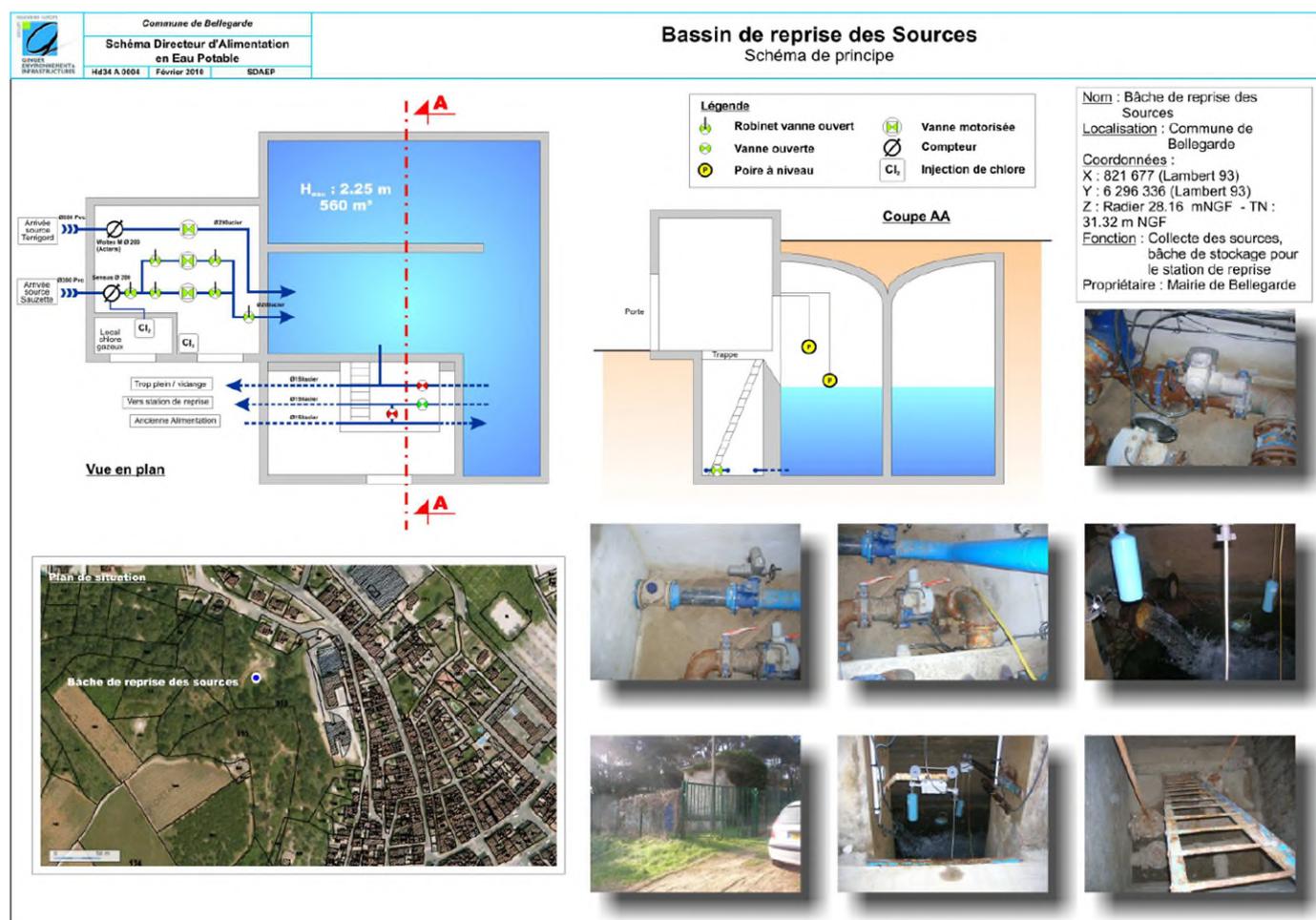


Illustration 3 : Bâche de collecte des sources (source : SDAEP, 2010, Ginger)

B.II.1.3.2. Réservoir principal

Le réservoir principal, mis en service en 2008, est implanté à 56,5 mNGF, à l'Est du bourg. Il est alimenté directement par la station de reprise. Ce réservoir assure la distribution d'eau potable pour l'intégralité de la ville de Bellegarde. Il permet également d'alimenter le réservoir des Ferrières via une électrovanne qui régule le débit d'adduction en entrée du réservoir.

Il s'agit d'un réservoir de capacité 1 500 m³, constitué d'une bache unique.

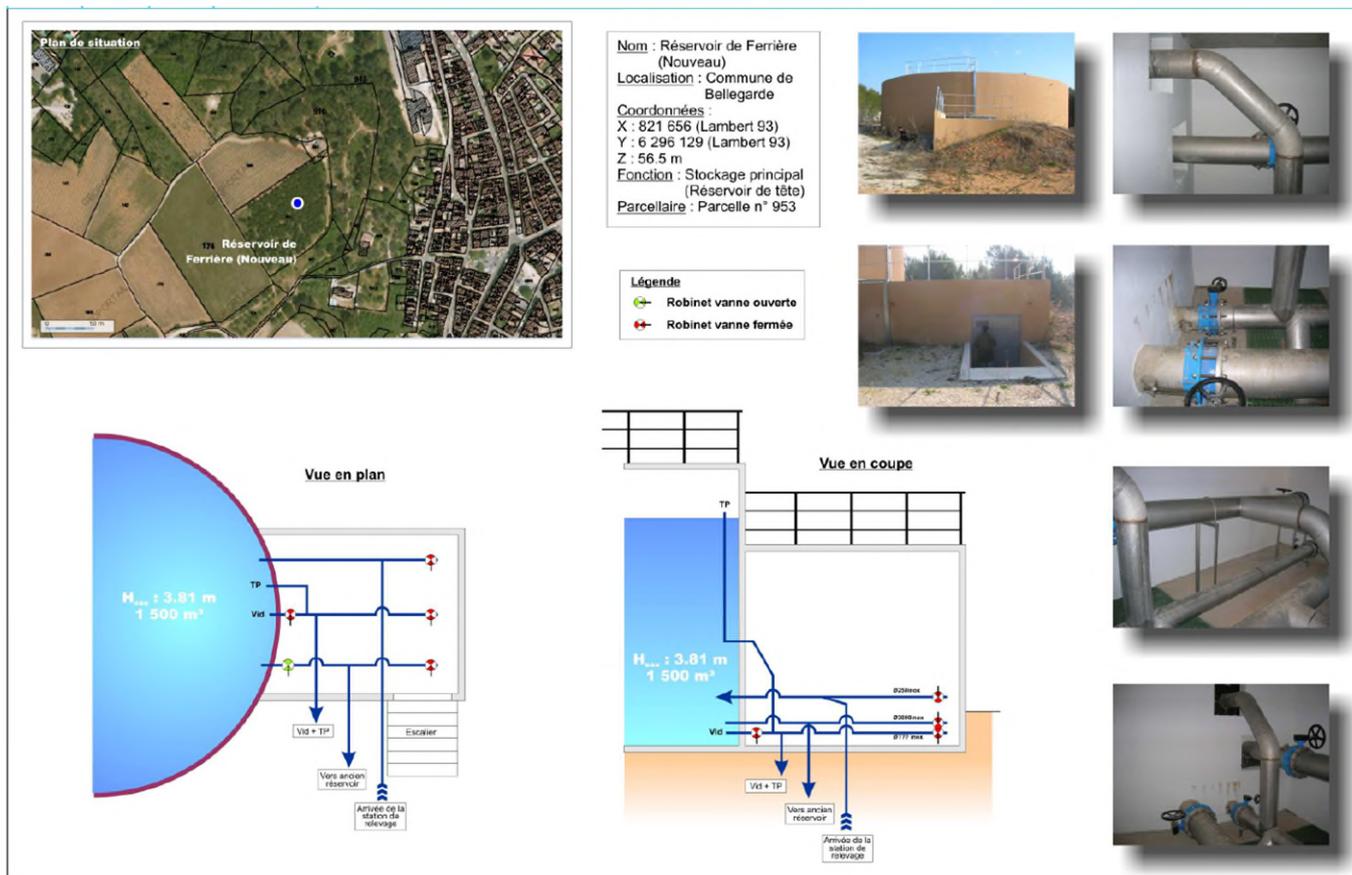


Illustration 4 : Réservoir principal (source : SDAEP, 2010, Ginger)

B.II.1.3.3. Réservoir des Ferrières

Le réservoir des Ferrières est implanté à 56 m NGF (TN), à l'Est du bourg. Il s'agit d'un ouvrage semi-enterré de capacité de 550 m³, constitué d'une bache unique.

Le réservoir est alimenté exclusivement par le réservoir principal (1500 m³). Le remplissage est commandé par une vanne motorisée asservie par poires de niveaux. Il peut toutefois être alimenté en direct par la station de reprise, lors d'opération d'entretien sur le réservoir principal. En effet la conduite de refoulement allant de la station de reprise au réservoir principal passe dans la chambre de vanne du réservoir des Ferrières. La manipulation de deux vannes permettent de pouvoir "by-passer" le réservoir principal.

Ce réservoir assure la distribution surpressée vers le quartier Coste Canet, via une unité de surpression localisée dans la chambre de vannes.

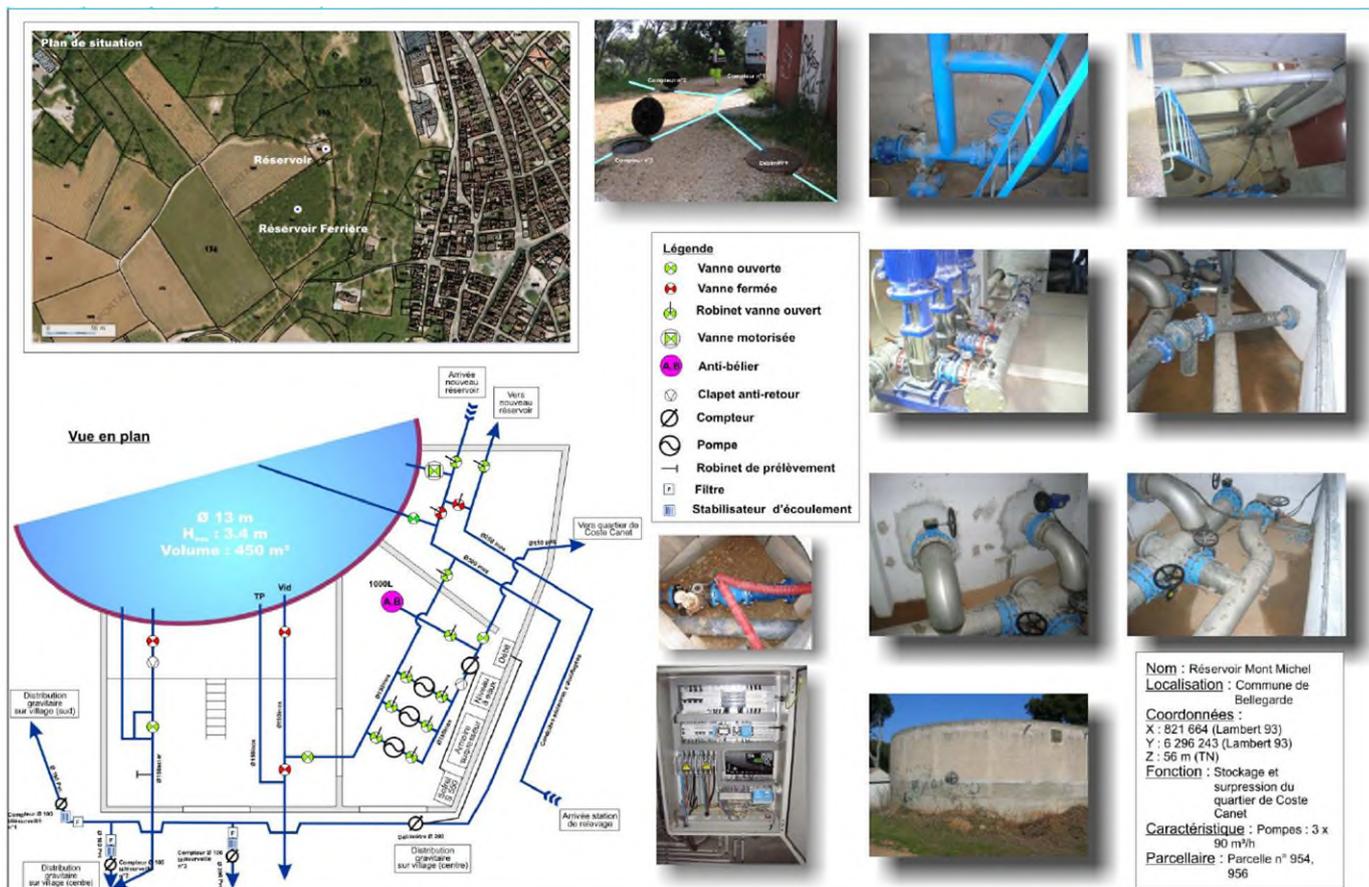


Illustration 5 : Réservoir des Ferrières (source : SDAEP, 2010, Ginger)

B.II.1.3.4. Réservoir de Fourques

Le réservoir de Fourques est implanté au sud du territoire communal de Bellegarde à 1 m (TN). Il s'agit d'un réservoir au sol de capacité 300 m³, constitué d'une bache unique.

Le réservoir est alimenté par le réseau de distribution gravitaire de Bellegarde. Il avait pour vocation l'alimentation en eau de la commune de Fourques de manière surpressée.

La commune de Bellegarde n'alimente plus la commune de Fourques depuis juin 2022 cependant l'interconnexion est maintenue en cas de besoin.

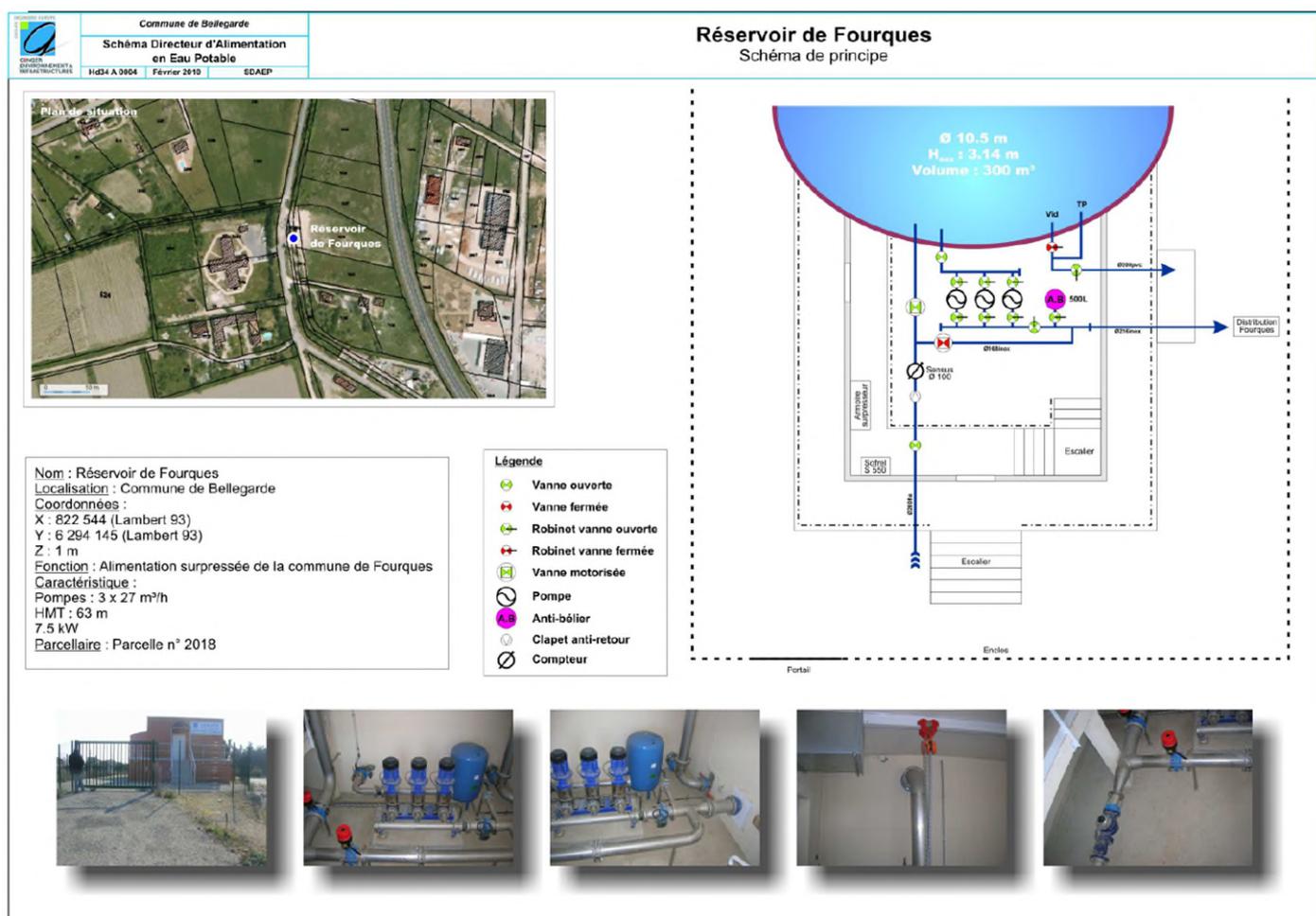


Illustration 6 : Réservoir de Fourques (source : SDAEP, 2010, Ginger)

B.II.1.4. Synthèse des ouvrages AEP

Ouvrages de production	<p><u>Champ captant de Sauzette :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Source de Sauzette : DUP en date du 9 avril 1979 – La DUP autorise un débit de prélèvement de 11,1 l/s et 960 m³/j - Forage Sauzette Fr_2016 : Régularisation en cours - Forage Sauzette Haute Fr_2021 : Régularisation en cours <p><u>Champ captant de Terrigord : DUP en date du 23 mars 1973</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Source Redessan Est : Débit de prélèvement maximum non spécifié - Source Redessan Ouest : Débit de prélèvement maximum non spécifié
Réservoirs	<p>Bâche de collecte des sources : 560 m³</p> <p>Réservoir principal : 1500 m³</p> <p>Réservoir de Ferrière : 550 m³</p> <p>Capacité de stockage totale : 2610 m³</p>

Tableau 3 : Synthèse des ouvrages AEP de la commune de Bellegarde

C. ESTIMATION DES BESOINS EN EAU POTABLE ACTUELS ET FUTURS



C.I. DEMOGRAPHIE ET URBANISME

C.I.1. Evolution de la population permanente depuis 1968

La population de Bellegarde a connu une augmentation significative entre 1975 et 1982 avec un pic de croissance à +3,1 %/an. Cette phase de croissance se poursuit ensuite jusqu'à 2022 avec accroissement continue compris globalement entre +1,0 % et 2,59 %/an.

A noter que la commune de Bellegarde bénéficie d'une forte attractivité liée notamment au positionnement stratégique de la commune au cœur du triangle Nîmes/Avignon/Arles.

Le tableau suivant reprend l'évolution de la population communale depuis 1968 :

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018	2022
Population municipale au 1er janvier	3 052	3 163	3 924	4 508	5 555	6 183	6 559	7 273	7 929
Taux d'accroissement annuel	0,51%	3,13%	1,75%	0,96%	2,59%	1,19%	2,09%	2,18%	2,18%

Tableau 4 : Evolution de la population permanente de Bellegarde depuis 1968 (source : INSEE)

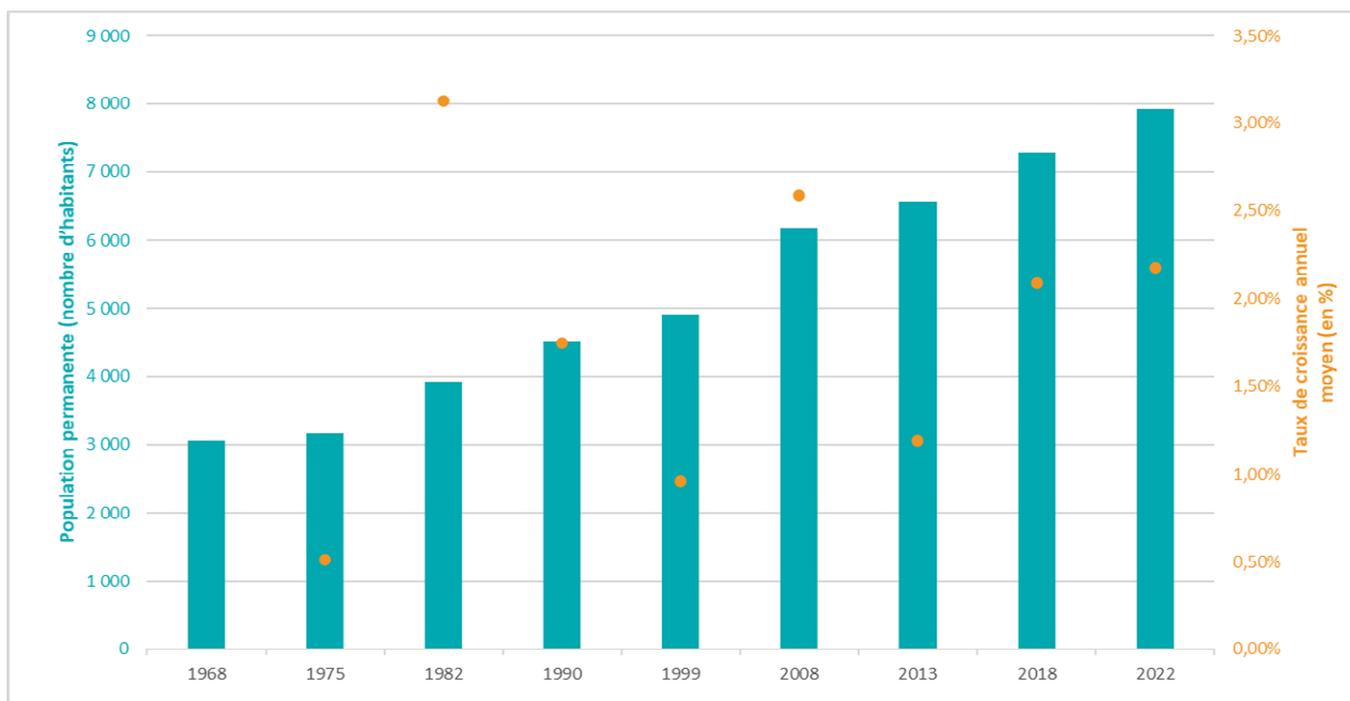


Illustration 7 : Evolution de la population permanente de Bellegarde depuis 1968 (source : INSEE)

C.I.2. Evolution de la population permanente dans le futur

C.I.2.1. Evolution définie dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bellegarde

La commune de Bellegarde dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en Conseil Municipal le 3 juin 2011. La commune a engagé depuis 2018 la révision générale de son PLU (Plan Local d'Urbanisme). D'après le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présenté en conseil municipal le 27 mai 2021, la commune de Bellegarde souhaite atteindre un objectif d'environ **10 000 habitants en 2035**.

C.I.2.2. Horizon 2050 : hypothèse poursuite du taux du PLU

Le but de ce chapitre est l'estimation de la population en 2050. La projection démographique se base sur les hypothèses suivantes :

- 2022 – 2035 : Croissance permettant l'objectif d'environ 10 000 habitants en 2035 ;
- 2035 – 2050 : hypothèse sécuritaire d'une poursuite de ce taux de croissance.

Le tableau suivant présente l'évolution démographique de la population permanente selon les hypothèses énoncées ci-avant :

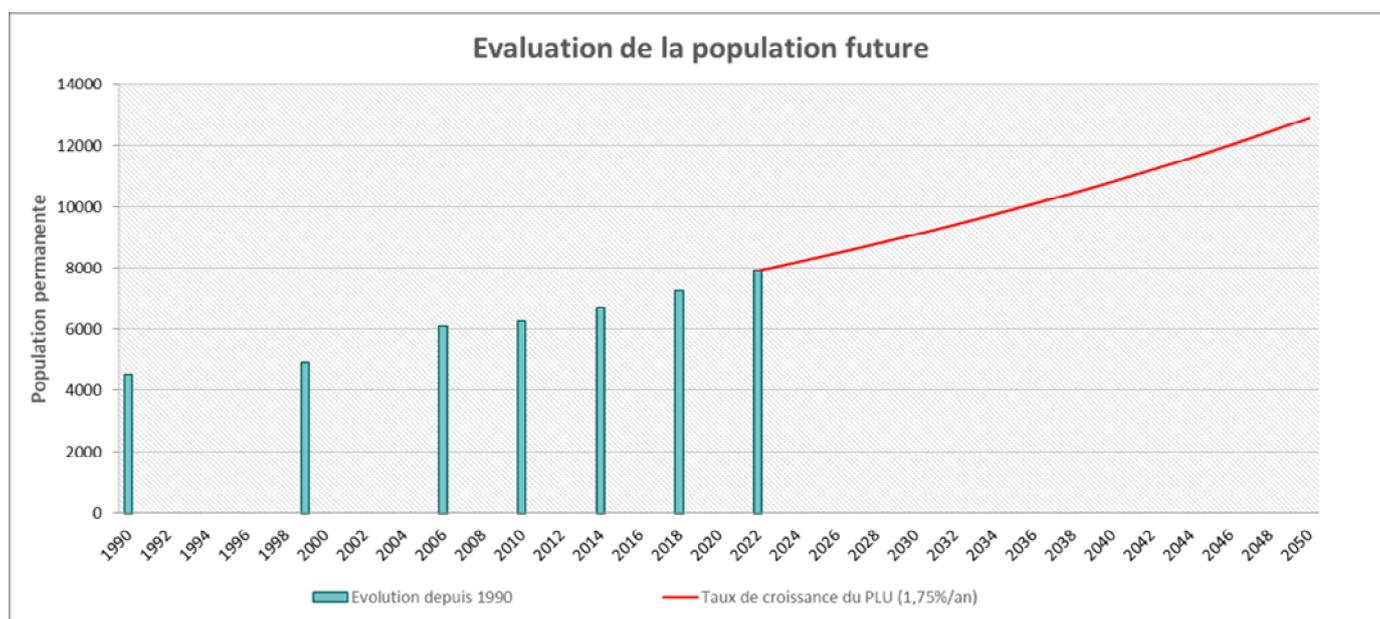


Figure 1 : Evaluation de la population future selon les hypothèses de croissance démographique (SDA, 2022, Cereg)

Projections démographiques			
	2022	2035	2050
Hypothèse PLU : 2022 - 2035 Taux de croissance ces dernières années	7 929	Environ 10 000	Environ 13 000
Poursuite de la croissance : 2035 - 2050			

Tableau 5 : Hypothèses de croissance démographique

Selon ces hypothèses de croissance démographique, la population permanente atteindrait environ **13 000 habitants en 2050**.

C.I.3. Capacité d'accueil touristique

Le village de Bellegarde connaît une affluence touristique en période estivale. La capacité d'accueil touristique sur la commune (cf. tableau suivant) est représentée essentiellement par les résidences secondaires, les gîtes, les maisons en location et les chambres d'hôtes. Il existe une structure hôtelière de 42 chambres sur la commune.

D'après le recensement de l'INSEE en 2018, la commune dispose d'une capacité d'accueil évaluée à :

Capacité d'accueil estivale (INSEE 2018)			
	Nombre	Ratio (nombre moyen de personnes)	Population (nombre d'habitant)
Résidences secondaires et logements occasionnels	61	4	244
Hôtels de tourisme	1 hôtel avec 42 chambres	2	84
Résidences de tourisme	1 chambre	4	4
Chambres d'hôtes / Gîtes	22 chambres	5	110
Aire d'accueil de camping-car	10 places	3	30
Logements vacants	232	-	-
Population totale en période de pointe touristique			472

Tableau 6 : Capacité totale d'accueil touristique de la commune de Bellegarde (source : INSEE)

La capacité totale d'accueil touristique s'élève à environ 480 habitants supplémentaires sur la commune de Bellegarde. Avec une hypothèse maximaliste, qui suppose un taux de remplissage maximal et simultané de tous les hébergements de la commune, on obtient un total d'environ **480 touristes et résidents saisonniers supplémentaires, soit une augmentation de près de 6,5 % de la population en période touristique.**

En supposant que la capacité touristique n'a pas évolué depuis 2018, la population totale de la commune de Bellegarde est donc estimée en **pointe à près de 8 400 habitants en 2022** (hypothèse sécuritaire ne prenant pas en compte les départs en vacances des habitants permanents de Bellegarde).

Il est considéré par ailleurs que la capacité d'accueil touristique de la commune de Bellegarde ne va pas évoluer à moyen terme et il est pris en compte pour son analyse prospective la même population saisonnière qu'en situation actuelle. Aussi, la population totale de la commune Bellegarde est donc estimée en **pointe à près de 10 500 habitants à l'horizon 2035.**

C.II. ESTIMATION DE LA PRODUCTION, DE LA DISTRIBUTION ET DE LA CONSOMMATION ACTUELLE

C.II.1. Production actuelle

Le réseau d'eau potable de Bellegarde est approvisionné en eau par le biais de deux ressources :

- le champ captant de Sauzette, composé de la source Sauzette et de deux forages :fr_2016 et fe-2021,
- le site de Terrigord qui regroupe les sources Est et Ouest de la route de Redessan.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur la période 2016-2021 des **volumes annuels totaux produits** sur la commune de Bellegarde.

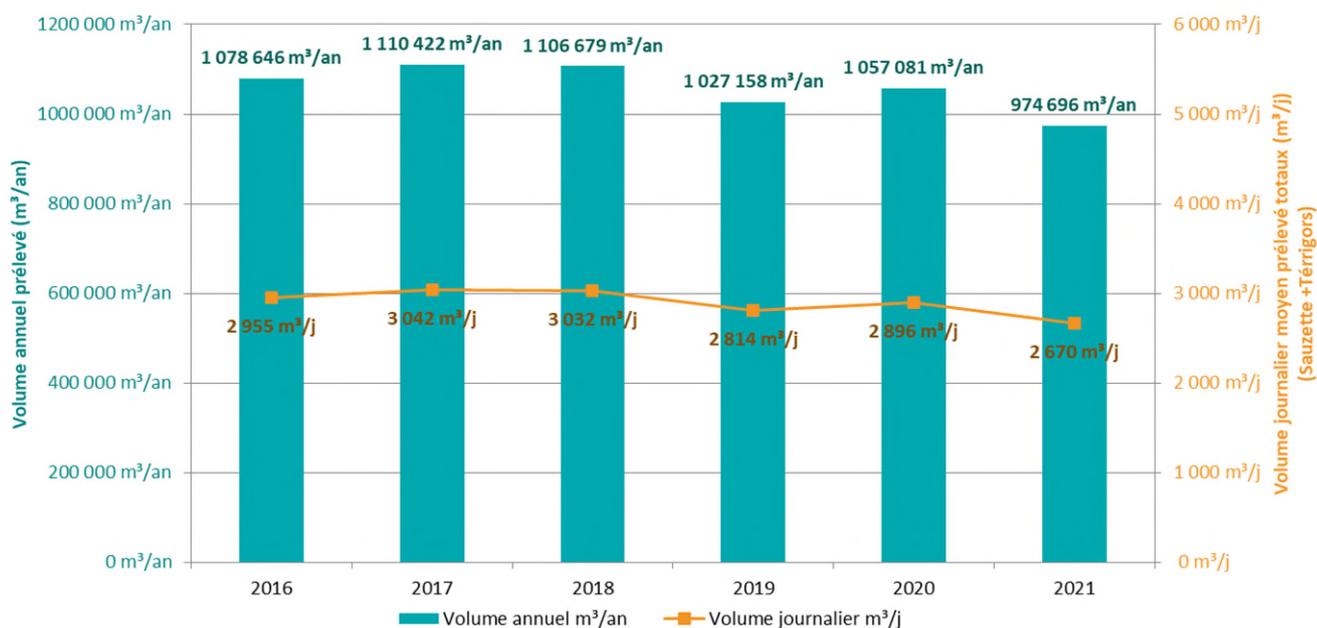


Illustration 8 : Evolution des volumes annuels totaux produits entre 2016 et 2021 sur la commune de Bellegarde (source : Commune de Bellegarde, Juillet 2022)

Le graphique ci-après présente la répartition sur la période 2016-2021 des **volumes annuels produits par ressource** sur la commune de Bellegarde.

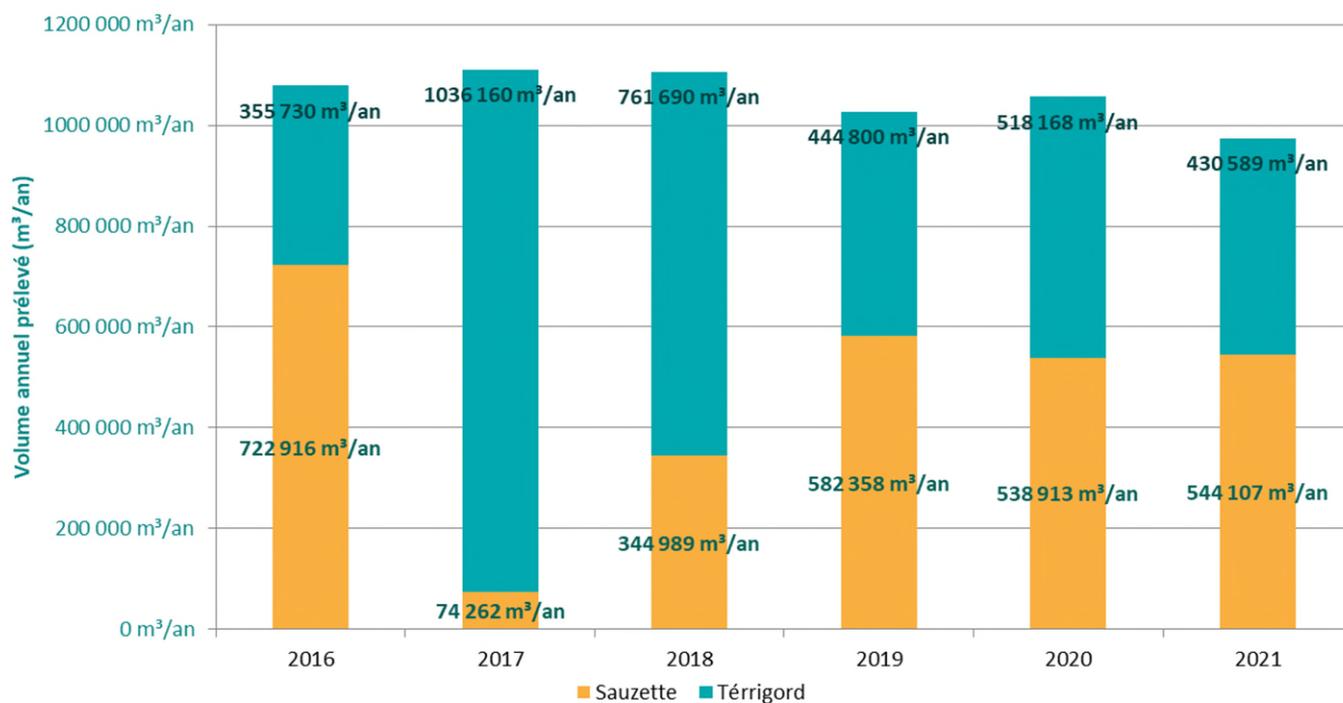


Illustration 9 : Evolution de la répartition des volumes annuels produits par ressource entre 2016 et 2021 sur la commune de Bellegarde (source : Commune de Bellegarde, Juillet 2022)

L'analyse des 2 graphiques précédents met en évidence les éléments suivants :

- Le volume annuel total produit stable et compris entre 970 000 et 1 110 000 m³/an, ce qui correspond à un débit journalier moyen compris entre 3 050 et 2 650 m³/j ;
- Une grande différence dans la répartition des prélèvements entre les ressources Sauzette et Terrigord en 2017 et 2018. Cette disparité est due au dysfonctionnement du compteur Sauzette de 2017 à juin 2018, les volumes produits par les deux ressources étaient donc comptabilisés par le compteur Terrigord (ce qui ne perturbe pas les volumes totaux) ;
- Une répartition des volumes produits équitable entre les deux ressources depuis 2019.

C.II.2. Volumes non facturés

Certaines activités publiques de la commune de Bellegarde ne sont pas encore équipées de compteurs (arrosage des espaces verts, purges poteaux incendies et le nettoyage de la voirie).

Le volume annuel consommé non comptabilisé par ces activités publics est estimé à **environ 63 000 m³/an**.

C.II.3. Volumes de service

La commune de Bellegarde a estimé à **18 000 m³/an** les volumes de service (besoins en eau de la station de traitement des eaux usées, vidange et nettoyage du réservoir et travaux sur conduites...).

C.II.4. Exportation actuelle

La commune de Bellegarde exportait jusqu'en juin 2022 une partie de sa production vers la commune de Fourques via une convention pour la fourniture d'eau en gros. La commune de Bellegarde représentait la quasi-totalité de l'alimentation en eau potable de la commune de Fourques.

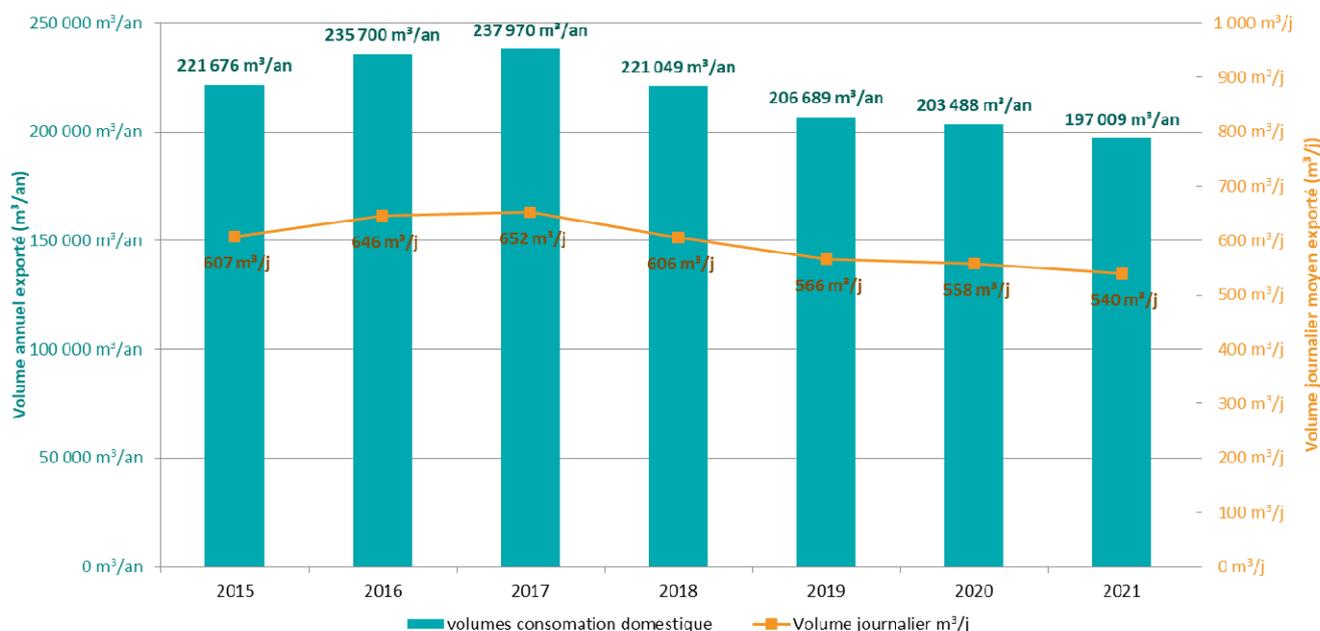


Illustration 10 : Evolution des volumes annuels exportés entre 2015 et 2021 sur la commune de Bellegarde (source : Commune de Bellegarde, Juillet 2022)

A noter, le volume qui était exporté à la commune de Fourques était comptabilisé à l'aide d'un compteur mécanique datant des années 2000.

Ce compteur vétuste (supérieur à 20 ans) a pour conséquence un sous-comptage non intégré dans le calcul du rendement.

C.II.5. Rendements du réseau public d'eau destinée à la consommation humaine

Les rendements du réseau public d'eau destinée à la consommation humaine de la commune de Bellegarde sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	2019	2020	2021
Volume annuel produit (m ³ /an)	1 027 158 m ³ /an	1 057 081 m ³ /an	974 696 m ³ /an
Volume annuel exporté (m ³ /an)	206 689 m ³ /an	203 488 m ³ /an	197 009 m ³ /an
Rendement net (%) (Donnée mairie)	65,0 %	68,9 %	72,5 %

Tableau 7 : Rendements du réseau public d'eau destinée à la consommation humaine entre 2019 et 2021 (source : Commune de Bellegarde)

Le rendement net du réseau public annoncé par la commune est actuellement de **72,5 %**.

Il est en augmentation depuis 2019 notamment grâce à de nombreuses réparations de fuites ces dernières années.

Il est important de souligner que le parc actuel de compteurs est vieillissant. C'est pourquoi, afin de minimiser le sous-comptage actuel, la commune de Bellegarde a lancé en 2022 deux marchés de **renouvellement des compteurs d'eau (au nombre de 3 401)** en fourniture et pose. Ces marchés permettront à la commune de disposer d'un parc neuf de dernière génération équipé d'un système de radiorelevé.

L'ensemble des compteurs seront changés à la fin du mois de février 2023.

C.III.ESTIMATION ET JUSTIFICATION DES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

C.III.1. Besoins en eau actuels et ratios de consommation journalier actuels retenu par habitant

Le tableau ci-dessous synthétise les besoins actuels sur la commune de Bellegarde. Un ratio de consommation journalier par habitant en période creuse et en période de pointe est aussi calculé à partir des volumes mis en distribution et des rendements actuels sur la commune de Bellegarde.

Ces ratios permettent entre autres le calcul des besoins en eau potable futurs en période creuse et en période de pointe.

	Débit maximum mis en distribution sur 7 jours glissants (m ³ /j) (moyenne 2021-2022)	Habitant en période de pointe	Rendement net des réseaux AEP (%)	Ratio de consommation en période de pointe (l/j/hab)	Débit journalier consommé en période creuse (moyenne en période creuse 2021-2022)	Habitant en période creuse	Ratio de consommation en période creuse (l/j/hab)
Bellegarde (sans export vers Fourques)	2497 m³/j	8 400	72,5%	216 l/j/hab	1990 m³/j	7 927	182 l/j/hab
<i>Bellegarde (avec export vers Fourques)</i>	<i>2974 m³/j</i>	<i>10 626</i>	<i>72,5%</i>	<i>203 l/j/hab</i>	<i>2410 m³/j</i>	<i>10 153</i>	<i>172 l/j/hab</i>

Tableau 8 : Calculs des ratios de consommation journalier actuels en période creuse et en période de pointe

Les ratios de consommation sur la commune de Bellegarde sont de **216 l/j/hab** en période de pointe et de **182 l/j/hab** en période creuse.

C.III.2. Besoins en eau futurs

Sur la base des estimations démographiques et urbanistiques décrites dans le présent rapport, les besoins en eau potable attendus aux horizons 2035 et 2050 peuvent être caractérisés.

L'évolution démographique choisie est spécifique au potentiel urbanisable (dents creuses + zone à urbaniser) de chaque commune. Elle est basée sur l'évaluation de la population future par commune, détaillée dans la partie Urbanisme et développement-Analyse prospective.

Les points essentiels pour établir les besoins futurs sont décrits ci-dessous :

- A de très rares exception près, l'ensemble des nouveaux arrivants seront raccordés aux réseaux d'eau potable public. L'ensemble des nouveaux arrivants seront donc pris en compte dans les besoins futurs.
- L'hypothèse d'évolution démographique est basée sur l'objectif d'environ 10 000 habitants en 2035.
- Hypothèse sécuritaire de poursuite de cette croissance jusqu'en 2050.
- Les ratios de référence pour les nouveaux arrivants ont été pris sont basés sur les ratios de consommation en période de pointe et en période creuse calculés dans la partie précédente (182 l/j/hab en période creuse et 216 l/j/hab en période de pointe).
- Depuis 2019, le rendement des réseaux AEP est en augmentation et a atteint un maximum de 72,5% en 2021. L'estimation des besoins futurs se basera sur une hypothèse de maintien d'un rendement de 72,5% jusqu'en 2050.

Les tableaux pages suivantes synthétisent les besoins moyens actuels et futurs sur la commune.

Bellegarde : PERIODE CREUSE	Situation actuelle avec Fourques <i>Rendement actuel moyen avec Fourques de 72,5%</i>	Situation actuelle sans Fourques <i>Maintien du rendement actuel sans Fourques de 72,5%</i>	Situation à l'horizon 2035 <i>Objectif d'environ 10 000 habitants en 2035</i>	Situation à l'horizon 2050 <i>Hypothèse sécuritaire du maintien de la croissance</i>
Estimation de la population raccordée	10 153 Hab.	7 927 Hab.	9 900 Hab.	12 900 Hab.
		+ 1973 Habitants		
		+ 4973 Habitants		
Débits journaliers consommés Hors Pointe (m³/j) <i>Consommation abonnés</i>	1747 m ³ /j	1443 m ³ /j	1802 m ³ /j	2348 m ³ /j
		+359,1 m ³ /j (1973 hab. * 182 l/j/hab)		
		+905,1 m ³ /j (4973 hab. * 182 l/j/hab)		
Débit journalier de fuite à maintenir pour atteindre le rendement fixé (m³/j)				
<i>Rendement actuel en période creuse : 72,5%</i>	663 m ³ /j	547 m ³ /j	683 m ³ /j	891 m ³ /j
<i>Objectif de maintien du rendement de 72,5%</i>				
Débit journalier total (m³/j) <i>Consommation abonnés + fuites + service + non comptabilisé</i>	2 410 m³/j	1 990 m³/j	2 485 m³/j	3 238 m³/j

Bellegarde : PERIODE DE POINTE	Situation actuelle avec Fourques <i>Rendement actuel moyen avec Fourques de 88,0%</i>	Situation actuelle sans Fourques <i>Maintien du rendement actuel sans Fourques de 88,0 %</i>	Situation à l'horizon 2035 <i>Objectif d'environ 10 000 habitants en 2035</i>	Situation à l'horizon 2050 <i>Hypothèse sécuritaire du maintien de la croissance</i>
Estimation de la population raccordée	10 626 Hab.	8 400 Hab.	10 373 Hab.	13 373 Hab.
		+ 1973 Habitants		
		+ 4973 Habitants		
Débits journaliers consommés de Pointe (m³/j) <i>Consommation abonnés</i>	2317 m ³ /j	1953 m ³ /j	2378 m ³ /j	3026 m ³ /j
		+426 m ³ /j (1973 hab. * 216 l/j/hab)		
		+1073 m ³ /j (4973 hab. * 216 l/j/hab)		
Débit journalier de fuite à maintenir pour atteindre le rendement fixé (m³/j)				
<i>Rendement actuel en période de pointe : 72,5%</i>	663 m ³ /j	547 m ³ /j	683 m ³ /j	891 m ³ /j
<i>Objectif de maintien du rendement de 72,5%</i>				
Débit journalier total (m³/j) <i>Consommation abonnés + fuites</i>	2 980 m³/j	2 500 m³/j	3 281 m³/j	4 174 m³/j

Bellegarde : SYNTHESE	Situation actuelle Avec Fourques Avec rendement de 72,5%	Situation actuelle Sans Fourques Avec rendement de 72,5%	Situation à l'horizon 2035 Avec hypothèse de rendement de 72,5%	Situation à l'horizon 2050 Avec hypothèse de rendement de 72,5%
------------------------------	---	---	--	--

Période creuse				
Population en période creuse alimentée par le réservoir	7 927 Hab.	7 927 Hab.	9 900 Hab.	12 900 Hab.
Besoins en production période creuse	2 410 m³/j	1 990 m³/j	2 485 m³/j	3 238 m³/j

Période de pointe				
Population en période de pointe	10 626 Hab.	8 400 Hab.	10 373 Hab.	13 373 Hab.
Besoins en production en période de pointe	2 980 m³/j	2 500 m³/j	3 281 m³/j	4 174 m³/j
Besoins annuels (en considérant 2 mois de pointe)	914 420 m³/an	757 460 m³/an	955 652 m³/an	1 239 065 m³/an

En période de pointe, les besoins totaux en production s'élèvent **actuellement à 2 500 m³/j** et sont estimés à **3 280 m³/j à l'horizon 2035** et **4 170 m³/j en 2050**.

En période creuse, les besoins totaux en production s'élèvent **actuellement à 1 990 m³/j** et sont estimés à **2 490 m³/j à l'horizon 2035** et **3 240 m³/j en 2050**.

En considérant deux mois de consommation de pointe, les besoins annuels s'élèvent **actuellement à 760 000 m³** et sont estimés à **955 000 m³ en 2035** et **1 240 000 m³ en 2050**.

C.III.3. Adéquation besoins/ressources

Besoins				
	Situation actuelle (2022)		2035	2050
	Avec exportation vers Fourques	Sans exportation vers Fourques		
Besoins annuels en eau potable (m ³ /an)	914 420	757 460	955 652	1 239 065
Besoins en pointe en eau potable (m ³ /j)	2 980	2 500	3 281	4 174
Production				
	Production annuelle maximale	Production journalière maximale		
Sans les forages Fr_2016 et Fe_2021	1 182 600	3 240		
Avec uniquement le forage Fr_2016	1 445 400	3 960		
Avec uniquement le forage Fe_2021	1 401 600	3 840		
Avec les forages Fr_2016 et Fe_2021	1 664 400	4 560		

Comparaison					
		Situation actuelle (2022)		2035	2050
		Avec exportation vers Fourques	Sans exportation vers Fourques		
Satisfaction des besoins par les sources	Sans les forages Fr_2016 et Fe_2021	Suffisant	Suffisant	Limitant (besoins journaliers)	Insuffisant (besoins annuels et journaliers)
	Avec uniquement le forage Fr_2016	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Limitant (besoins journaliers)
	Avec uniquement le forage Fe_2021	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Limitant (besoins journaliers)
	Avec les forages Fr_2016 et Fe_2021	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Sur la base des hypothèses de production d'eau potable et des données décrites dans les chapitres précédents, la situation de Bellegarde permet à moyen terme (2035) d'identifier des dépassements de la capacité de production journalière, dans le cas où les forages Fr_2016 et Fe_2021 ne seraient pas utilisés.

L'utilisation d'un des deux forages Fr_2016 ou Fe_2021 permettraient de subvenir aux besoins journaliers en eau potable de la commune à moyen terme (2035).

L'utilisation des deux forages Fr_2016 et Fe_2021 en simultané permettraient de couvrir l'intégralité des besoins en eau potable de la commune jusqu'à l'horizon 2050.

On rappelle également qu'il est indispensable de nuancer les besoins calculés. Les valeurs présentées sont des estimations et devront être confirmées à moyen terme selon l'urbanisation et les besoins AEP réels.

D. ZONAGE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



D.I. ZONAGE DE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE RETENU

L'élaboration d'un Zonage d'eau Potable permet de déterminer les secteurs dans lesquels la commune s'engage à assurer la distribution en eau.

La Planche suivante délimite le Zonage d'Alimentation en Eau Potable déterminé par la commune.

→ **Zonage AEP**

Ce document présente les zones dans lesquelles la commune s'engage à distribuer l'eau potable par le biais de ses infrastructures :

- Zones desservies par les réseaux ;

Le PLU de la commune a été approuvé en 2011 et arrive à échéance en 2023. Une révision générale du PLU approuvée en septembre 2018 est en cours d'élaboration.

La détermination des zones actuellement desservies et des zones à desservir dans le futur est réalisée à partir des documents de travail produits par les services d'urbanisme et le cabinet d'urbanisme en charge de la révision du PLU.

Les élus retiennent donc les éléments suivants :

- les zones déjà alimentées par les réseaux publics d'alimentation en eau potable sont maintenues en **zone d'alimentation publique en eau potable** ;

- Quatre secteurs d'urbanisation futures sont identifiées sur la commune et seront classés en **zone d'alimentation publique en eau potable future** :

- Zone AUchz : Secteur Coste Canet : Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation dominante d'habitat ZAC ;

- Zone AUchz : Secteur avenue de la Méditerranée / Rue des flamants roses : Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à vocation dominante d'habitat ZAC ;

- Zone AUCx1 : Secteur chemin du petit train de Camargue : Secteur d'urbanisation future à court ou moyen terme soumis à Orientation d'aménagement et de Programmation (OAP) à vocation dominante d'activités économiques

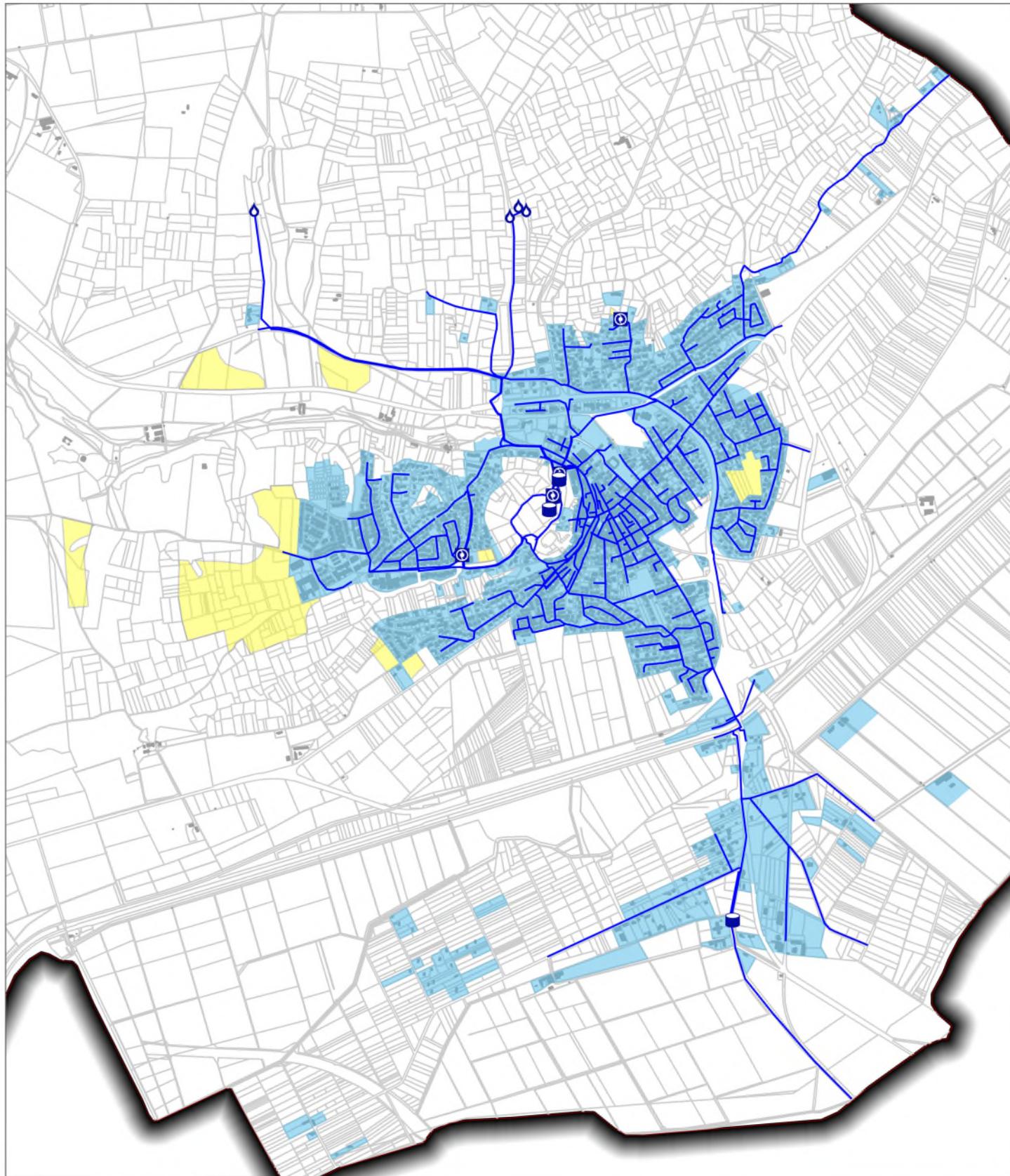
- Zone AUSh : Secteur rue du Vidourle : Secteur d'urbanisation future à long terme (non constructible en l'état) à vocation dominante d'habitat.

- La zone Ngv : Secteur dédié à une aire d'accueil de grand passage des gens du voyage, situé au niveau du chemin du petit train de Camargue, sera également classée **en zone d'alimentation publique en eau potable future**.

Ce document informatif, est dépendant des documents d'urbanisme en vigueur. Ainsi le zonage AEP est un document révisable.

Le classement d'une parcelle au zonage d'eau potable n'implique pas que cette dernière est constructible : seul le document d'urbanisme en vigueur fait foi.

La carte de zonage de l'alimentation en eau potable est présentée ci-après.



Carte élaborée par Cereg le 01/2023 | Source : fonds cadastre

Légende

Zonage AEP

-  Zone desservie
-  Zone desservie future

Système AEP

-  Reservoir
-  Source / Forage
-  Surpresseur

 Réseau AEP



0 150 300 m





DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le 30/01/2023

ID : 030-213000342-20230126-DELIB_2023_007-DE



DELIBERAT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2023

Le vingt-six janvier deux mille vingt-trois, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Michel BRESSOT, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Adrien HERITIER, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Etaient absents (6) : Olivier RIGAL, Fabienne JULIAC, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Danièta DE VIDO.

Procurations (5) : Olivier RIGAL à Stéphanie MARMIER, Fabienne JULIAC à Johan GALLET, Linda OBENANS LESEL à Claudine SEGERS, Catherine NAVATEL à Judith FLORENT, Bruno ARNOUX à Stéphanie VIERI.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance M. Michel BRESSOT.

Sur la base des documents transmis préalablement aux membres du conseil municipal, **Monsieur le Maire** précise qu'il est nécessaire de mettre à jour le zonage d'alimentation en eau potable de Bellegarde pour tenir compte des évolutions qui seront prises en compte dans la révision générale du plan local d'urbanisme.

Le conseil municipal :

- **Vu** la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau,
- **Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 – Loi dite Grenelle 2,
- **Vu** le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable,
- **Vu** la loi n°2008-652 du 2 Juillet 2008 relative à la déclaration des dispositifs de prélèvement, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau et à leur contrôle ainsi qu'à celui des installations privatives de distribution d'eau potable,
- **Vu** l'arrêté du 17 décembre 2008 fixant les éléments à fournir dans le cadre de la déclaration en mairie de tout prélèvement, puits ou forage réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau,
- **Vu** l'arrêté du 17 décembre 2008 relatif au contrôle des installations privatives de distribution d'eau potable, des ouvrages de prélèvement, puits et forages et des ouvrages de récupération des eaux de pluie,
- **Vu** le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés,
- **Vu** le Code de l'Environnement,
- **Vu** le Code de la Santé Publique,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

QUESTION N°						
23-007						
OBJET						
APPROBATION MISE A JOUR DU ZONAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BELLEGARDE						
ONT VOTE						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>28</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Pour	Contre	Abs.	28	0	0
Pour	Contre	Abs.				
28	0	0				
PUBLIE LE						
02/02/2023						
DEPOT EN PREFECTURE						
Voir le visa						
PIECE JOINTE						
Plan du zonage AEP et rapport						

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...

et de la publication le ...

La présente

délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

- **Sur** la base de l'étude menée du Schéma Directeur d'alimentation en eau potable (Ginger Environnement, 2010),
- **Considérant** que le plan de zonage de l'alimentation en eau potable tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **Décide d'approuver** le plan de zonage de l'alimentation en eau potable tel qu'il est annexé à la présente.
- ☞ **Dit** que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune conformément à la réglementation.
- ☞ **Dit** que le plan de zonage de l'alimentation en eau potable approuvé est tenu à disposition du public au siège de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- ☞ **Dit** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2023

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE



Michel BRESSOT
Secrétaire de Séance



SERVICES EN REGIE

**SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
EXERCICE 2019**

COMPTE RENDU ANNUEL

DONNEES A FOURNIR

COLLECTIVITE : BELLEGARDE

SERVICE : alimentation en eau potable

Annexe n° 21-073

Juan MARTINEZ
Maire de Bellegarde



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

ID : 030-213000342-20210930-DELIB.21_073-DE

SLO

I) DONNEES TECHNIQUES

Données générales

	Rappel 2018	2019	Unité
nombre d'abonnés domestiques (en fin d'année)	3 057	3 105	ab
nombre d'abonnés non domestiques (en fin d'année)			ab
volume de la consommation domestique	550 846	558 821	m ³
volume de la consommation non domestique			m ³
population desservie par le service	9 686	9 984	hab
linéaire du réseau hors branchement	57	57	km

Données sur les Branchements en Plombs

	2018	2019
nombre de branchements en plomb changés dans l'année		
nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		

I) DONNEES TECHNIQUES PRINCIPALES

Points de prélèvements

Dénomination du prélèvement	Commune	Prélèvement (eau brute) [m ³ /an]	
		Rappel 2018	2019
Source de la Sauzette	Bellegarde	344 989	582 358
Source Redessan est		50 000	266 880
Source Redessan ouest		711 690	177 920

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 030-213000342-20210930-DELIB_21_073-DE

I) DONNEES TECHNIQUES

Production des ressources propres à la collectivité

Dénomination de la ressource	Source de la Sauzette	Source Redessan est	Source Redessan ouest
commune	Bellegarde	Bellegarde	Bellegarde
Nature	Prélèvement d'eau	Prélèvement d'eau	Prélèvement d'eau

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 030-213000342-20210930-DELIB_21_073-DE

II) DONNEES FINANCIERES ET CONTRACTUELLES

L'exercice annuel est défini comme étant la période s'écoulant entre 2 relèves annuelles de compteur.

Bilan de la vente d'eau

MONTANTS [€ HT]	Exploitant		Collectivité	
	Rappel 2018	2019	Rappel 2018	2019
Recettes vente d'eau aux abonnés relevant de la tarification domestique <i>dont abonnements</i> Recettes vente d'eau aux abonnés relevant d'une tarification spécifique <i>dont abonnements</i> Recettes liées aux volumes exportés Régularisations (annulation de créances) Participation du budget communal ou syndical éventuel			491 365,80 €	502 203,45 €

II) DONNEES FINANCIERES ET CONTRACTUELLES concernant l'exercice 2019

L'exercice annuel est défini comme étant la période s'écoulant entre 2 relevés annuels de compteur.

Prix du service d'eau potable

Nombre de facturations dans l'année :
Fréquence des relevés de compteurs :
Le service est assujéti à la TVA :

La redevance prélèvement de l'agence de l'eau est :

incluse dans le prix au m³
ajoutée sur une ligne complémentaire de la facture de l'usager :
si oui, montant :

Le service est soumis à la taxe de rejet (voies navigables)

:
Si oui, la taxe est :
incluse dans le prix au m³
ajoutée sur une ligne complémentaire de la facture de l'usagé :
si oui, montant : €/m³

Abonnements ou parts fixes

Désignation de l'abonnement	Montant en € HT pour une année au 1er janvier 2018	Montant en € HT pour une année au 1er janvier 2019
Frais fixes	40	40

Tranches de consommation ou parts variables

Bornes en m ³		Montant en € HT par m ³ au 1er janvier 2018	Montant en € HT par m ³ au 1er janvier 2019
De	à		
Redevance communale (sans borne)		0,53	0,53
Redevance agence de l'eau - Prélèvement (sans borne)		0,098	0,098
Redevance agence de l'eau - Pollution (sans borne)		0,27	0,27
Redevance totale (sans borne)		0,898	0,898

II) DONNEES FINANCIERES ET CONTRACTUELLES concernant l'exercice 2019

L'exercice annuel est défini comme étant la période s'écoulant entre 2 relèves annuelles de compte.

Etat de la dette

	au 31/12/2018	au 31/12/2019
Encours de la dette en capital	938 243,08 €	886 266,02 €
Annuités payables	93 359,73 €	94 382,69 €

Subventions en annuités	
-------------------------	--

Travaux réalisés ou projetés :

Année	Montant des travaux [€ HT]	Nature des travaux
2014	27 150,00 €	Bassins de reprise
	798,99 €	Schéma directeur et zonage d'AEP
2015	16 971,68 €	Surpresseur
	29 453,01 €	installations, matériel et outillage technique
2016	41 379,80 €	Remplacement collecteur
	2 631,30 €	Extension du réseau Chemin de Barrau
2017	110 770,93 €	Construction et alimentation électrique nouveau forage chemin du Nord
	4 162,00 €	Remplacement chloromètre
2018	229 441,00 €	Réhabilitation réseau AEP rue de la tuilerie
	3 735,20 €	Hydro Ejecteur + pompe chloration +compteur octave+ coffret mural nouveau forage
2019	155 301,76 €	Réhabilitation réseau AEP rue de Saint Gilles
2020	5 200,00 €	Frais études implantation nouveau forage Sauzette
	42 641,30 €	Matériel divers pour forage sauzette

SERVICES EN REGIE

**SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2019**

COMPTES RENDUS ANNUELS

DONNEES A FOURNIR

**COLLECTIVITE : BELLEGARDE
SERVICE : d'assainissement**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

I) DONNEES TECHNIQUES PRINCIPALES

Données générales

	Rappel 2018	2019	Unité
nombre d'abonnés domestiques (en fin d'année)	2 858	2 905	ab
nombre d'abonnés non domestiques (en fin d'année)			ab
volume de la consommation domestique	295 940	320 040	m ³
volume de la consommation non domestique			m ³
Longueur de réseau unitaire			km
Longueur de réseau séparatif (Eaux Usées)	37	37	km
Longueur de réseau pseudo-séparatif			km

Un abonné non domestique est défini comme étant un abonné bénéficiant d'une convention spéciale de déversement.

I) DONNEES TECHNIQUES

Détail par commune du nombre total d'abonnés (en fin d'année) :

Commune	Rappel 2018	2019
BELLEGARDE	2 858	2 905

II) DONNES FINANCIERES ET CONTRACTUELLES concernant l'exercice 2019

L'exercice annuel est défini comme étant la période s'écoulant entre 2 relèves annuelles de compteur.

Bilan de la collecte et du traitement des eaux usées

MONTANTS [€ HT]	Exploitant		Collectivité	
	Rappel 2018	2019	Rappel 2018	2019
Recette de facturation aux abonnés relevant de la <u>tarification domestique</u>				
- redevance communale			221 948,99	240 030,00
- contre valeur pollution			45 836,00	47 808,15
<i>dont abonnements</i>				
Recettes de facturation aux abonnés relevant d'une <u>convention spéciale de déversement</u>				
<i>dont abonnements</i>				
<u>Régularisations</u> (annulations de créances)				
<u>Participation</u> éventuelle du budget communal ou syndical				
<i>dont au titre du pluvial</i>				
Autres recettes : Prestations aux abonnés				
Prestations aux tiers				
Recettes de raccordement			26 000,00	26 886,69
etc				

II) DONNEES FINANCIERES ET CONTRACTUELLES concernant l'exercice 2019

L'exercice annuel est défini comme étant la période s'écoulant entre 2 relèves annuelles de compteur.

Prix du service d'assainissement

Nombre de facturations dans l'année :

2
semestrielle
Oui

Fréquence des relèves de compteurs :

Oui
Oui

Le service est assujéti à la TVA :

Le service est soumis à la taxe de rejet (voies navigables) :

Si oui, la taxe est :

incluse dans le prix au m³

ajoutée sur une ligne complémentaire de la facture de l'usager :

si oui, montant :

€/m³

Non
Non

Abonnements ou parts fixes

Désignation de l'abonnement	Montant en € HT pour une année au 1er janvier 2018	Montant en € HT pour une année au 1er janvier 2019
Pas d'abonnement		

Tranches de consommation ou parts variables

Bornes en m ³		Montant en € HT par m ³	Montant en € HT par m ³
De	à	au 1er janvier 2018	au 1er janvier 2019
Redevance communale (sans borne)		0,75	0,75
Redevance pour modernisation des réseaux (sans borne)		0,15	0,15
Redevance totale (sans borne)		0,900	0,900

II) DONNEES FINANCIERES ET CONTRACTUELLES concernant l'exercice 2019

L'exercice annuel est défini comme étant la période s'écoulant entre 2 relèves annuelles de compteur.

Etat de la dette

	au 31/12/2018	au 31/12/2019
Encours de la dette en capital	895 302,12 €	859 239,40 €
Annuités payables	63 103,63 €	59 842,73 €

Subventions en annuités	
-------------------------	--

Travaux réalisés ou projetés :

Année	Montant des travaux [€ HT]	Nature des travaux
2014	1 239,66 €	Réseaux
2015	267 768,76 €	Réseaux + voirie (rue du Rieu)
2016	27 354,65 € 5 105,43 €	Poste de relevage lotissement Les Oliviers Préleveur STEP
2017	60 000,00 €	Travaux de modernisation de la STEP
2018	52 555,20 €	Poste de refoulement de la ZAC du Rieu + EU rue du Rieu
2019	150 000,00 €	Travaux de modernisation de la STEP
2020	155 108,40 €	Matériel de renouvellement de la step + renouvellement diverses pompes



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 030-213000342-20210930-DELIB_21_073-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2021

Le trente septembre deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (16) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Stéphanie MARMIER, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Judith FLORENT.

Etaient absents (13) : Christophe GIBERT, Éric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Nadia EL AIMER, Sylvie ROBERT, Isabelle CORNELOUP, Valérie RAÏS CHAABANE, Catherine NAVATEL, Alain DUCROS, Bruno ARNOUX, Danièla DE VIDO.

Procurations (9) : de Christophe GIBERT à Frédéric ETIENNE, de Éric MAZELLIER à Martial DURAND, de Lucie ROUSSEL à Claudine SEGERS, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Olivier RIGAL à Anna ROBIN, de Nadia EL AIMER à Johan GALLET, de Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, de Isabelle CORNELOUP à Michel BRESSOT, de Catherine NAVATEL à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Michel BRESSOT.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les rapports annuel s2019, ci-annexés, sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement.

Il rappelle également au Conseil que, chaque année, l'agence de l'eau adresse une note sur les « redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention » qui doit être jointe à nos rapports.

Le conseil municipal,

Conformément notamment :

- Au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du CGCT (JO du 04.05.2007, p. 7895),
- A l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- Vu les rapports annuels sur la fiscalité et la qualité de l'eau.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Variants
29	16	25

QUESTION N°		
21 - 073		
OBJET		
RAPPORTS ANNUELS		
-		
PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC		
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT		
-		
EXERCICE 2019		
Pour	Contre	Abs.
-	-	-
CONVOC. & AFFICHAGE		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Rapports 2019		

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal :

- ☞ **Prend connaissance** des rapports annuels, ci-annexés, sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2019.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 septembre 2021*

**Le Maire,
Juan MARTINEZ**




SERVICES EN REGIE

**SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
EXERCICE 2020**

COMPTE RENDU ANNUEL

DONNEES A FOURNIR

COLLECTIVITE : BELLEGARDE

SERVICE : alimentation en eau potable

Annexe n° 24-074

Juan MARTINEZ
Maire de Bellegarde



*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau
potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5
du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007*

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

ID : 030-213000342-20210930-DELIB_21_074-DE

SLO

I) DONNEES TECHNIQUES

Données générales

	Rappel 2019	2020	Unité
nombre d'abonnés domestiques (en fin d'année)	3 105	3 258	ab
nombre d'abonnés non domestiques (en fin d'année)			ab
volume de la consommation domestique	558 821	589 411	m ³
volume de la consommation non domestique			m ³
population desservie par le service	9 984	10053	hab
linéaire du réseau hors branchement	57	59	km

Données sur les Branchements en Plombs

	2019	2020
nombre de branchements en plomb changés dans l'année		
nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		

I) DONNEES TECHNIQUES PRINCIPALES

Points de prélèvements

Dénomination du prélèvement	commune	prélèvement (eau brute) [m³/an]	
		Rappel 2019	2020
Source de la Sauzette Source Redessan est Source Redessan ouest	Bellegarde	582 358 266 880 177 920	538 913 310 900 207 268

I) DONNEES TECHNIQUES

Production des ressources propres à la collectivité

Dénomination de la ressource	Source de la Sauzette	Source Redessan est	Source Redessan ouest
commune	Bellegarde	Bellegarde	Bellegarde
Nature	Prélèvement d'eau	Prélèvement d'eau	Prélèvement d'eau

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

 SLO

ID : 030-213000342-20210930-DELIB_21_074-DE

II) DONNEES FINANCIERES ET CONTRACTUELLES				
L'exercice annuel est défini comme étant la période s'écoulant entre 2 relèves annuelles de compteur.				
Bilan de la vente d'eau				
MONTANTS [€ HT]	Exploitant		Collectivité	
	Rappel 2019	2020	Rappel 2019	2020
Recettes vente d'eau aux abonnés relevant de la <u>tarification domestique</u> <i>dont abonnements</i> Recettes vente d'eau aux abonnés relevant d'une tarification spécifique <i>dont abonnements</i> Recettes liées aux volumes exportés <u>Régularisations (annulation de créances)</u> <u>Participation du budget communal ou syndical</u> éventuel	/	/	502 203,45 €	534 391,25 €

II) DONNEES FINANCIERES ET CONTRACTUELLES concernant l'exercice 2020

L'exercice annuel est défini comme étant la période s'écoulant entre 2 relèves annuelles de compteur.

Prix du service d'eau potable

Nombre de facturations dans l'année :

2
Semestrielle
Oui

Fréquence des relèves de compteurs :

Le service est assujéti à la TVA :

La redevance prélèvement de l'agence de l'eau est :

incluse dans le prix au m³

ajoutée sur une ligne complémentaire de la facture de l'usager :

si oui, montant : 0,098 €/m³

Non
Oui

Le service est soumis à la taxe de rejet (voies navigables) :

Si oui, la taxe est :

incluse dans le prix au m³

ajoutée sur une ligne complémentaire de la facture de l'usager :

si oui, montant : €/m³

Non

/

Abonnements ou parts fixes

Désignation de l'abonnement	Montant en € HT pour une année au 1er janvier 2019	au 1er janvier 2020
Frais fixes	40	40

Tranches de consommation ou parts variables

De	Bornes en m ³	à	Montant en € HT par m ³ au 1er janvier 2019	au 1er janvier 2020
Redevance communale (sans borne)			0,53	0,53
Redevance agence de l'eau - Prélèvement (sans borne)			0,098	0,098
Redevance agence de l'eau - Pollution (sans borne)			0,27	0,27
Redevance totale (sans borne)			0,898	0,898

II) DONNEES FINANCIERES ET CONTRACTUELLES concernant l'exercice 2020

L'exercice annuel est défini comme étant la période s'écoulant entre 2 relèves annuelles de compteur.

Etat de la dette

	au 31/12/2019	au 31/12/2020
Encours de la dette en capital	886 266,02 €	832 103,33 €
Annuités payables	94 382,69 €	94 382,69 €

Subventions en annuités	
-------------------------	--

Travaux réalisés ou projetés :

Année	Montant des travaux (€ HT)	Nature des travaux
2014	27 150,00 €	Bassins de reprise
	798,99 €	Schéma directeur et zonage d'AEP
2015	16 971,68 €	Surpresseur
	29 453,01 €	installations, matériel et outillage technique
2016	41 379,80 €	Remplacement collecteur
	2 631,30 €	Extension du réseau Chemin de Barrau
2017	110 770,93 €	Construction et alimentation électrique nouveau forage chemin du Nord
	4 162,00 €	Remplacement chloromètre
2018	229 441,00 €	réhabilitation réseau AEP rue de la tuilerie
	3 735,20 €	Hydro Ejecteur + pompe chloration +compteur octave+ coffret mural nouveau forage
2019	155 301,76 €	Réhabilitation réseau AEP rue de Saint Gilles
2020	5 200,00 €	Frais études implantation nouveau forage Sauzette
	42 641,30 €	Matériel divers pour forage sauzette
2021	82 127,00 €	Construction et matériel nouveau forage Sauzette
	11 363,94 €	Remplacement pompes divers surpresseurs
	9 600,00 €	Recherches de fuites sur réseau
	30 391,00 €	Achat logiciel de facturation et interventions + matériel de relève des compteurs
	26 037,00 €	Achat de compteurs et matériel divers

SERVICES EN REGIE

**SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2020**

COMPTES RENDUS ANNUELS

DONNEES A FOURNIR

**COLLECTIVITE : BELLEGARDE
SERVICE : d'assainissement**

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du
code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007*

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 030-213000342-20210930-DELIB_21_074-DE

I) DONNEES TECHNIQUES PRINCIPALES

Données générales

	Rappel 2019	2020	Unité
nombre d'abonnés domestiques (en fin d'année)	2 905	3 076	ab
nombre d'abonnés non domestiques (en fin d'année)			ab
volume de la consommation domestique	320 040	348 300	m ³
volume de la consommation non domestique			m ³
Longueur de réseau unitaire			km
Longueur de réseau séparatif (Eaux Usées)	37	37	km
Longueur de réseau pseudo-séparatif			km

Un abonné non domestique est défini comme étant un abonné bénéficiant d'une convention spéciale de déversement.

I) DONNEES TECHNIQUES

Détail par commune du nombre total d'abonnés (en fin d'année) :

Commune	Rappel 2019	2020
BELLEGARDE	2 905	3 076

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le



ID : 030-213000342-20210930-DELIB_21_074-DE

II) DONNES FINANCIERES ET CONTRACTUELLES concernant l'exercice 2020

L'exercice annuel est défini comme étant la période s'écoulant entre 2 relèves annuelles de compteur.

Bilan de la collecte et du traitement des eaux usées

MONTANTS [€ HT]	Exploitant		Collectivité	
	Rappel 2019	2020	Rappel 2019	2020
Recette de facturation aux abonnés relevant de la <u>tarification domestique</u>				
- redevance communale			240 030,00	261 225,00
- contre valeur pollution <i>dont abonnements</i>			47 808,15	52 231,20
Recettes de facturation aux abonnés relevant d'une <u>convention spéciale de déversement</u> <i>dont abonnements</i>				
<u>Régularisations</u> (annulations de créances)				
<u>Participation</u> éventuelle du budget communal ou syndical <i>dont au titre du pluvial</i>				
Autres recettes : Prestations aux abonnés				
Prestations aux tiers				
Recettes de raccordement			26 886,69	22 000,00
etc				

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 030-213000342-20210930-DELIB_21_074-DE

II) DONNES FINANCIERES ET CONTRACTUELLES concernant l'exercice 2020

L'exercice annuel est défini comme étant la période s'écoulant entre 2 relèves annuelles de compteur.

Prix du service d'assainissement

Nombre de facturations dans l'année :

2
semestrielle
Oui

Fréquence des relèves de compteurs :

Oui
Oui

Le service est assujéti à la TVA :

Le service est soumis à la taxe de rejet (voies navigables) :

Si oui, la taxe est :

incluse dans le prix au m³

ajoutée sur une ligne complémentaire de la facture de l'usager :

Non
Non

si oui, montant : € / m³

Abonnements ou parts fixes

Désignation de l'abonnement	Montant en € HT pour une année au 1er janvier 2019	au 1er janvier 2020
Pas d'abonnement		

Tranches de consommation ou parts variables

Bornes en m ³		Montant en € HT par m ³	
De	à	au 1er janvier 2019	au 1er janvier 2020
Redevance communale (sans borne)		0,75	0,75
Redevance pour modernisation des réseaux (sans borne)		0,15	0,15
Redevance totale (sans borne)		0,900	0,900

II) DONNEES FINANCIERES ET CONTRACTUELLES concernant l'exercice 2020

L'exercice annuel est défini comme étant la période s'écoulant entre 2 relèves annuelles de compteur.

Etat de la dette

	au 31/12/2019	31/12/2020
Encours de la dette en capital	859 239,40 €	821 858,83 €
Annuités payables	59 842,73 €	59 631,94 €

Subventions en annuités	
-------------------------	--

Travaux réalisés ou projetés :

Année	Montant des travaux [€ HT]	Nature des travaux
2014	1 239,66 €	Réseaux
2015	267 768,76 €	Réseaux + voirie (rue du Rieu)
2016	27 354,65 € 5 105,43 €	Poste de relevage lotissement Les Oliviers Préleveur STEP
2017	60 000,00 €	Travaux de modernisation de la STEP
2018	52 555,20 €	Poste de refoulement de la ZAC du Rieu + EU rue du Rieu
2019	150 000,00 €	Travaux de modernisation de la STEP
2020	155 108,40 €	matériel de renouvellement de la STEP + renouvel. diverses pompes
2021	8 400,00 €	Etudes faisabilité extension de la STEP
	106 573,00 €	Shéma directeur d'assainissement
	7 658,00 €	Réparation buse centrifugeuse de la STEP



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 030-213000342-20210930-DELIB_21_074-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2021

Le trente septembre deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (16) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Stéphanie MARMIER, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Judith FLORENT.

Etaient absents (13) : Christophe GIBERT, Éric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Nadia EL AIMER, Sylvie ROBERT, Isabelle CORNELOUP, Valérie RAÏS CHAABANE, Catherine NAVATEL, Alain DUCROS, Bruno ARNOUX, Danièla DE VIDO.

Procurations (9) : de Christophe GIBERT à Frédéric ETIENNE, de Éric MAZELLIER à Martial DURAND, de Lucie ROUSSEL à Claudine SEGERS, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Olivier RIGAL à Anna ROBIN, de Nadia EL AIMER à Johan GALLET, de Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, de Isabelle CORNELOUP à Michel BRESSOT, de Catherine NAVATEL à Judith FLORENT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Michel BRESSOT.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les rapports annuels 2020, ci-annexés, sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement.

Il rappelle également au Conseil que, chaque année, l'agence de l'eau adresse une note sur les « redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention » qui doit être jointe à nos rapports.

Le conseil municipal,

Conformément notamment :

- Au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du CGCT (JO du 04.05.2007, p. 7895),
- A l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,
- Vu les rapports annuels sur la fiscalité et la qualité de l'eau.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Valants
29	16	25

QUESTION N°		
21 – 074		
OBJET		
RAPPORTS ANNUELS		
-		
PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC		
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT		
-		
EXERCICE 2020		
Pour	Contre	Abs.
-	-	-
CONVOC. & AFFICHAGE		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Rapports 2020		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal :

- ☞ **Prend connaissance** des rapports annuels, ci-annexés, sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement pour les années 2020.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 septembre 2021*
Le Maire,
Juan MARTINEZ



Rapport d'activités 2020



CCBTA
Communauté de communes
Beaucaire Terre d'Argence





Juan Martinez
Président de la CCBTA

C'est avec un réel plaisir que je vous adresse le nouveau rapport d'activités 2020 des services de la CCBTA.

Ce document retrace l'ensemble des actions réalisées au service de nos concitoyens durant l'année.

Une année particulière, rythmée par la crise sanitaire. Durant cette pandémie, la CCBTA et l'ensemble de ses services ont su s'adapter efficacement pour continuer d'assurer les missions de service au public. Avec détermination et professionnalisme.

Malgré cette pandémie et grâce à la mobilisation de tous, la CCBTA est restée en ordre de marche.

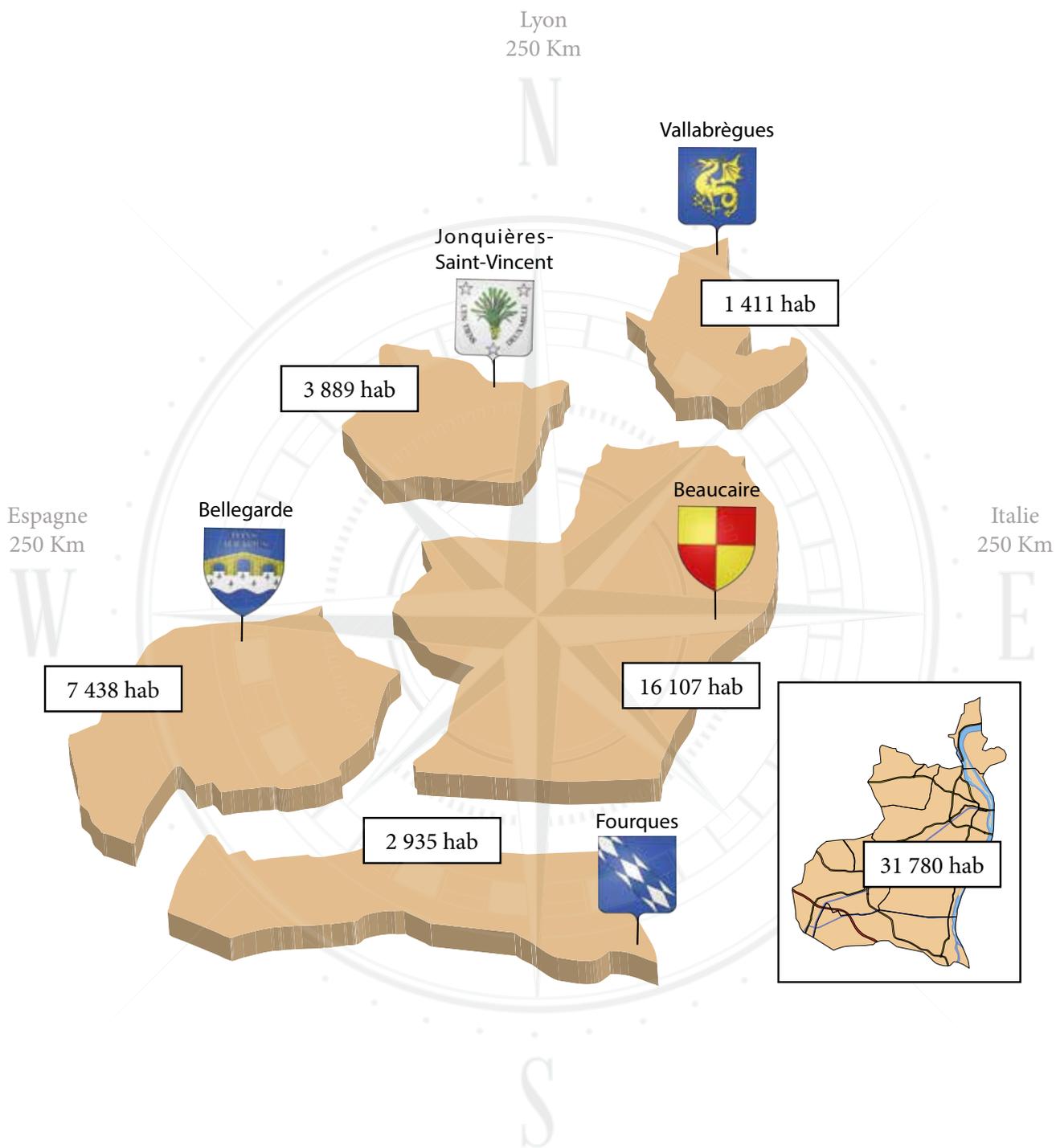
Vous trouverez dans ce rapport le reflet d'une année d'actions et de projets menés pour les 31 000 habitants qui vivent et travaillent sur notre territoire.

Toutes les décisions prises engagent notre territoire dans une démarche de modernité et d'évolution.

Ce support d'information illustre explicitement l'engagement de tous pour faire rayonner la CCBTA et notre territoire.

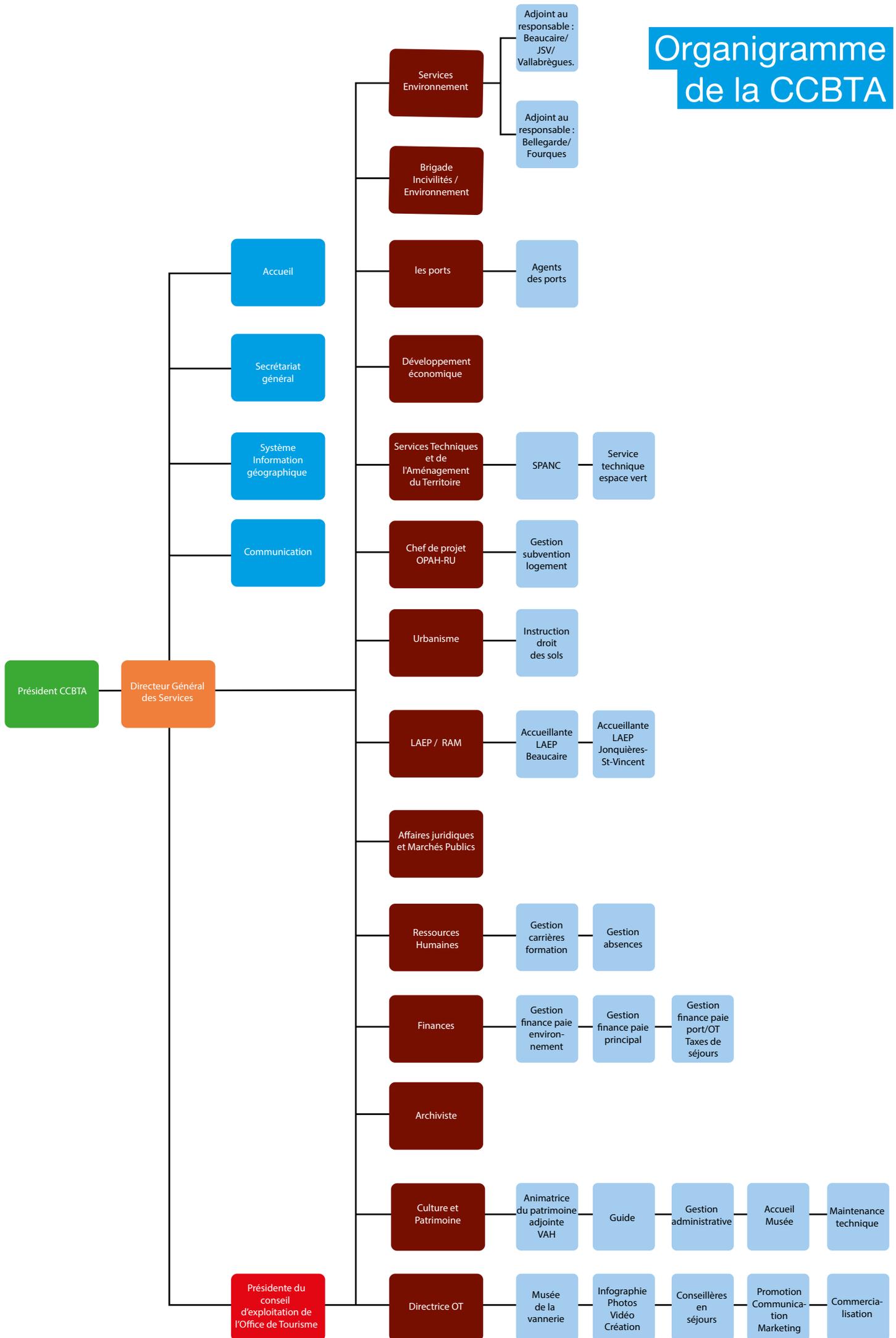
Bonne lecture !

Juan Martinez
Président de la CCBTA



Population	2020	2019	Progression
Beaucaire	16107	16045	+62
Bellegarde	7438	7210	+228
Fourques	2935	2852	+83
Jonquières-St-Vincent	3889	3816	+73
Vallabrègues	1411	1408	+3
Total	31780	31331	+ 449

Organigramme de la CCBTA



Missions

- Conseil, assistance de la Direction Générale et de la Présidence
- Impulser, organiser la mise en œuvre des plans d'actions en fonction des objectifs définis par la Présidence, la Direction Générale
- Interface Présidence/Elus communautaires
- Aide et conseil aux différents services de la collectivité
- Elaborer des actes et documents administratifs
- Organiser, préparer, gérer et assurer le suivi de l'assemblée délibérante (préparation de l'ordre du jour, des convocations adressées aux élus communautaires, élaboration du compte rendu, du procès verbal de séance et suivi des actes)
- Assurer l'enregistrement des actes administratifs de la Communauté de communes et leur transmission au contrôle de légalité en Préfecture
- Elaborer les recueils et les registres des actes administratifs
- Organiser, préparer, gérer et assurer le suivi des bureaux communautaires, des commissions thématiques communautaires et autres réunions

Chiffres clés

Arrêtés : 38
Décisions du Président : 115
Délibérations du conseil communautaire : 156
Délibérations en bureaux délibératifs : 38
Bureaux communautaires : 5
Conseils communautaires : 5

Personnel

2 Secrétaires de direction





Missions

- Accueil physique et téléphonique de la collectivité
- Renseignement et orientation des usagers vers les services compétents
- Réception, enregistrement, distribution et expédition du courrier du siège

Chiffres clés

6117 appels téléphoniques reçus soit 25 appels en moyenne par jours ouvrables
2921 personnes ont été accueillies dans les locaux de la CCBTA soit 10 personnes en moyenne par jour ouvrable
135 demandes de carte de déchèterie
1033 appels pour des rendez-vous d'enlèvements d'encombrants :
606 sur Beaucaire ; 161 sur Bellegarde ;
140 sur Jonquières-Saint-Vincent ;
105 sur Fourques ; 21 sur Vallabrègues

Personnel

1 Agent

Missions

Affaires juridiques

- Conseiller les élus et les services dans les actions et actes produits par les services de la collectivité en apportant une expertise juridique
- Fournir des analyses juridiques dans les différents champs du droit en réponse aux besoins des services
- Rédaction de contrats, conventions diverses
- Gérer et suivre les contrats d'assurances couvrant les activités de l'EPCI (assurance flotte automobile et risques annexes, protection juridique, responsabilité civile et risques annexes, dommages aux biens et risques annexes) et les sinistres
- Suivre les procédures contentieuses en collaboration avec les avocats et le directeur général des services

Commande publique

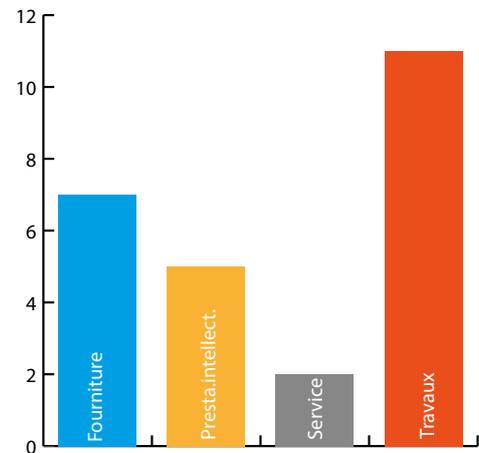
- Accompagner les services dans la définition et l'expression de leurs besoins
- Proposer la procédure de passation et le montage contractuel adapté au besoin
- Rédiger les documents administratifs des dossiers de consultation des entreprises ainsi que les avis d'appel public à concurrence
- Accompagner le processus de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, négocier et notifier le marché aux entreprises attributaires
- Accompagnement des services opérationnels dans l'exécution des marchés
- Participation à la définition de la politique achats de la collectivité et mise en œuvre
- Contrôle de gestion et évaluation



Chiffres clés

Nombre total de consultations : 31
 22 de faible montant
 2 via l'UGAP
 5 procédures adaptées
 2 procédures formalisées
 Nombre de dossiers juridiques
 précontentieux et contentieux : 3

Nombre de suivis de procédure par nature



Personnel

1 Responsable des affaires juridiques et achats publics

Commentaires	Données essentielles si > 25k€ HT (R2196-1) - : pas obligatoire ok : fait	REAP: marchés notifiés en N-1 Si > 90k€ HT - : pas obligatoire ok : fait	Dates du marché	N° interne de marché	Intitulé	Allotissement	Type de marché	Forme de marché	Nbre d'années	Date démarrage prestations	Année fin de marché	Titulaire du marché
Décision - voir annexe CB	-	-	29/01/2020 31/12/2023	2020-01-002	Poussage-Tassage déchet Beaucaire	non	CFM	marché ordinaire	4,00	29/01/2020	2023	ASCENJO
088-2020 - 27/01/20	-	-	01/01/20 31/12/23	2020-01-004	Télésurveillance M A JACQUET	non	CFM	marché ordinaire	3,00	01/02/2020	2022	AGVEILLE
011-2020 - 27/01/20	-	-	01/01/20 31/12/23	2020-01-005	Maintenance appareils haute pression Ateliers Interco	non	CFM	marché ordinaire	4,00	01/01/2020	2023	KARCHER
013-2020 03/02/20	-	-	01/02/20 31/12/23	2020-01-006	Maintenance clim traitement air	non	CFM	marché ordinaire	4,00	01/02/2020	2023	SAVIE
014-2020 03/02/20	-	-	01/02/20 31/12/23	2020-01-007	Maintenance chauffage/eecs	non	CFM	marché ordinaire	4,00	01/02/2020	2023	SAVIE
023-2020 03/03/20	-	-	01/02/20 31/12/23	2020-01-008	Maintenance extincteurs/RA	non	CFM	marché ordinaire	4,00	01/02/2020	2023	COR I PRO
030-2020 23/03/20	-	-	01/03/20 31/12/23	2020-03-010	Maintenance Ecobag	non	CFM	marché ordinaire	4,00	01/02/2020	2023	ECOLLECT
047-2020 04/06/20	-	-	01/08/2020 31/07/23	2020-06-016	Maintenance SIG	non	CFM	marché ordinaire	3,00	01/08/2020	2023	VEREMES
050-2020 18/06/20	-	-	01/01/21 31/12/24	2020-06-018	Entretien moulin JSV	non	CFM	marché ordinaire	4,00	01/01/2021	2024	CHARPENTERS DU VAR
055-2020 10/07/20	-	-	01/09/20 31/12/23	2020-06-019	Wifi capitalerie Beaucaire	non	CFM	marché ordinaire	3,40	01/09/2020	2023	OSMOZIS
054-2020 10/07/20	-	-	31/08/2020 31/12/2023	2020-06-021	Internet Capitalerie Beaucaire	non	CFM	marché ordinaire	3,40	31/08/2020	2023	ASAP NETWORK
063-2020 17/06/20	-	-	06/07/2020 05/07/2024	2020-07-022	Contrôles réglementaires compacteur carton Beaucaire	non	CFM	marché ordinaire	4,00	06/07/2020	2024	SAVN
062-2020 17/06/20	-	-	06/07/2020 05/07/2024	2020-07-023	Contrôles réglementaires compacteur carton Bellegarde	non	CFM	marché ordinaire	4,00	06/07/2020	2024	SAVN
pas de décision	-	-	01/01/2021 31/12/2021	-	Maintenance Alarme détection incendie	non	CFM	marché ordinaire	1,00	01/01/2021	2021	CHUBB
094-2020 20/11/20	-	-	01/01/2021 31/12/2024	2020-11-030	Vérification systèmes intrusion et contrôle d'accès	non	CFM	marché ordinaire	4,00	01/01/2021	2024	RCF
Pas de décision	-	-	01/01/2021 31/12/2025	2020-11-031	Maintenance Portes et Portails	non	CFM	marché ordinaire	1,00	01/01/2021	2021	ACAF
Pas de décision	-	-	01/01/2021 31/12/2025	2020-11-031	Maintenance Ascenseur	non	CFM	marché ordinaire	1,00	01/01/2021	2021	ACAF
105-2020 10/12/20	-	-	01/01/21 31/12/24	2020-12-032	Prestations de services juridiques Forfaitisation avocat	non	CFM	marché ordinaire	4,00	01/01/2021	2024	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIÉS
106-2020 14/12/20	-	-	01/05/2020 31/04/2025	2020-12-033	Gestion postes de relevage (4 sites à Beaucaire)	non	CFM	marché ordinaire	5,00	01/05/2020	2025	VECLIA
107-2020 14/12/20	-	-	01/01/21 31/12/24	2020-12-034	Gestion SIG	non	CFM	marché ordinaire	4,00	01/01/2021	2024	CCPG
113-2020 17/12/20	-	-	01/01/21 31/12/24	2020-12-035	Abonnement LNEKIS	non	CFM	marché ordinaire	4,00	01/01/2021	2024	LEXIS NEXIS
030-2021- 11/03/21	-	-	15/03/2021 14/07/21	2020-12-036	Etudes accueil et habitat Gens du voyage	non	CFM	marché ordinaire	1,00	02/04/2021	2021	CAORE EN MISSION

Missions

La Direction des Ressources Humaines organise la mise en œuvre de l'optimisation des Ressources Humaines de la collectivité :

- Par la participation à la définition de la politique RH, le pilotage de l'activité RH et le contrôle de la masse salariale,
 - Par le pilotage et l'animation du dialogue social et des instances représentatives,
 - Par le développement de la communication interne,
 - Par la conception et la mise en place d'outils de pilotage et d'aide à la décision,
 - Par l'accompagnement des agents et des services.
- Le service des Ressources Humaines est en charge

de la gestion des emplois, des effectifs et des compétences pour répondre aux projets de développement de la collectivité (recrutements, formations, avancements, rémunération, évaluation annuelle...). Dans ce cadre, il a pour rôle la gestion des carrières, des absences et du temps de travail des personnels relevant de la collectivité, dans le respect du cadre législatif et réglementaire. Il veille à l'amélioration des conditions de travail et des risques professionnels des agents.

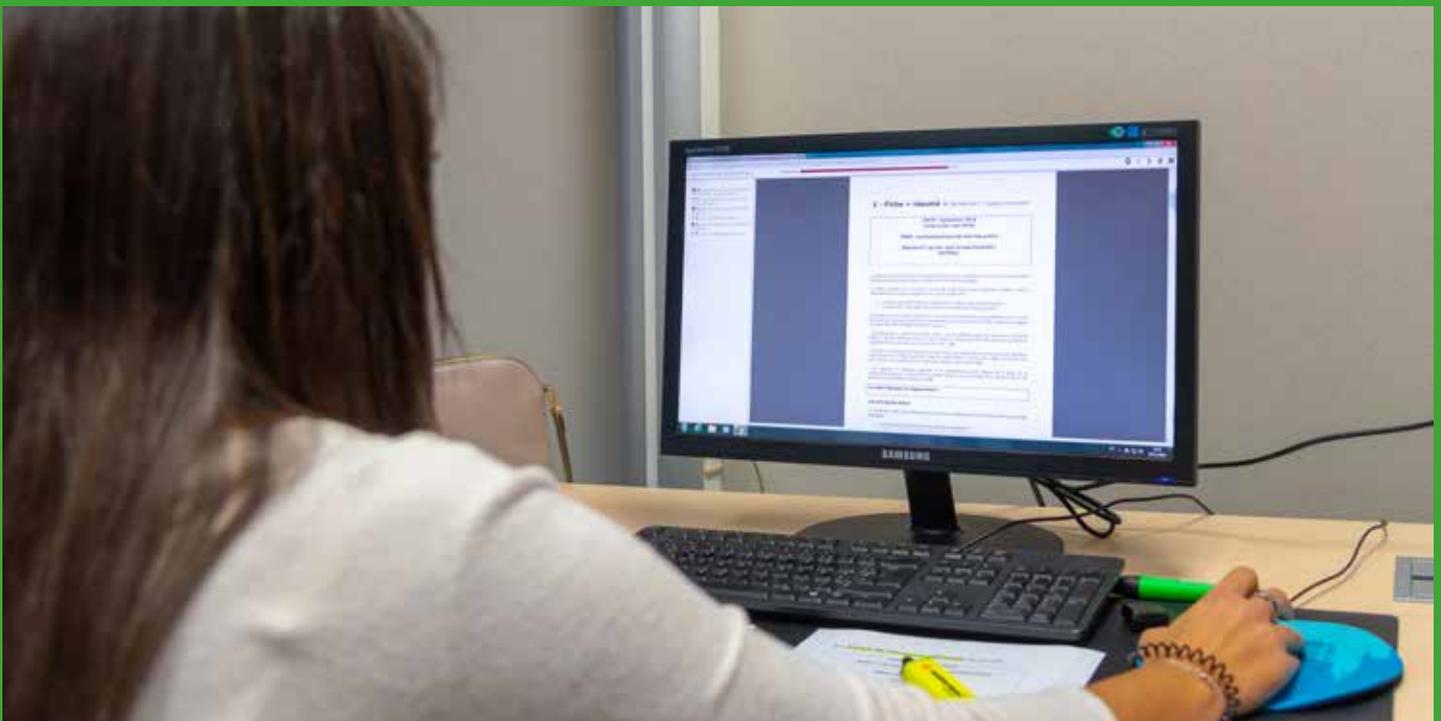
Crise sanitaire

Mise en place de l'activité, réorganisation des services lors de la crise sanitaire :

- Développement du télétravail « de crise », déploiement outil informatique.
- Mise en place des protocoles d'hygiène et de sécurité
- Gestion des attestations dérogatoires, couvre feu selon les contraintes changeantes de la crise.
- Mise en place prime covid (« services techniques »)
- Gestion d'un cluster (été 2020)

Personnel

- 1 Directrice des Ressources Humaines
- 1 Responsable de la gestion administrative du personnel et des relations sociales
- 1 Assistante de gestion RH



Chiffres clés

1 Comité Technique

1 CHSCT

88 jours de formation programmées

45,5 en 2019

Nombre d'agents par catégories :

A : 9 dont 5 femmes

B : 6 dont 3 femmes

C : 56 dont 11 femmes

31

contrats établis pour remplacement
ou besoin saisonnier.

La CCBTA exerce ses missions sans discrimination relative au sexe ou de quelque nature que ce soit. Il est à noter que la plupart des domaines dans lesquels elle intervient ne sont pas propices à l'insertion de mesures en faveur des femmes. Pour ne citer que quelques exemples : SPANC, collecte des ordures ménagères, propreté urbaine... Toutefois, la CCBTA poursuivra ses recherches pour promouvoir l'égalité hommes femmes.

Total hommes / femmes :

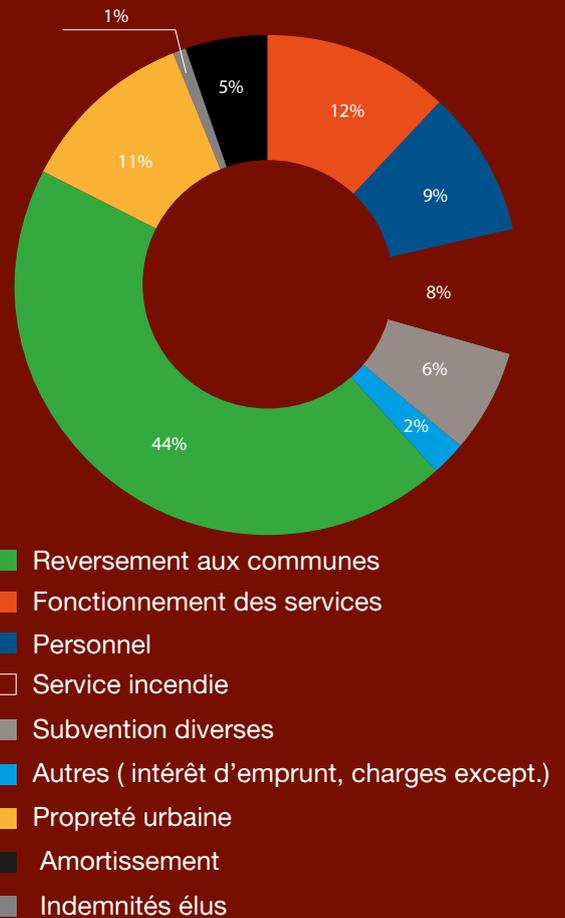
52 hommes / 19 femmes

71

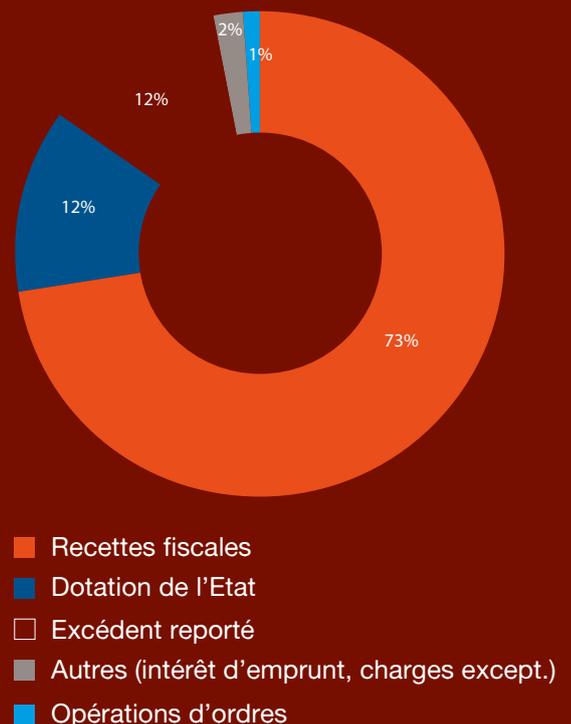
66 fonctionnaires et 5
contractuels dont 1 en CDI



Dépenses de fonctionnement : 14 999 964€



Recette de fonctionnement : 19 764 989€



Missions

Elaboration des budgets de la Communauté de communes : Budget principal et budgets annexes (Ports, Office de Tourisme, SPANC, THD, Zones d'activités, environnement).

Participation à la définition des orientations financières et stratégiques et leur mise en œuvre ; exécution budgétaire (engagement, liquidation et ordonnancement des dépenses et émission de titres de recettes) et son suivi ; préparation et présentation de la commission Finances, suivi et optimisation de la fiscalité avec ses réformes, gestion comptable des biens mobiliers et immobiliers et de la dette, participation aux réunions nécessitant une aide à la décision d'un point de vue financier.

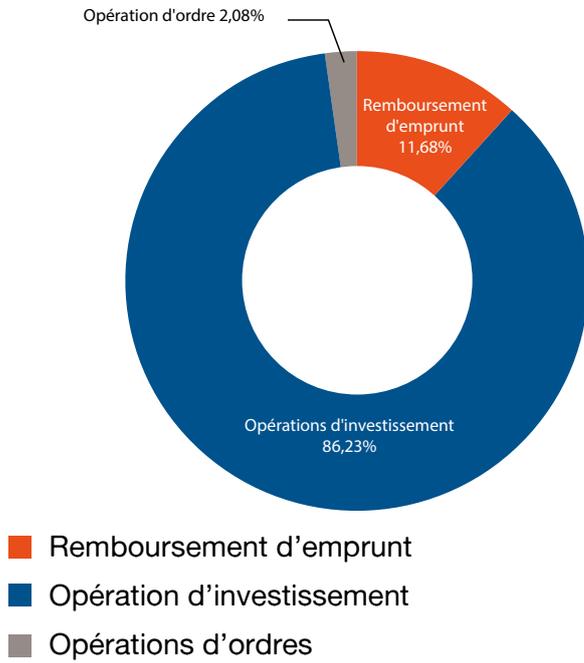
Personnel

1 Responsable Finances
3 Comptables

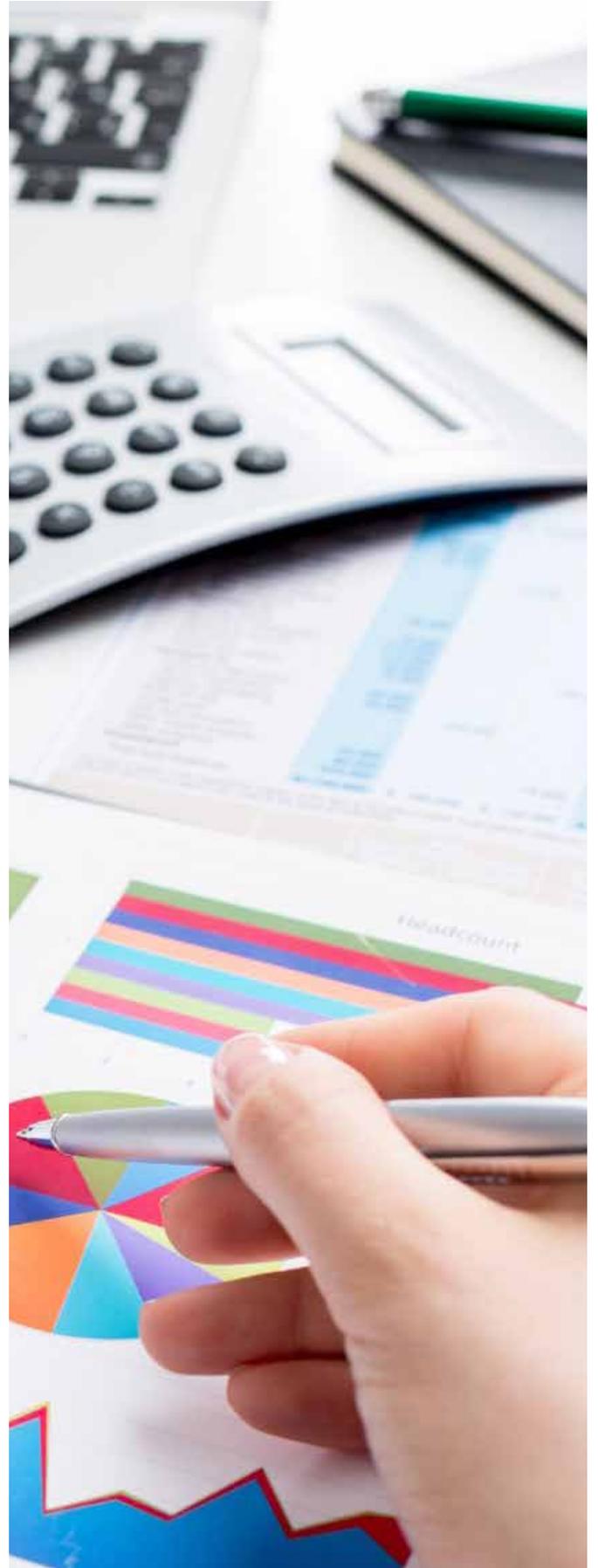
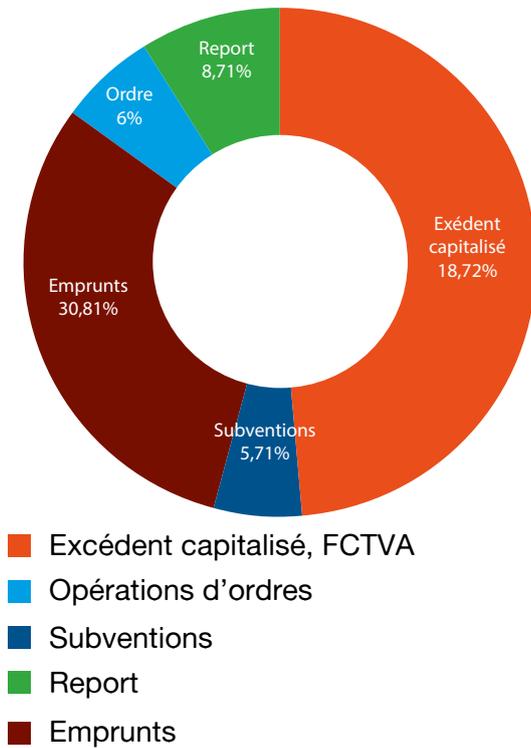
Principales recettes 2020

- Les impôts et taxes 73%
- Les excédents reportés : 12%
- Les dotations de l'Etat : 12%

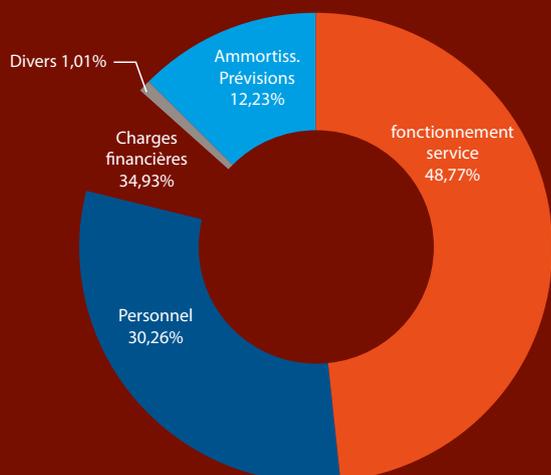
Dépenses d'investissement : 9 937 182€



Recettes d'investissement : 12 982 521€

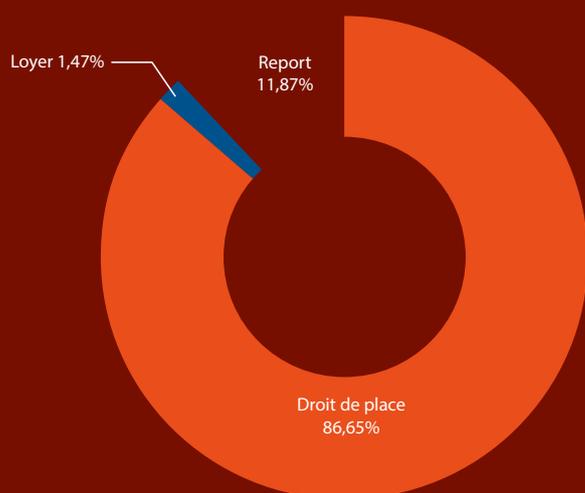


Dépenses de fonctionnement : 367 336€



- Fonctionnement du service
- Personnel
- Charges financières
- Divers
- Amortissement et provisions

Recettes de fonctionnement : 467 625€



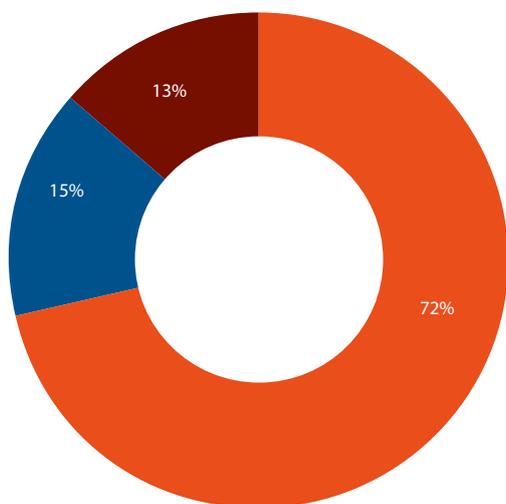
- Droit de place
- Loyer
- Résultat reporté



Principales recettes 2020

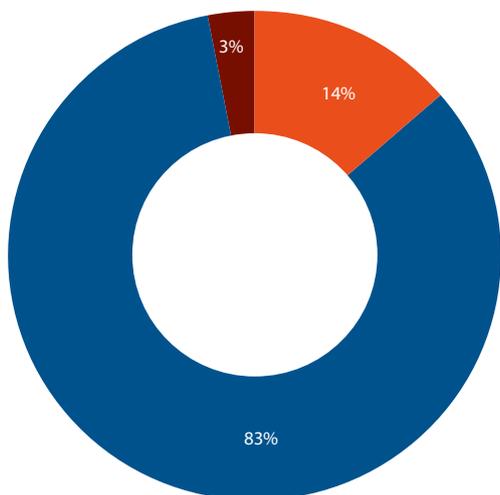
- Droits de place : 87%
- Les excédents capitalisés : 83%
- Les subventions de la CCBTA : 14%

Dépenses d'investissement : 423 365€

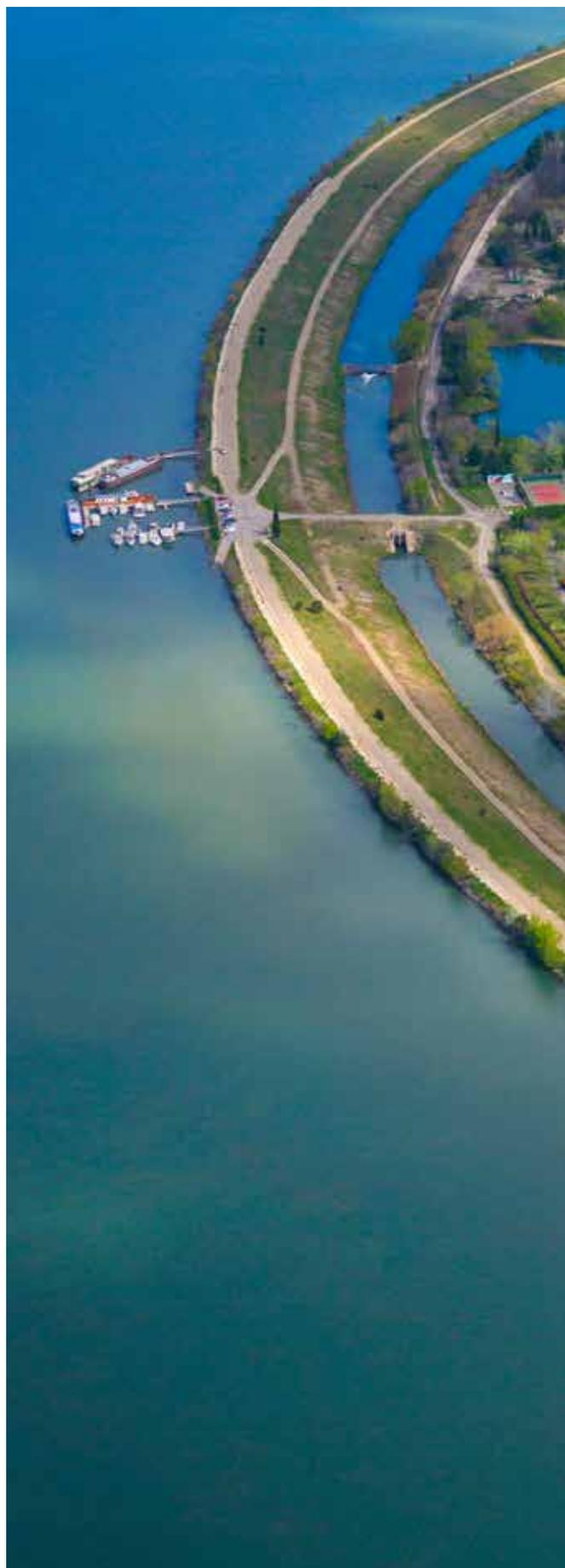


- Report
- Capital emprunts
- Aménagement des ports

Recettes d'investissement : 363 492,30€



- Subventions CCBTA
- Excédent capitalisé
- Amortissements et opérations patrimoniales



Missions

La communication sert à faire connaître et mettre en valeur la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (compétences et actions/réalisations) auprès des habitants des communes concernées, du Département et de la Région, ainsi que les fournisseurs et partenaires.

Réalisations

Communication interne

- BIP le journal interne 3 à 4 fois par an, tiré à 100 ex.
- Edition des rapports d'activités annuels
- Mise à jour de l'organigramme des services
- Réalisation de documents cartographiques pour le service environnement

Communication externe

- Réalisation du Feuilles d'Argence, magazine intercommunal tiré à 13 500 ex 4/an.
- Réalisation de **38 reportages vidéos** sur le territoire.
- Gestion de la presse : communiqués, dossiers de presse, point presse.
- Veille et revue de presse quotidienne (Midi Libre, Objectif Gard,... **86 articles recensés en 2020**.)
- Réalisation d'affiches, de flyers, de brochures, de panneaux et autre documents de communication papier.
- Gestion du BackOffice du site internet :
28 380 visiteurs : + 266%
72 107 pages vues : + 255%
38 458 sessions : + 267%
- Community management (Twitter, Facebook...) :
1200 post sur Facebook soit 4/j
les post ont généré 25463 partages soit 22 par post
les post ont généré 15559 commentaires soit 13 commentaires par post
2436 nouveaux abonnés à la page Facebook

- Reportages photos et gestion de la photothèque : 68 000 images.
- Création et suivi de la signalétique institutionnelle (entrée de territoire, panneaux d'identification)

Personnel

- 1 Responsable de la communication
- 1 Chargé de communication et des relations presse

Chiffres clés



utilisateurs
28 380

pages vues
72 107

sessions
38 458



131 abonnées
(+50)

tweet/an
490



abonnement
+ 2436 abonnés

580 281
utilisateurs atteints

Post/jours 4
partage 25463



70 travaux
d'édition en
2020
(hors Office de
Tourisme)



60 reportages dont 38
réalisés par le service
com en 2020 / 217
vidéos sur la chaine
Youtube CCTA - 339
abonnés - 35 000 vues



68 000 images dans
la photothèque, dont
5899 en 2020

86 articles répertoriés
dans la presse
régionale et nationale
en 2020 (68 en 2019)

Missions

Centraliser les informations géographiques du territoire dans une base de données unique, en récupérant les informations auprès des producteurs de données (ENEDIS, ORANGE, VEOLIA, BRL, IGN, etc.)

Diffuser l'information auprès du grand public pour leur faciliter l'accès à la donnée, mais aussi auprès des communes et des agents de la CCBTA pour les aider dans leur mission au quotidien

Faciliter la diffusion et l'échange d'information

Aider à la prise de décision dans le cadre de projets intercommunaux

Données consultables grand public

- Le Plan Local d'Urbanisme des 5 communes sur le territoire de la CCBTA – Bellegarde, Beaucaire, Fourques, Jonquières-St-Vincent et Vallabrègues (pièces téléchargeables au format PDF)
- Le Cadastre
- Les Servitudes d'Utilité Publique (règlements téléchargeables au format PDF)
- Les risques naturels et technologiques (inondation, feu de forêt, séisme, transport de gaz, etc.)
- Les zones de contraintes environnementales (ZNIEFF, Natura2000, etc.)
- La localisation des points d'apport volontaire, dans le cadre du tri des déchets
- Les secteurs de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) permettant à certains administrés de pouvoir bénéficier d'aides lors de travaux de rénovation
- L'offre foncière sur les Parcs d'Activité Economique de la CCBTA
- Les itinéraires de petite randonnée pédestre

Un service ouvert à l'ensemble des administrés

Le site web www.laterredargence.fr possède une rubrique cartographique ouverte à tous.

Ce service vous permet, entre autres, la visualisation du cadastre 2019, l'impression d'un plan de situation de votre bien pour toutes vos démarches administratives, de préparer vos randonnées ou bien de comparer l'évolution du territoire sur des photos aériennes.



Consultation des données cartographiques (accès public)
<https://opendata.laterredargence.fr/>

Missions

- Développer les ports et leurs services, au profit de l'attractivité touristique du territoire
- Entretien des quais
- Gestion de la location des anneaux
- Désherbage des ports
- Travaux de désenvasement

Pour la seizième année consécutive, Bellegarde a figuré au palmarès des communes labellisées Pavillon Bleu. Trois communes (Port-Camargue et le Grau du roi sont les autres récipiendaires) seulement dans notre département bénéficient de cette distinction très prisée.

Le Pavillon Bleu est un label à forte connotation touristique, symbole d'une qualité environnementale exemplaire. Les ports de plaisance labellisés sont quant à eux des lieux où la protection de l'environnement et du milieu marin est une priorité. Les plaisanciers ont accès à des aires de carénage sans rejets dans le milieu naturel, des systèmes de récupération des eaux usées des bateaux mais aussi à des zones de récupération des déchets spéciaux. Tout comme les communes, les ports de plaisance Pavillon Bleu proposent des activités environnementales pour sensibiliser plaisanciers et visiteurs à la fragilité du milieu. Le port de Bellegarde, géré par la CCBTA, est labellisé Pavillon Bleu France depuis 2004 sans discontinuer. A ce titre, il se doit de justifier tous les ans de trois nouvelles actions veillant au respect de l'environnement.

Personnel

- 1 Responsable des ports
- 2 Agents d'entretien

L'écluse de nourriguier
Fermée pour travaux et
le démarrage de la crise
Covid ont énormément
pertubé la circulation
des bateaux sur le Rhône
ainsi que sur le canal du
Rhône à Sète

Des bateaux ont quittés
le port de Beaucaire du
fait de la fermeture de
l'écluse.



Vallabrègues : 229 nuitées pour 25 escales, soit une durée moyenne de 9,16 jours.



Missions

- Accueil et information,
- Promotion du territoire intercommunal,
- Coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local,
- Mise en œuvre de la politique touristique du territoire intercommunal notamment par :
 - la définition de programmes de développement,
 - la gestion d'équipements, (depuis le 01/01/2017, l'OT gère le musée de la vannerie à Vallabrègues),
 - l'élaboration de nouveaux services.
- Concevoir et vendre des prestations de services touristiques,
- Apporter son concours à la réalisation d'événements.

Personnel

- 1 équipe de 6 permanents et 3 saisonniers, dont 1 chargé de l'accueil du musée de la vannerie.
- **1 lieu d'accueil à Beaucaire ouvert 214 jours** en 2020, soit 92 jours de moins qu'en 2019, en raison des 2 confinements du printemps et de novembre pour cause de crise sanitaire.

Observatoire touristique

En 2020, en raison de la crise sanitaire, la fréquentation du territoire a baissé.

A l'accueil de l'Office :

5326 personnes renseignées soit 42,8 % de moins qu'en 2019.

Les nuitées touristiques :

984 801 nuitées soit 21,8% de moins qu'en 2019 avec 1 259 653 nuitées.

Au musée de la vannerie : effondrement du nombre de groupes avec une baisse de 90% par rapport à 2019.

Réalisations

- La mise en ligne le 17 mai 2020 du nouveau site Internet de l'Office de Tourisme avec de nouvelles fonctionnalités dont une billetterie en ligne. Une progression de 40% du nombre d'utilisateurs entre 2020 et 2019.
- La mise en place d'une carte interactive dénommée « Manger local en Terre d'Argence » (110 producteurs référencés) pendant le 1^{er} confinement pour assurer la promotion des circuits courts et soutenir les producteurs locaux,
- La mise en place de bons d'achat dans les restaurants du territoire, vendus en ligne sur notre site pendant le confinement du printemps, afin de soutenir les restaurants.
- La mise en place des « Rencontres de la Terre d'Argence » du 6 juillet au 10 septembre : 668 participants aux différentes activités (15 activités thématiques différentes).
- Les actions de promotion :
 - Salons touristiques de Bruxelles et de Lyon en début d'année.
 - 6 voyages de presse de juillet à octobre réunissant au total 12 journalistes.
 - De nombreuses publications sur les réseaux sociaux avec pour résultat un taux d'engagement de 7% sur Facebook et la mise en ligne de 28 vidéos.
 - Des éditions touristiques repensées et la création nouvelle d'un chéquier avantages, mettant en avant des réductions ou promotions chez les prestataires touristiques.

Proximité et accompagnement des acteurs locaux

Droits du sol

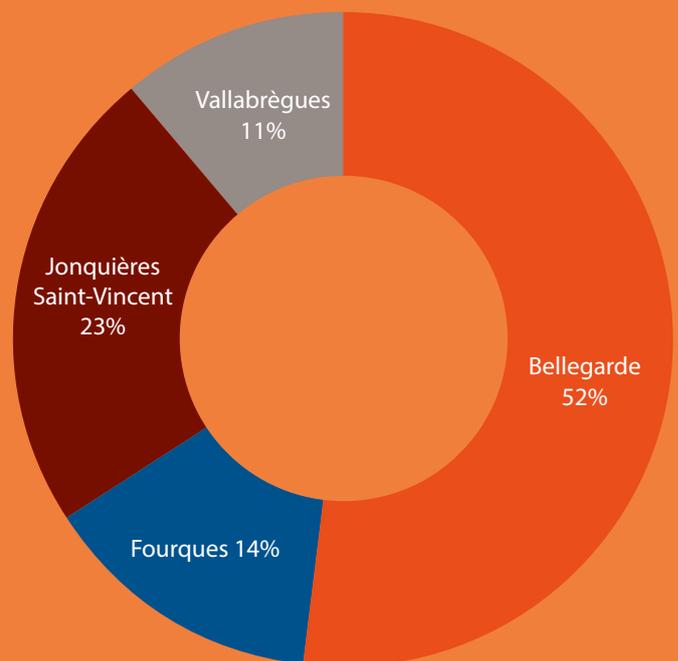
Missions

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence a en charge l'instruction technique des autorisations d'urbanisme depuis le 1^{er} juillet 2015. Le service instruit l'ensemble des autorisations d'urbanisme : certificats d'urbanisme d'information et opérationnels, déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir pour les communes de Bellegarde ; Jonquières Saint-Vincent, Fourques et Vallabrègues ; Beaucaire ayant gardé son service instructeur.

Une convention signée entre la CCBTA et chaque commune définit les missions de chacune des parties. Le maire de chaque commune reste décisionnaire et signe l'autorisation.

705 dossiers déposés en 2020
Soit 59 dossiers par mois en moyenne.

Provenance des dossiers



Personnel

2 Agents

Le type d'autorisation déposée a connu une hausse significative des certificats d'urbanisme d'information entre 2016 et 2020, puisqu'ils ont **augmenté de 64%**. Les CUa sont étroitement liés aux mutations foncières et généralement demandés lors des ventes et acquisitions de biens (mobiliers ou immobiliers). L'augmentation de ce type d'actes peut notamment traduire une **croissance du renouvellement immobilier** sur le territoire intercommunal.

Par rapport à 2016 :

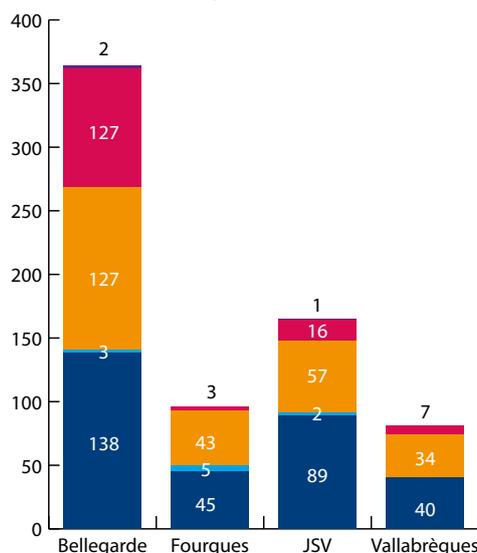
- Les certificats d'urbanisme opérationnels ont bondi de 400% ;
- Les déclarations préalables ont progressé de 25% ;
- Les permis d'aménager sont restés stables à 3 dossiers par an ;
- Les permis de construire ont diminué de 10% ;
- Les permis de démolir sont nuls pour 2020 ;

La part des **demandes de pièces complémentaires** est relativement importante puisqu'elle représente 15% des déclarations préalables, 53% des permis de construire et grimpe à 100% pour les permis d'aménager.

Suite à la loi ALUR qui décloisonne et dérègleme les divisions de terrains, l'année 2019 a été marquée par des déclarations préalables en vue de créer des lots à bâtir :

- 2 dossiers à Bellegarde pour 2 lots à bâtir ;
- 1 dossier à Jonquières-Saint-Vincent pour 1 lot à bâtir ;
- 3 divisions dans une commune qui a institué le contrôle des divisions à Jonquières-Saint-Vincent (délibération du 29/11/2018).

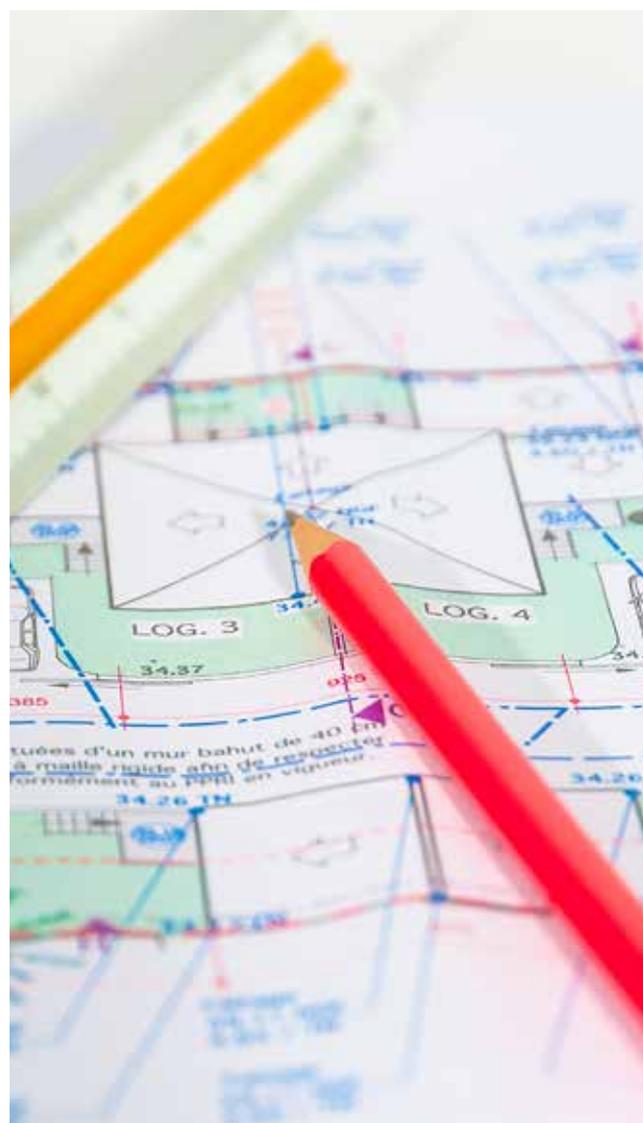
Types de dossiers instruit par le service



- Certificats d'urbanisme d'information
- Certificats d'urbanisme opérationnels
- Déclarations préalables
- Permis de construire
- Permis d'aménager

Autres missions assurées

- Formations dématérialisation des autorisations d'urbanisme
- Planification territoriale
- Schéma de Cohérence Territoire (SCOT Sud Gard)
- Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2020
- Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2026
- Pôle d'échange multimodal de Beaucaire
- Convention territoriale globale (CTG)



Proximité et accompagnement des acteurs locaux

OPAH-RU

Missions

- En lien avec le DGS, le chef de projet OPAH-RU (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine) anime, suit et évalue l'OPAH-RU 2018-2022 en étroite coordination avec l'opérateur technique (URBANIS) qui effectue les visites des logements, le chiffrage des travaux et le montage des dossiers de demande de financements. Il pilote le volet « lutte contre l'habitat indigne », du repérage des situations jusqu'à leur traitement. Il élabore une stratégie de communication et de valorisation du programme et de ses réalisations sur le territoire.

- Liens internes : Services urbanisme, finances, SIG, communication, juridique

- Liaison et collaboration avec les partenaires externes : particuliers, URBANIS, communes membres, département du GARD, Région OCCITANIE, ANAH, DDTM, ARS, CAF, MSA, ABF, chambres consulaires, notaires, agences immobilières, FFB, CAPEB ...

L'enjeu

L'OPAH-RU lancée en 2018 concerne les centres anciens de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent. Il s'inscrit dans un projet de reconquête et de revalorisation des centres anciens.

Objectifs

Dispositif qui permet d'**aider financièrement** les propriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation sur les bâtiments ou dans des logements pour améliorer leurs conditions d'habitation ou celles de leurs locataires.

Ces aides sont attribuées aux **propriétaires occupants sous conditions de ressources** et aux **propriétaires bailleurs qui s'engagent à pratiquer des loyers conventionnés**.



Chiffres clés

331

Logements réhabilités sur 5 ans

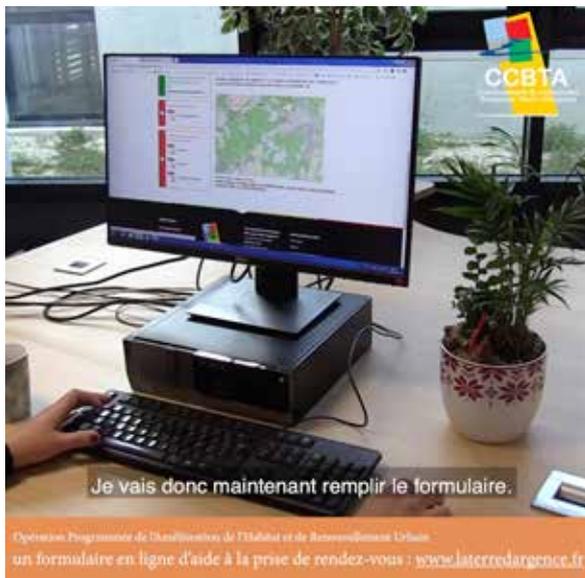
Montants prévisionnels

- 5 128 000€ de l'ANAH
- 1 445 000€ de la CCBTA
- 78 000€ du CD du Gard

Bilan depuis janvier 2018

- 493 contacts : +114 en 2020
- 54% Beaucaire
- 28% Bellegarde
- 18% Jonquières-St-Vincent

- 52 dossiers terminés (11%)
- 23 dossiers accordés (5%)
- 11 dossiers déposés (2%)
- 76 dossiers en cours (15%)
- 80 dossiers potentiels (16%)
- 251 dossiers sans suite (51%)



Formulaire d'inscription en ligne - CCBTA - vidéo

Invitation C.C. Beaucaire Terre d'Argence

Monsieur Le Préfet du Gard
Madame La Présidente de la région Occitanie Monsieur Le Président du département du Gard
Juan MARTINEZ
Président de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Ont le plaisir de vous convier à l'inauguration des logements réhabilités dans le cadre de l'OPAH-RU.

Le mardi 3 novembre à 11 h.
sur le parvis de la collégiale Notre-Dame des Pommiers à Beaucaire

port du masque obligatoire, dans le respect du protocole sanitaire

Logos: France, ANAH, CCBTA, Occitanie, CARD 30, etc.



Visite centre ancien de Beaucaire - vidéo



Rénovation d'une salle de bain- Beaucaire - vidéo



Rénovation énergétique - Bellegarde - vidéo

Proximité et accompagnement des acteurs locaux

Habitat

Missions

La Communauté de Communes contribue à améliorer les conditions de cadre de vie des ménages les plus modestes. Des fonds communautaires sont destinés aux propriétaires occupants ou bailleurs dans les programmes non subventionnée par l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, et conseil Départemental du Gard, notamment le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Des aides spécifiques afin d'inciter les propriétaires du territoire de la CCBTA à effectuer les travaux notamment pour :

- la réhabilitation des assainissements non collectifs défectueux
- et le ravalement des façades des centres anciens : visant à améliorer l'image des centres anciens et à participer à l'effort des villes de la CCBTA



Personnel

1 agent administratif

Montants des opérations

	Façade			Maintien à domicile			Réhabilitation ANC - SPANC			Habiter mieux		
	Montant TTC travaux	Subvention CCBTA engagées	Nombre de dossier	Montant TTC travaux	Subvention CCBTA engagées	Nombre de dossier	Montant TTC travaux	Subvention CCBTA engagées	Nombre de dossier	Montant TTC travaux	Subvention CCBTA engagées	Nombre de dossier
Beaucaire	189 597,23	19 586	13	24 353,76	11 218,25	5	183 519,03	58 087	13	52 942,30	1 500	3
Bellegarde	13 773,96	2 463	2				36 967,21	7 500	3	82 273,30	1 000	2
Fourques	40 269,65	7 020	6	9 696,70	3 679	2	24 895,95	7 500	2			
Vallabregues	32 579,42	3 086,25	3	13 831,50	5 405	3						
Jonquières-St-Vincent	19 021,03	2 757,15	2									
Total général	295 241,29	34 912,40	26	47 881,96	20 302,25	10	245 382,19	73 087	18	135 215,60	2 500	5

Programme Habiter Mieux

5 dossiers engagés pour un montant de **2 500 €**.

Répartition par commune :

3 à Beaucaire,
2 à Bellegarde,



La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

**vous aide jusqu'à
80%* des travaux**
VOUS REQUIREZ DES CONDITIONS DE NECESSAIRE

**Appelez le
04 66 59 54 54**

HABITER MIEUX

Le service d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Programme d'Aides aux Entreprises commerciales

3 dossiers engagés pour un montant de **18 000 €**.

Répartition par commune :

3 à Bellegarde



La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

**vous aide jusqu'à
40% des travaux**
VOUS REQUIREZ DES CONDITIONS DE NECESSAIRE

**Appelez le
04 66 59 54 54**

FISAC

Le service d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

SPANC

18 dossiers pour la réhabilitation ANC/SPANC pour un montant de subvention de **73 087 €**.

Répartition par commune :

13 à Beaucaire,
3 à Bellegarde,
2 à Fourques



La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

**vous aide jusqu'à
4 600 euros**
VOUS REQUIREZ DES CONDITIONS DE NECESSAIRE

**Appelez le
04 66 59 54 54**

Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC

Le service d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Programme maintien à domicile et handicap

10 dossiers traités en 2020 pour un montant de **20 302,25 €**.

Répartition par commune :

5 à Beaucaire,
2 à Fourques,
3 à Vallabrègues.



La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

**vous aide jusqu'à
50%* des travaux**
VOUS REQUIREZ DES CONDITIONS DE NECESSAIRE

**Appelez le
04 66 59 54 54**

Maintien à Domicile

Le service d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Programme façades

26 dossiers engagés en 2020 pour un montant de **34 912,40 €**.

Répartition par commune :

13 à Beaucaire,
2 à Bellegarde,
6 à Fourques,
2 à Jonquières-St-Vincent,
3 à Vallabrègues.



La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

**vous aide jusqu'à
1 500 euros**
VOUS REQUIREZ DES CONDITIONS DE NECESSAIRE

**Appelez le
04 66 59 54 54**

FAÇADES

Le service d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Proximité et accompagnement des acteurs locaux

Le Relais Assistant.e.s Maternel.le.s

Missions

- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux ;
- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément ;
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel ;
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants

Partenariat

- **La CAF et le Conseil Départemental du Gard**
Ce sont les principaux partenaires financiers et techniques des RAM.
- **La Protection Maternelle et Infantile (PMI)**
Le RAM est en lien étroit avec les services PMI. Il met en œuvre des missions communes d'accompagnement professionnel des assistant(e)s maternel(le)s.
- **Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)**
Le LAEP Babill'âge, géré par la CCBTA, est un lieu de paroles, d'échanges et de jeux qui accueille gratuitement les parents avec leurs enfants de 0 à 4 ans.
- **La Direction du Livre et de la Lecture du Gard (DLL)**
La DLL met en œuvre un projet « lecture et petite enfance » au travers du prêt de malles pédagogiques. Par ailleurs, la DLL propose chaque année des formations autour du Livre.
- **Le Relais d'Accompagnement Petite Enfance Handicapée**
Le RAM Terre d'Argence s'engage en tant qu'acteur dans l'accueil en milieu ordinaire des enfants porteurs de handicap à travers la signature de la Charte départementale « L'accueil du jeune enfant en situation de handicap ».
- **Les structures Petite Enfance du territoire**
La mise en réseau des EAJE et du RAM permet une optimisation des places d'accueil et du service rendu aux familles sur le territoire intercommunal.
- **Les bibliothèques des communes de Beaucaire, Bellegarde et Vallabrègues.**
Chacune offre un créneau pour l'accueil du public assistants maternels en vue de favoriser l'accès du tout jeune enfant à la littérature enfantine.
- **Le comité d'éducation à la santé du Gard (CODES) L'instance du CODES**
appuie et accompagne les actions de prévention et de santé développées par le RAM et les Etablissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire du Gard : les écrans, l'alimentation, l'accueil de l'enfant porteur de handicap...

Personnel

1 Responsable de service

Chiffres clés

Le Relais Assistants Maternels Beaucaire Terre d'Argence impacte **138 assistants maternels agréés** répartis sur les 5 communes de la CCBTA, pour un total de **408 places d'accueil**.

293 contacts de familles concernant l'élaboration d'un contrat de travail.

65 familles accompagnées et orientées vers un mode d'accueil

6 soirées thématiques en 2020, pour un total de **65 participations** d'assistantes maternelles.

101 Ateliers d'éveil ont accueilli **690 enfants**

Les trois temps forts qui rythment l'année : **la fête de Noël, le Carnaval et la Chasse aux œufs**. Les familles y sont conviées, au côté de leur enfant et de l'assistant maternel. Ce sont des temps très convoités qui marquent le besoin de lien social entre les familles et les assistants maternels.

Formations professionnelles :
En 2020, **20 assistant.e.s.** ont bénéficié d'une action de formation.

Soirée thématique destinée aux professionnels petite enfance

Mardi 17 mars 2020 18 / 20h

Salle du conseil de la cccta - 1 avenue de la Croix Blanche

la continuité de l'allaitement
maternel de l'enfant accueilli
en EAJE ou au domicile d'un
assistant maternel



Le LAEP, pour QUI
Le LAEP s'adresse aux parents et aux enfants (de 0 à 4 ans pour Babillage de Beaucaire et de 0 à 6 ans pour le Babillage de Jonquières-Saint-Vincent) résidant sur la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (Beaucaire, Bellegarde, Jonquières-Saint-Vincent, Fourques, Vallabregues).
Le LAEP est...
Gratuit, Anonyme Sans inscription
Avec un accueil libre

Le LAEP, permet
• Aux enfants de se socialiser, avec la présence rassurante d'un adulte l'accompagnant (père, mère, grand-mère...)
• Aux enfants d'avoir une ouverture sur la communication, l'échange, la socialisation par le biais du jeu et de la rencontre avec les autres.
• Aux parents et à leurs enfants de se préparer en douceur à la séparation avant la rentrée à l'école maternelle.

Babillage
Beaucaire

0300 Beaucaire
présentés de 13h30
cannes scolaire).
ans.

est gratuite -
Anita Jauer-Streichen,
la Leche League et
conseillère en lactation
dois d'Allaitement



Lundi 14 /12 à 10h.
à l'association BOOSTER
salle de l'Ouzou
Bâle - Beaucaire

GRATUIT
Sur inscription auprès de votre assistante

Sylviane Pomor
09 80 86 14 78
ccfpar13@gmail.com

RAM/CCBTA
Relais Assistants Maternels
Communauté de communes
Beaucaire Terre d'Argence

Le Relais Assistants Maternels
Beaucaire Terre d'Argence (RAM)



Le Relais Assistants Maternels (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et de dialogue au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les formateurs peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ouverture des modes d'accueil.
Le RAM apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Une animation
C.C. Beaucaire Terre d'Argence
Matinée ouverte aux familles, assistant(es) maternel(les), publics de crèche et aux enfants

Les contes petite enfance



à la médiathèque du Grand Mas

Mardi 19 mai et 30 juin 2020

des mas - Jonquières-Saint-Vincent

Inscription auprès du RAM
ota@laterrredargence.fr ou au 04 66 59 92 68

CHARTRE DE L'ACCUEIL A BABILLAGE

RAM/CCBTA
Relais Assistants Maternels
Communauté de communes
Beaucaire Terre d'Argence

Proximité et accompagnement des acteurs locaux

Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Missions

- Accueil des enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Il s'agit pour les jeunes enfants d'un espace de jeux et de socialisation. Mais c'est aussi pour les parents un lieu où ils peuvent échanger entre eux ou avec des accueillants présents et disponibles. L'accueil est libre, gratuit et confidentiel.

Les moyens

- Les locaux

Les accueils de Babill'âge, se déroulent 2 fois par semaine, à Beaucaire, dans les locaux du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s, qui met à disposition sa structure et un mobilier convivial et ludique.

Les accueils de Babill'Joncs, se déroulent 2 fois par mois, à Jonquières St Vincent, dans les locaux d'une école maternelle, mis à disposition à titre gracieux pour les séances du LAEP.

La capacité d'accueil des locaux, toute personne confondue, est de 6 accompagnants (père, mère, grands-parents...) avec leurs enfants, que ce soit pour Babill'âge ou Babill'Joncs.

- Les intervenants

• Accueillants :

L'équipe d'accueillants est constituée de 4 professionnels issus des différents services du Département (Protection Maternelle et Infantile, Service Social Territorial, Aide Sociale à l'Enfance) et de 3 vacataires de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence. Ces professionnels sont tous formés à la relation d'écoute et d'accompagnement à la parentalité.

La mise à disposition du personnel par le Département s'effectue à titre gracieux.

• Supervision :

La supervision d'équipe, à raison de 2 heures mensuelles, assurée par une psychologue clinicienne, permet la mise en parole des situations d'accueil et une analyse des difficultés rencontrées.

Personnel

1 Responsable de service



Chiffres clés

à Babill'âge
(Beaucaire)

59

enfants accueillies

En 2020, Babill'âge a accueilli **112 enfants** différents, pour un passage total de **765 enfants**



Babill'Joncs
(Jonquières-St-
Vincent)

17

enfants différents,
pour un passage
total de 33 enfants

14 familles différentes ont fréquenté le LAEP

Babill'Joncs
(Jonquières-St-Vincent)

le taux de fréquentation est évalué à **3 enfants par séance en moyenne.**



Babill'joncs

Jonquières-St-Vincent

Ecole Li Droulet, rue du marché
ouvert de 9h30 à 11h30 les mercredis :
4 sept. ; 9 octobre ; 6 novembre ; 4 décembre 2019.
Ouvert aux enfants de 0 à 6 ans

LAEP

Babill'âge

Beaucaire



1, avenue de la croix blanche - 30300 Beaucaire
ouvert les mardis et les jeudis après-midis de 13h30 à 16h30 (sauf pendant les vacances scolaire).
Ouvert aux enfants de 0 à 4 ans.



Il est à noter, qu'en raison de la situation sanitaire due à la COVID-19, il y a eu 6 séances sur 10 à Babill'joncs. Les périodes d'ouverture et de fermeture imposées par le COVID ont été les mêmes que celles de Babill'âge, à Beaucaire.

Missions

- Mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie de la collectivité
- Mobiliser les entreprises, les associations, les partenaires institutionnels et les citoyens dans la mise en œuvre de ce plan
- Animer les groupes de travail et les instances gouvernantes
- Communiquer sur la mise en place du PCAET
- Captage des pigeons
- Démoustification
- Chats errants
- Lutter contre le gaspillage énergétique
- Lutter contre les émissions de Co²

La CCBTA s'est lancée dès 2017 dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce plan est un projet de développement durable axé sur les changements climatiques et intégré dans les politiques structurantes du territoire.

Les enjeux sont multiples : protéger le climat et la santé publique, évoluer vers un système énergétique moins centralisé et tendre vers une indépendance énergétique du territoire. Des actions concrètes voient ainsi le jour en Terre d'Argence à l'initiative de la CCBTA dans l'optique de réduire l'empreinte carbone du territoire.

Des déplacements plus propres

Deux voitures électriques ont été achetées par la CCBTA et sont utilisées par les services des ports de plaisance et de l'assainissement non collectif de l'intercommunalité pour tous leurs déplacements.



Des déplacements réduits

La CCBTA généralise les formations à distance pour les agents de la CCBTA afin de réduire les déplacements en véhicule motorisée, source de pollution.

Des LED pour l'éclairage public

Depuis 2018, chaque nouvel éclairage public est doté de LED, beaucoup moins gourmand en énergie qu'un éclairage classique. A moyen terme, la CCBTA souhaite généraliser ce moyen d'éclairage à l'ensemble du parc public. L'intensité des LED est réduite la nuit de 50 % pour lutter contre la pollution lumineuse et réduire encore la consommation électrique.



Chats errants, pigeons et moustiques

Stérilisations de
chats errants

187

évitant la naissance de **800 chatons en moyenne**. 99 chats/chatons ont pu être sortis de la rue et adoptés pour 79 d'entre eux. Les autres attendent en famille d'accueil.

Beucaire (46 stérilisations), Fourques (15), Jonquières (35) et Bellegarde (87).

Montant de la subvention : 7829,46€

Pigeons capturés

878

4 nasses sont installées sur le territoire. On estime qu'il y a 1 pigeon pour 25 habitants sur le territoire soit environ **1240 ramiers**. Un couple peut couvrir 7 à 8 portées de 2 pigeonceaux par an. En outre, le contrat signé avec la société Econuisible installée à Caveirac inclus une surveillance du territoire à l'aide de rapaces de fauconnerie.

Montant de l'opération : 14 364€

Face à la recrudescence du moustique-tigre, une campagne de démoustication a été lancée sur le territoire de la CCBTA. Les opérations, menées par l'EID Méditerranée, sont financées par la CCBTA et le Conseil départemental du Gard. Chacun des deux partenaires a assuré 50% du coût total des opérations.

Montant de l'opération : 65 000€



Missions

- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale ;
- Initier le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine ;
- Proposer des visites de qualité au public touristique par un personnel qualifié.

Projet en cours

- Programme Collectif de Recherches St-Roman (PCR)

La CCBTA concentre ses efforts depuis 2016 sur le site de l'abbaye de St-Roman de l'Aiguille. Pour le territoire d'Argence, la valorisation d'un tel site patrimonial recouvre plusieurs enjeux :

- Transmettre et valoriser ce patrimoine d'exception,
- Hisser ce monument historique au niveau d'un équipement structurant de qualité, facteur d'attractivité et de développement du tourisme patrimonial et culturel sur le territoire de la CCBTA (Fréquentation actuelle < à 17 000 visiteurs/an – fréquentation souhaitée : 50 à 60 000 visiteurs).

D'un label de « Ville » à un label de « Pays d'Art et d'Histoire de la Terre d'Argence »

Beaucaire est labellisée « Ville d'art et d'histoire » depuis 2001 ; le service en charge du label a étendu son action de médiation du patrimoine et son action culturelle au territoire intercommunal. La commission nationale en charge de renouveler la labellisation a émis une condition : le renouvellement du label Ville est sous-tendu à l'engagement de la CCBTA à étendre la labellisation au territoire intercommunal d'ici 2023.

La CCBTA doit donc poursuivre son action auprès de l'ensemble des habitants des 5 communes et préparer le dossier de candidature au label en « Pays d'art et d'histoire ». Le projet de valorisation du site de l'abbaye est inscrit comme action phare dans le nouveau projet de convention dudit label.

Personnel

7 Agents



Chiffres clés

2451
élèves reçus
en 109 séances

La crise sanitaire liée à la COVID-19 et les deux confinements survenus de mars à mai et en novembre 2020 ont largement impacté les activités du service éducatif du Patrimoine. Les visites guidées et les ateliers pédagogiques pour le public scolaire ont été divisés par 3

« Vallabrègues, mon village, mon patrimoine naturel »

Un projet pédagogique a été conçu et proposé à l'ensemble des classes de l'école de Vallabrègues, de la petite section de maternelle au CM2, pour sensibiliser les élèves au patrimoine naturel de leur village.

Des visites guidées menées par l'association CoGard autour du lac et près du Rhône ont permis aux enfants la découverte des mammifères pour les plus petits (reconnaissance des traces) et une initiation à l'ornithologie pour les plus grands.

Nombre de classes reçues : 7 / Nombre d'élèves : 129

263
enfants
accueillis

Actions hors temps scolaire :

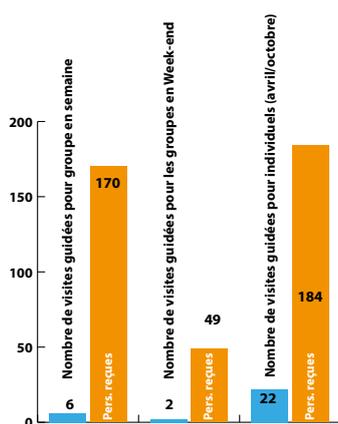
Les Vacances du patrimoine : Des activités pour les enfants âgés de 8 à 12 ans sont proposées par le service éducatif du patrimoine pendant les vacances scolaires d'automne. Cette année, une baisse notable des inscriptions a été constatée. Des séances ont été également menées dans le cadre de l'opération « Vacances apprenantes » en juillet et octobre 2020 avec le collège Elsa Triolet et les écoles Garrigues Planes et Moulinelle de Beaucaire.



Restauration de 11 ornements liturgiques inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques Le musée de Beaucaire conserve en dépôt quelques vêtements et accessoires liturgiques en passementerie autrefois déposés dans les églises de Beaucaire. Quatre chasubles, deux chapes, une dalmatique, un voile de calice, une étole et deux manipules datées entre le 17^e et le 19^e siècles, ont été confiés à une spécialiste pour être restaurés, puis présentés en septembre lors de l'exposition temporaire annuelle intitulée « Le musée sort de sa réserve » : « Trésors de nos réserves ».

Comme l'ont rappelés les membres de la Commission scientifique régionale de restauration, « ces objets mobiliers demeurent affectés au culte et susceptibles d'être revendiqués par la paroisse », mais le dépôt au sein du musée de Beaucaire reste « légitime au regard des conditions de conservation dans l'édifice d'affectation ».

Les visites guidées



16 380 € TTC

Durée d'intervention :

22 semaines (1er avril au 15 septembre 2020).

Aménagement du territoire

Développement Economique

Missions

- La gestion, le suivi de l'aménagement et commercialisation des parcs d'activités : Parc d'activités de la Mérarde et Parc d'activités Domitia à Beaucaire, Parc d'activités du Rieu et Parc d'activités de Broussan à Bellegarde, le Parc d'activité de Vallabrègues.
- L'accueil des entreprises et leur accompagnement en mobilisant les partenariats.
- Octroi de prêt d'honneur aux porteurs de projet à travers Initiative Gard qui est financé par la CCBTA.
- Aide au développement et à l'installation des entreprises sur son territoire avec le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec la Région Occitanie. Ce dispositif permet aussi de débloquer des fonds européens.
- L'accompagnement des jeunes via le financement de la Mission Locale Jeunes.
- L'établissement et l'exploitation de nouveaux réseaux numériques Très Haut Débit. La CCBTA gère un réseau Très Haut Débit fibre optique dédié aux entreprises du territoire.



Personnel

1 Chargée de mission



Chiffres clés

Commercialisation des zones d'activité ZI Domitia à Beaucaire

• Compromis signés

- Macro lot « Beaucaire 3 » : 4ha. Compromis signé avec le promoteur Concerto ED Groupe Kaufman et Broad en vue de la création d'un bâtiment d'activité à vocation logistique.
- Parcelle Domitia Ouest 1ha. Compromis signé avec la SARL Camargue TP implantée à Jonquières Saint Vincent en vue du développement de son activité de travaux publics.
- Parcelle Domitia Ouest 2ha. Compromis avec Gaches Chimie pour l'extension du site de la Glo-riette.

• Vente de terrains

Extension ZI Domitia

- Cession du macro lot Concerto. Surface 12ha en vue de la construction d'une plateforme logistique par le promoteur Concerto ED groupe Kaufman et Broad.

ZA Mérarde à Beaucaire

• Compromis signés

- Lot 7. Surface 1500m². Compromis signé avec la SARL Sud Alu Gouttières implantée à Arles en vue du développement de son activité.

• Ventes de terrains

- Cession du lot 2. Surface 2000m² en vue du développement de l'entreprise Les Jardins de la Tarasque implantés dans la ZI Domitia à Beaucaire.
- Cession du lot 6. Surface 4000m² en vue du développement de la SARL De Berto implantés à Fourques.

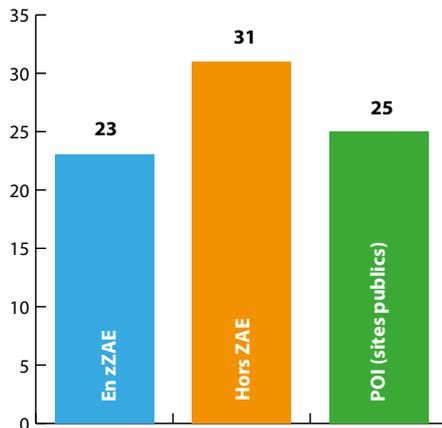
ZA Vallabrègues

• Compromis signés

- Lot 4. Surface 1700m². Compromis avec M. Couderc en vue du développement de son activité de vente et réparation d'électroménager sur Tarascon.

Sites raccordés
au THD en 2020

12



71 entreprises
25 sites publics

Total des sites
raccordés
2018 / 2020

96

Aides économiques

Immobilier d'entreprise : 5 demandes pour 216 498€

Entreprises de proximité : 4 demandes pour 24 000€

Entreprises de proximité - volet circuit court : 1 demande pour 3 980€

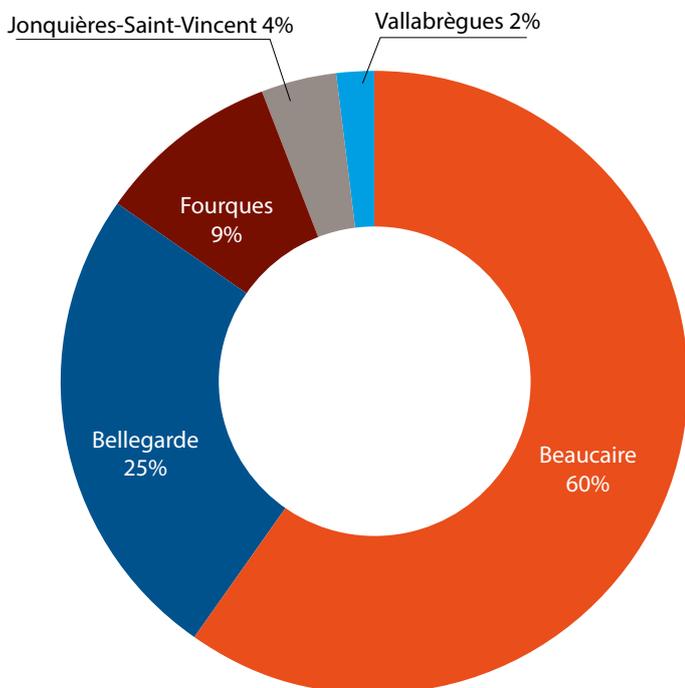
Entreprises avec local commercial soumis à obligation de fermeture (COVID) :

36 entreprises éligibles pour 54 000€

Loyers (COVID) : 134 entreprises éligibles pour 201 000€

Participation de la CCBTA au Fonds L'OCCAL en partenariat avec la région Occitanie (reprise suite COVID) : 14 entreprises pour 81 480€

Total des aides par communes



Annulation des loyers des entreprises locataires de la CCBTA

En plus des aides financières attribuées aux entreprises, la CCBTA a voté l'annulation des loyers des entreprises qui sont locataires de locaux dont elle est propriétaire pendant les différentes périodes de restriction d'activité.

Ces annulations ont concerné en fonction des périodes :

- Les ateliers relais de Beaucaire
- Les professionnels des ports (restaurants la Halte Nautique à Bellegarde et le Far Breton à Beaucaire)

Aménagement du territoire

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Missions

- Contrôle diagnostic des installations existantes
- Contrôle de fonctionnement tous les 8 ans des installations existantes
- Contrôle des installations neuves lorsqu'un permis de construire ou une réhabilitation a été instruite
- Vérification de l'équilibre du budget

Chiffres clés

- 19 réhabilitations (Beaucaire : 13 ; Bellegarde : 5 ; Fourques : 1.)
- 21 dossiers subventionnés
- 17 dossiers non subventionnés
- 23 diagnostics avant-vente
- 152 diagnostics de bon fonctionnement
- 2 relances de diagnostics de bon fonctionnement

Total des subventions

57 500€

Personnel

1 Agent chargé du contrôle

- **256** installations réhabilitées depuis 2013
- **1614** installations sur le territoire



Missions

Le contrat de partenariat public privé a pour objet la maintenance globale et le maintien à niveau des ouvrages d'éclairage public des villes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues. Il est axé sur 3 volets :

- La maintenance globale des installations d'éclairage public.
- La rénovation des luminaires vétustes.
- Un engagement fort sur la réduction de consommation énergétique du patrimoine d'éclairage public.

La CCBTA a confié à Bouygues Energies et Services une mission globale ayant pour objet :

- La conception, l'ingénierie, le financement, la réalisation de la rénovation des équipements et installations liés à l'éclairage des voies.
- La maintenance, les réparations et la gestion, selon le niveau de performance requis par le programme fonctionnel.

Cette mission globale concerne les villes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières-Saint-Vincent et Vallabrègues. La mission de partenariat a débuté le 1^{er} juin 2010 et s'achèvera le 31 mai 2025.

BOUYGUES
ENERGIES & SERVICES

A Savoir

L'intensité des LED est réduite la nuit de **50%** pour lutter contre la pollution lumineuse et réduire encore la consommation électrique.

1 253 476€

d'économie sur les consommations d'électricité depuis le début du contrat



Chiffres clés

Équipement en
lampes LED sur le
territoire

99%

61%

c'est l'économie sur la
consommation
électrique générée
par la mise en place de
lampe à LED en 2020

**5501 luminaires
remplacés**

Puissance moyenne par
point lumineux réduit de
53%

42 735€ :

dépensés en réparations d'actes
de vandalisme et accidents.

Eclairage Public

Pour signaler une panne sur
l'éclairage public appelez directement

le numéro vert :

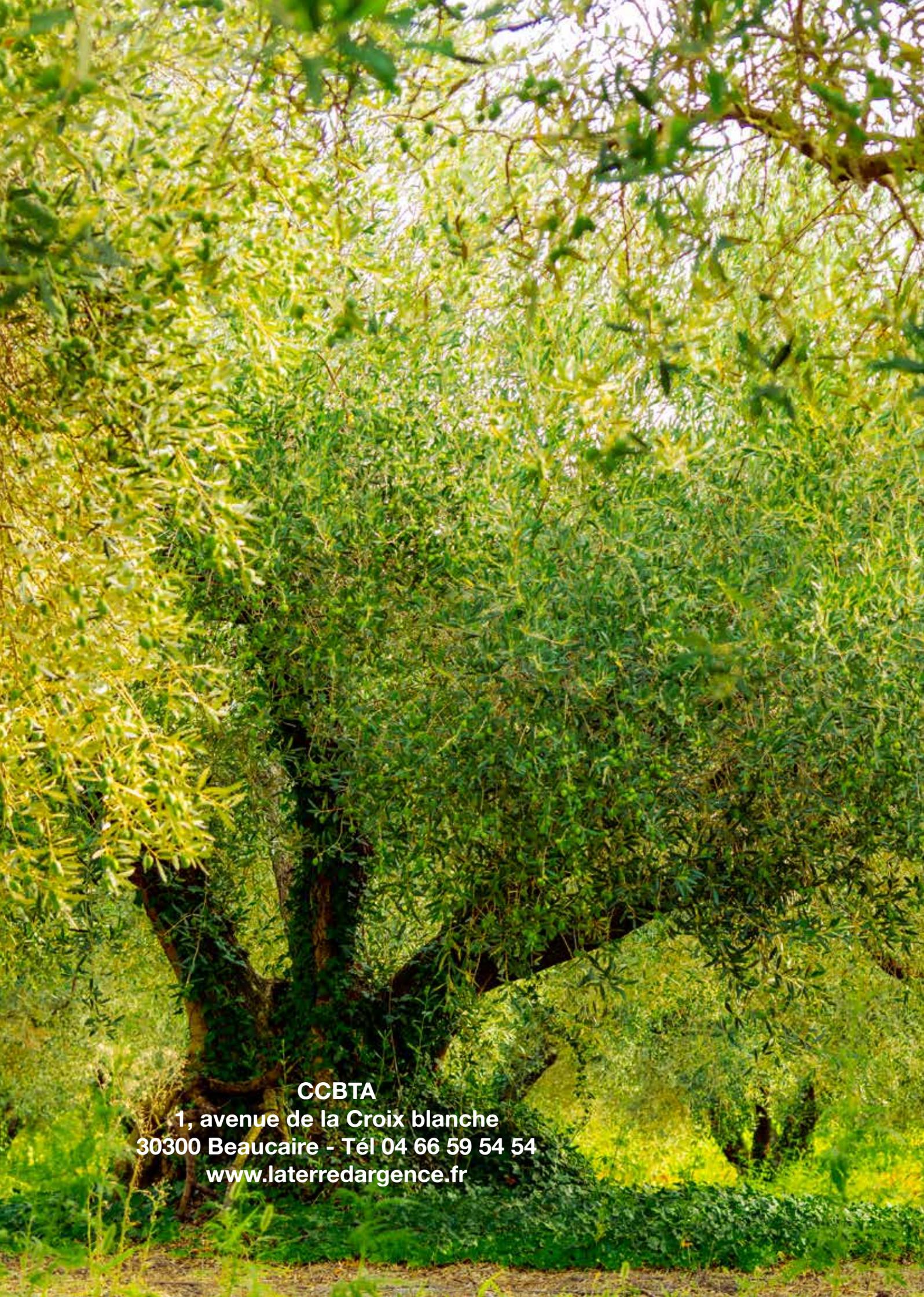
0 800 94 06 44

Appel gratuit depuis un poste fixe

Suivez-nous sur www.laterredargence.fr

C.C. Terre d'argence





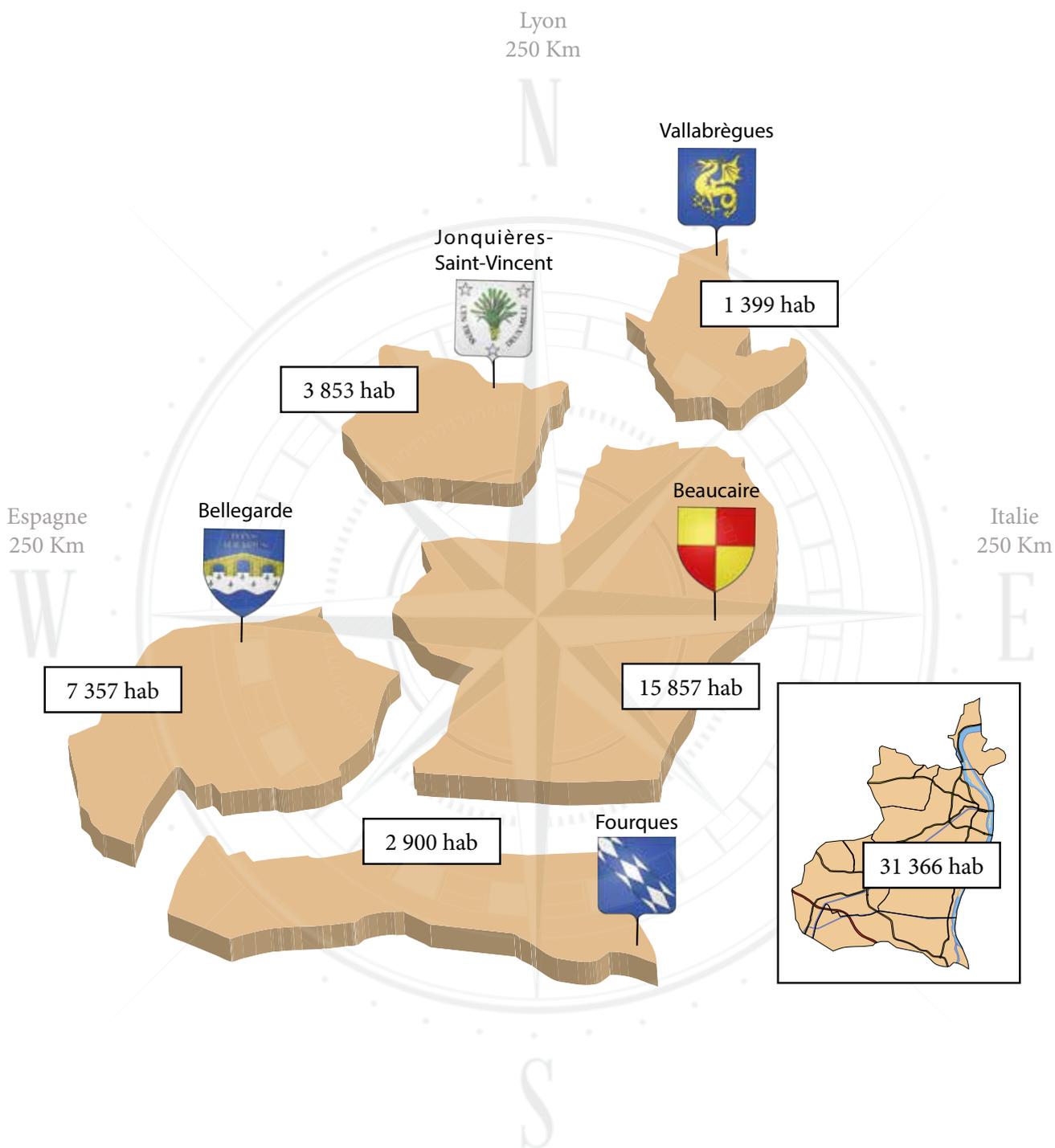
CCBTA
1, avenue de la Croix blanche
30300 Beaucaire - Tél 04 66 59 54 54
www.laterredargence.fr

Rapport d'activités déchets ménagers 2021



Communauté de communes
Beaucaire Terre d'Argence

La loi n°95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, « dite loi Barnier » met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que le Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) doit présenter « **un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers** » et la mettre à la disposition du public. Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître l'ensemble des conditions techniques organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets est exécuté. Le rapport afférent à l'année 2021 est présenté au conseil communal.



Population	2021	2020	Progression
Beaucaire	15857	16107	-250
Bellegarde	7357	7210	+147
Fourques	2900	2935	-35
Jonquières-St-Vincent	3853	3816	+37
Vallabrègues	1399	1411	-12
Total	31366	31479	-113

Depuis le 1^{er} avril 2018, la société Nicollin est chargée de la collecte des déchets sur les communes de Jonquières, Fourques et sur la ZUP de Beaucaire. Cette réorganisation a permis de renforcer les équipes de propreté urbaine puisque quatre agents, dont le travail était jusque-là dédié à la collecte, ont été réaffectés au nettoyage des rues. Ils œuvrent désormais quotidiennement dans les communes membres de la CCBTA, équipés d'une balayeuse avec lance à eau sous pression ou avec des brouettes pour ramasser les déchets oubliés. Déjà remarquée par de nombreux riverains, l'action des agents permet de rendre nos rues plus agréables mais n'exclut pas l'engagement de tous. **Les sacs de tri sélectif sont à sortir à partir de 20 heures et jusqu'à 5 heures 30 le jour du passage.** Tout en gardant à l'esprit que la réduction des ordures ménagères est un enjeu majeur : **10345 tonnes ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCBTA en 2021.** Trier plus ou trier mieux permettrait de réduire sensiblement les taxes d'enlèvement d'ordures ménagères.

2021 année confinée.

Les équipes du service environnement et de notre prestataire ont continué à travailler quotidiennement dans le respect des gestes barrières avec quelques aménagements pour assurer le ramassage des déchets. **La ville de Beaucaire a vu la mise en place d'une collecte de nuit (de 20h à minuit) se mettre ne place pour répondre au besoin du centre acien en OM.**

- **délocalisation des points de départ des collectes Beaucaire ; Bellegarde ; Jonquières-Saint-Vincent.**
- **étalement des horaires de travail des agents pour éviter qu'ils se croisent.**

10 345

Tonnes d'OM
collectées sur le
territoire en 2021

SRE : 7412,63t à 154,04€ ht la tonne
SITOM : 2932,13t à 92,64€ ht la tonne

Coût moyen pour la CCBTA 123,34 € ht la tonne

Année de référence	Tonnage ordures ménagères	Tonnage collecte sélective
2015	9035	702
2016	9165	797
2017	9408	818
2018	9734	848
2019	9644	803
2020	10084	859
2021	10345	872

- 329 kilos par habitant c'est le chiffre officiel concernant les évacuations d'ordures ménagères sur le territoire durant l'année écoulée.

Les habitants de la Terre d'Argence font bien moins que la moyenne nationale qui est de 249 kilos par habitant (+ 80kg).

- Chaque administré de la Terre d'Argence a jeté, en moyenne 12 kilos de plus dans le sac noir qu'en 2020, et 23 kg de moins qu'en 2019.

- Augmentation des tonnages des OM s'explique par les périodes de confinement de la population qui a plus consommé à domicile (repas ; course en ligne ; travaux et rangement du domicile).

779 tonnes ont été collectées en 2021 sur les différents points d'apports volontaires du territoire. C'est 36 tonnes de plus qu'en 2020 (743) et 111 tonnes de plus qu'en 2019 (668). Les derniers chiffres de l'ADEME sont éloquents. En moyenne, un français « produit » 50 kilos par an avec les bouteilles et les contenants alimentaires notamment. Sur le territoire de la CCBTA, **24,83 kilos ont été évacués vers les colonnes « vertes »** prévues à cet effet. On peut donc considérer qu'à l'échelle de nos cinq communes (sur une base de 25,17 kilos supplémentaires par personne), **il manque de 789,48 tonnes qui finissent invariablement dans le sac noir**. Outre le côté écologique, avec un matériau recyclable à l'infini, les coûts représentent une petite fortune à l'échelle de notre territoire.

Les habitants du territoire ont fait mieux que les années précédentes (**779t en 2021**, 743t en 2020 et 668t en 2019) mais le chemin est encore long.

Objectif : 0 verre dans les sacs noir

Valorisation du verre

Le verre est collecté dans les colonnes puis envoyé dans une usine de recyclage où il est broyé, puis transformé en calcin (petits débris de verre). Il est ensuite chauffé à très haute température (1000°C) avant d'être moulé pour faire de nouvelles bouteilles.

L'utilisation du verre recyclé permet d'économiser de la matière première (sable) et de limiter les besoins en énergie pour la fonte du verre (1000°C au lieu de 1500°C pour le process normal).

Le verre est ainsi recyclable indéfiniment.

Chiffres clés

Les frais de traitement liés aux ordures ménagères sont facturés 92,64 € la tonne par le SITOM et 154,04 € par SRE.

En 2021

Traitement du verre à la tonne : 0 €

Coût du transport à la tonne : 43,50 € Ht

Valorisation moyenne du verre : 22€

La Valorisation du verre à permis une recette de **19 149,58 €**

Grâce aux 779t triées par les habitants, la collectivité a pu économiser **96 092,94 € ht**, (soit 2,11% de la TEOM)

Le « manque à gagner » reste encore de l'ordre de **97 394,69 € ttc** (soit 2,14% de la TEOM).

Evolution du verre

	2020	2021
Tonnage	743	779
Traitement	21 910,75	0
Transport	32 320,05	35 748,31

A retenir

En moyenne 1 tonne de verre déposée dans un conteneur à verre rapporte 22 € à la collectivité.

1 tonne de verre déposée hors conteneur à verre coûte 123,34 € à la collectivité



Le papier

199 tonnes de papier ont été collectées dans les colonnes dédiées sur l'ensemble de nos cinq communes en 2021, soit 30 tonnes de moins qu'en 2020 et 107,7 tonnes de moins qu'en 2019. On observe, qu'au mieux, on retrouve journaux, revues et magazines dans les sacs de tri sélectif. La grande majorité d'entre eux échouent encore, hélas, au milieu des ordures ménagères. **En ce qui concerne notre territoire, nous sommes 6,34 kilos par administré sur l'année civile pour le papier.** Les derniers chiffres en France (2020) annoncent un total de 18 kilos par habitant.

Valorisation du papier

La quasi-totalité des papiers sont recyclables.

Une fois collectés et triés, les papiers usagés redeviennent, par l'effet d'une opération de régénération, une matière neuve qui redonne des produits neufs. Ainsi le journal redeviendra journal. Selon la qualité du tri, le papier peut être recyclé de 3 à 7 fois et être transformé en nouvelles feuilles, en papier hygiénique ou encore en matériaux d'isolation.

La boucle du recyclage apporte un bénéfice énergétique en permettant d'éviter des opérations consommatrices d'énergie. En réutilisant plusieurs fois la fibre, le recyclage permet d'éviter des opérations d'énergie dans le process de fabrication du papier.

En France, la fabrication de la pâte à papier est issues pour moitié de bois (coupes d'entretien des forêts) et pour moitié de Papiers et Cartons à Recycler.

Chiffres clés

Les frais de traitement liés aux ordures ménagères sont facturés 92,64 € la tonne par le SITOM et 154,04 € par SRE.

En 2021

Traitement du papier à la tonne : 28,72 € Ht

Coût du transport à la tonne : 45,50 € Ht

Valorisation moyenne du papier : 29,63€

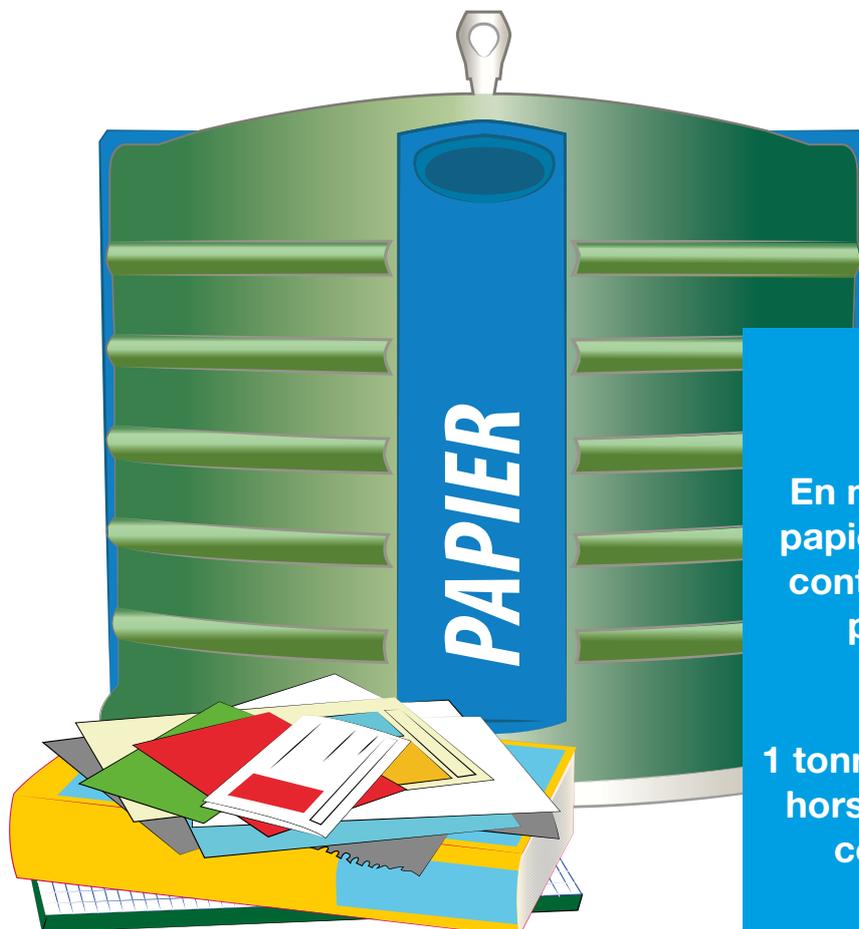
La Valorisation du papier à permis une recette de **5 896,37 €**

Grâce aux 199t triées par les habitants, la collectivité a pu économiser **21 945,72 € ht**, (soit 0,5% de la TEOM)

Le « manque à gagner » reste encore de l'ordre de **39 494,10 € ttc** (soit 0,87% de la TEOM).

Evolution du Papier

	2020	2021
Tonnage	229	199
Traitement	26 344 4	5046,79
Transport	10 419,51	9 552



A retenir

En moyenne 1 tonne de papier déposée dans un conteneur à papier rapporte 29,63 € à la collectivité.

1 tonne de papier déposée hors conteneur à papier coûte 123,34 € à la collectivité

Le textile

37 points d'apports volontaires destinés au recyclage des textiles sont disséminés sur le territoire de la CCBTA. La société Philtex and Recycling gère directement la pose et l'enlèvement dans ces colonnes dédiées. La CCBTA n'est de fait pas impactée financièrement dans ces opérations.

103 tonnes ont été collectées en 2021 contre 100,85 tonnes en 2020 et 97,444 tonnes en 2019 sur l'ensemble du territoire.

Il faut également noter que ces colonnes sont encore aujourd'hui trop souvent vandalisées ou dérobées, ce qui influe naturellement sur les tonnages potentiels. Des particuliers font également le choix de se déplacer vers des ressourceries ou associations humanitaires.

Valorisation du textile

Différentes formes de valorisation des textiles usagés existent :

- La réutilisation pour un usage identique à leur première utilisation, ainsi les textiles en bon état (ou facilement réparables) sont remis en vente à prix minime dans les friperies (**Le Hangar 250 avenue Clément Ader 30320 Marguerittes**), ceux non vendables sont exportés vers les pays en voie de développement.
- Le recyclage en boucle fermée qui consiste à refaire des articles textiles à partir de textiles recyclés ;
- Le recyclage en boucle ouverte qui consiste à développer de nouveaux produits grâce à la matière textile (isolants, chiffons pour l'essuyage industriel) ;

Le recours au recyclage économise la ressource en coton, ou pétrole (fibres synthétiques) mais économise une grande consommation d'eau (champs de coton, lavage des fibres...) ainsi qu'une grande quantité de pesticide.

Chiffres clés

Les frais de traitement liés aux ordures ménagères sont facturés 92,64 € la tonne par le SITOM et 154,04 € par SRE.

En 2021

Traitement du textile à la tonne : 0 € Ht

Coût du transport à la tonne : 0 € Ht

Grâce aux 103t triées par les habitants, la collectivité a pu économiser **12 431,68€ ht**, (soit 0,27% de la TEOM)

	2020	2021
Tonnage	100,85	103
Traitement	0	0
Transport	0	0



3,29 kg/ hab.
collectés sur le territoire.
3,17 kg en 2020

A retenir

Selon l'ADEME, 90% des textiles usagés, linge de maison usagé et chaussures usagées mis sur le marché en France ne sont hélas pas collectés et se retrouvent régulièrement dans le sac noir. Comme tous les ans, il est bon de rappeler que sans ces filières spécialisées, l'élimination de ces déchets spécifiques coûterait cinq à six fois plus cher à la collectivité.

La propreté urbaine

enlèvement de graffitis
capture de pigeons
encombrants hors déchèterie
Déchets de Balayage



Enlèvement de graffitis

La société Ciel Vert est mandatée par la CCBTA pour procéder à l'enlèvement de graffitis par hydro gommage et aérogommage sur le territoire.

Les communes avisent la brigade « Environnement et incivilités » afin de procéder au nettoyage.

297,5 m² (13,42% de surface en plus qu'en 2020 (222 m²)) ont été traités pour un montant de 3909,42 € TTC, soit 13,14€ le mètre carré traité.

Capture de pigeons

En 2021 ECO nuisible a capturé 766 pigeons.
coût de l'opération sur l'année : 13 200 euros.

Cela permet de réduire les déjections des pigeons dans nos communes qui dégradent toitures, véhicules, voiries, places...

Les pigeons ont été relâchés dans des zones protégées hors territoire de la CCBTA



Encombrants hors déchèterie

1151 appels téléphoniques ont été enregistrés en 2021 au siège de la CCBTA. Le chiffre, en hausse par rapport à l'année précédente (1033 en 2020), ne doit hélas pas occulter le fait que les équipes sont toujours autant sollicitées pour évacuer des centaines de mètres cubes qui souillent les espaces publics. Malgré le soutien logistique (prise de rendez-vous pour faire enlever ses déchets non ménagers ou quatre déchèteries implantées sur le territoire, totalement gratuites pour les particuliers), force est de constater que le problème des dépôts sauvages reste récurrent sur le territoire. Les équipes dévolues à cette activité ramassent à minima 12 m³ de déchets non ménagers tous les jours de la semaine.



253 t

de déchets de balayage
récoltés sur les 5 communes en 2021
contre 204,71t en 2020 (+ 48,29 t)

Quai de
transfert
ordures
ménagères



Le calcul de redevance pour l'année 2021 se décompose comme suit :

Le coût est calculé en prenant en compte le coût total des déchets ménagers sur l'année -1 soit 2020, en déduisant les dépenses liées aux déchèteries, les recettes de valorisation des matériaux et les autres recettes diverses liées aux déchets ménagers. En tenant compte de ces paramètres, le coût 2021 s'élève à 2 945 185,22 € pour 9986 tonnes d'ordures ménagères collectées, soit un coût à la tonne de 294,93 €.

Le coût au litre est fixé par la délibération du 15 février 2021 pour 2021.

Coût 2021 : 294,93 euros/tonne

Densité OM : 0,15 kg/litre (données ADEME) : 1 tonne équivaut à 6666,66 litres.

Coût au litre : 0,0432 euros

Non facturation des volumes collectés au titre du tri sélectif, afin d'inciter les usagers du service à trier davantage.

Base de facturation : 47 semaines par an sauf établissements scolaires (36 semaines) et camping (8 semaines).

Les recettes

56 entreprises ont été assujetties à la redevance spéciale sur le territoire de la Terre d'Argence en 2021.

Recette de 66 189,71€



Outre ses missions quotidiennes de collecte et de propreté urbaine, le service Environnement de la CCBTA gère également directement la distribution de sacs de tri sélectif à l'ensemble des administrés du territoire. Cette année encore, les agents ont organisé durant six semaines des permanences dans toutes les communes pour fournir la dotation. 7751 foyers ont ainsi été servis durant la campagne.

Le magazine « Feuilles d'Argence » consacre une large place aux actions mises en place dans chacun de ses numéros. En 2021, le tri, le gaspillage, la propreté urbaine ont trouvé un large écho à l'intérieur de ses pages.

Tout au long de l'année, le service Environnement de la CCBTA communique largement sur ses actions, qu'elles soient pérennes ou ponctuelles. Ainsi, il utilise les supports de communications classiques (presse quotidienne régionale, site internet de la CCBTA et réseaux sociaux) pour aviser les administrés de tout changement de tournées par exemple. S'appuyant sur le service Communication, il réalise en interne tous documents relatifs (flyers de prévention, cartes, informations ciblées...)

Total des apports :

5853,1t

(5106,43t en 2020)

Compactage :

23 562€ ttc

204 compactage dans l'année.

En 2020, 184 compactages pour 21 252 €



le compactage trouve tout son intérêt avec le développement du tri. De cette façon les camion-bennes roulent avec un chargement optimisé, et ne se déplacent plus avec une tonnage trop faible par rapport à leur capacité. Cela limite aussi le nombre de trajets et les problèmes qui en découlent (pollution, consommation de carburant, encombrement des routes).

- **Déchets verts : gain de 40% à 60% de volume**
- **Encombrants : gain de 40 à 50 % de volume**
- **Cartons : gain de 60 à 70 % de volume**
- **Bois : gain de 40 à 50% de volume**
- **Ferrailles : gain de 40 à 50 % de volume**

Apport en tonnes 2021

Bois	2020	2021
Tonnage	547,62	509,3
Traitement TTC	43 330,43	40 674,48
Transport TTC	6 067,20	5 159,20

Encombrants	2020	2021
Tonnage	963,52	1 081,78
Traitement TTC	134 179,80	164 218,47
Transport TTC	10 780,33	11 554,84

Plâtre	2020	2021
Tonnage	101,74	156,06
Traitement TTC	10 761,47	16 543,35
Transport TTC	496,84	650,77

Gravats	2020	2021
Tonnage	1 243,82	1 699,80
Traitement TTC	9 448,05	12 893,75
Transport TTC	5 343,03	6 561,22

Ferrailles	2020	2021
Tonnage	169,89	151,83
Traitement TTC	0	0
Transport TTC	2 111,71	1 719,89
Recette TTC	22 428,47	35 856,17

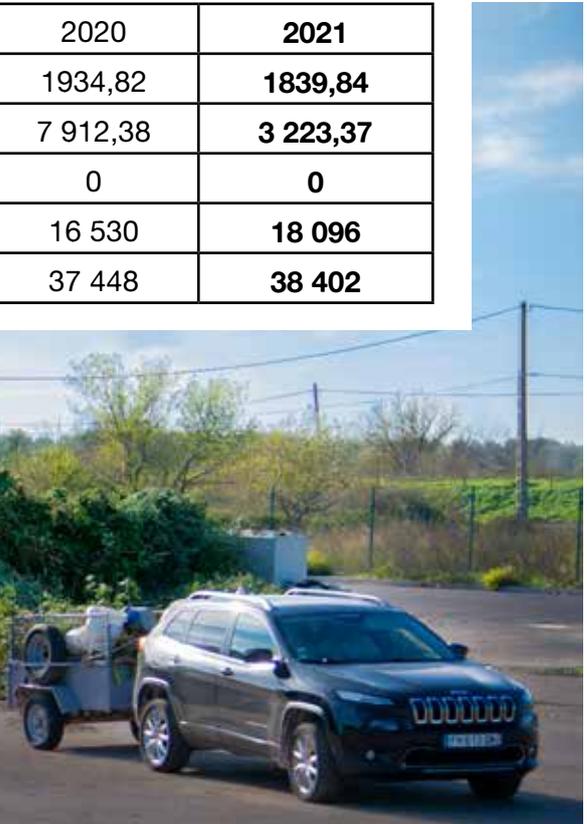
Cartons	2020	2021
Tonnage	94,14	136,90
Traitement TTC	13 421,72	4 548,81
Transport TTC	962,40	1 343,22
Recette TTC	286,24	14 103,43



Meubles (mis en place 10/2020)	2020	2021
Tonnage	52,88	277,59
Traitement	0	0
Transport	0	0



Déchets verts	2020	2021
Tonnage	1934,82	1839,84
Traitement TTC	7 912,38	3 223,37
Transport TTC	0	0
Poussage TTC	16 530	18 096
Broyage TTC	37 448	38 402



Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Beaucaire

En hiver / Lundi au samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h30; Dimanche 9h à 12h
En juillet / Août / Lundi au samedi 8h30 à 12h et 15h à 18h30 Dimanche 9h à 12h

Apport en tonnes 2021

Total des apports :
3033,66t
 (2284,44t en 2020)

Compactage :
11 550€ ttc
 100 compactage dans
 l'année. En 2020, 95 com-
 pactage pour 10 972,25 €

Bois	2020	2021
Tonnage	223,20	221,54
Traitement TTC	21 152,73	19 866,60
Transport TTC	7 396,40	8 882,5

Encombrants	2020	2021
Tonnage	424,66	450,3
Traitement TTC	42 869,63	53 530,40
Transport TTC	10 693,10	10 733,06

Plâtre	2020	2021
Tonnage	54,66	54,41
Traitement TTC	5 382,37	6 101,89
Transport TTC	962,50	1 042,49

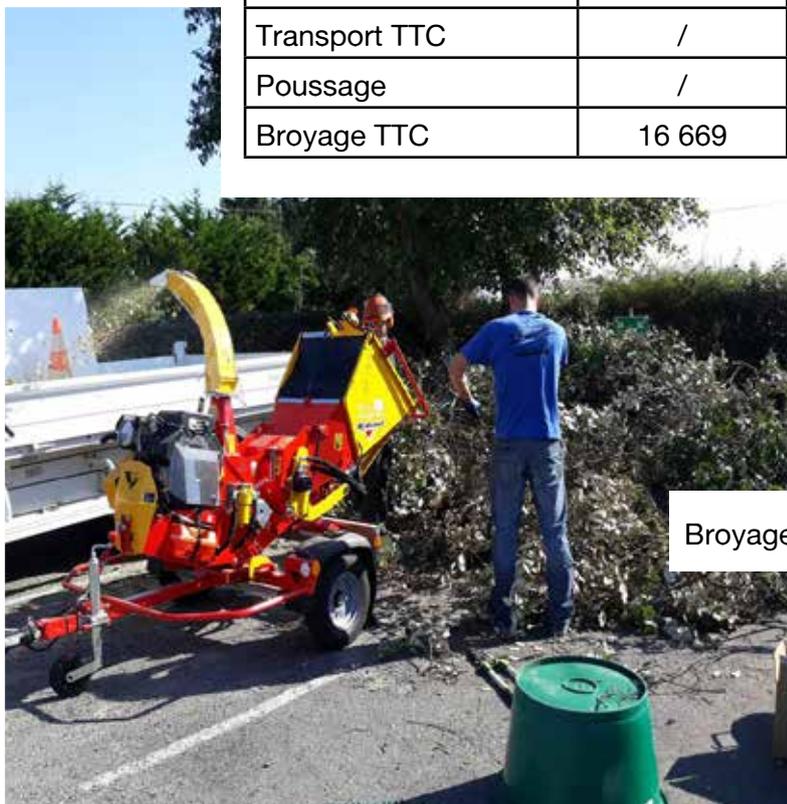
Gravats	2020	2021
Tonnage	499,78	645,18
Traitement TTC	5 342,27	6 827,06
Transport TTC	6 817,27	9 258,33

Ferrailles	2020	2021
Tonnage	96,46	91,14
Traitement TTC	0	0
Transport TTC	3 500,20	3 493,39
Recette TTC	11 838,63	20 007,96

Cartons	2020	2021
Tonnage	44,62	57,96
Traitement TTC	1 755,87	2326,67
Transport TTC	962,50	1 234,54
Recette	/	/



Déchets verts	2020	2021
Tonnage	941,60	1 365,64
Traitement TTC	8 438,96	2 257,66
Transport TTC	/	/
Poussage	/	/
Broyage TTC	16 669	35 860



Broyage des déchets verts

Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Bellegarde

En hiver : Mardi, mercredi et jeudi : 14h à 17h30; Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et 14h à 17h30 Dimanche 9h à 12h
En juillet / Août : Mardi, mercredi et jeudi : 15h à 18h30 Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et 15h à 18h30

Total des apports :

666,88t

(785,62t en 2020)

Compactage :

6 121,5€ ttc

53 compactage dans l'année.

En 2020, 50 compactage pour 5 775 €

Bois	2020	2021
Tonnage	112,64	110,38
Traitement TTC	10 663,35	9 898,33
Transport TTC	5 296,5	5 386,54

Encombrants	2020	2021
Tonnage	122,62	146,46
Traitement TTC	11 913,84	15 310,98
Transport TTC	5 432,9	7 972,78

Plâtre	2020	2021
Tonnage	16,20	19,64
Traitement TTC	1 682,11	2 437,73
Transport TTC	391,48	500,62

Gravats	2020	2021
Tonnage	218,66	268,65
Traitement TTC	2 336,26	2 851,25
Transport TTC	4 709,10	5 805,52

Ferrailles	2020	2021
Tonnage	16,86	13,41
Traitement TTC	0	0
Transport TTC	862,40	734,33
Recette TTC	2 069,22	6 702,98

Cartons	2020	2021
Tonnage	15,88	19,66
Traitement TTC	624,90	862,42
Transport TTC	1 601,60	1 468,60
Recette	/	/

Déchets verts	2020	2021
Tonnage	282,76	88,68
Traitement TTC	11 373,70	2 380,10
Transport	/	9 542,87
Poussage	/	/
Broyage	/	/



Poussage des déchets verts

Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Fourques

En hiver : Lundi 8h30 à 12h / Mercredi 8h30 à 12h / Vendredi 14h à 17h30 Samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h30 / Dimanche 9h à 12h

En juillet / Août : Lundi 8h30 à 12h / Mercredi 8h30 à 12h / Vendredi 15h à 18h30 / Samedi 8h30 à 12h et 15h à 18h30

Total des apports :

339,66t

(471,46t en 2020)

Apport en tonnes 2021

Compactage :

6 121,5€ ttc

53 compactage dans l'année.

En 2020, 49 compactage pour 5 659,5 €

Bois	2020	2021
Tonnage	62,18	57,56
Traitement TTC	5 879,85	5 161,69
Transport TTC	2 505,80	2 492,29

Encombrants	2020	2021
Tonnage	82,98	85,96
Traitement TTC	10 275,55	9 629,07
Transport TTC	3 822,50	3 589,88

Plâtre	2020	2021
Tonnage	9,56	11,18
Traitement TTC	993,74	1243,77
Transport TTC	467,50	464,19

Gravats	2020	2021
Tonnage	140,42	113,06
Traitement TTC	1 498,03	1204,70
Transport TTC	2 772	3 037,92

Ferrailles	2020	2021
Tonnage	28,56	21,56
Traitement TTC	0	0
Transport TTC	993,30	848,17
Recette	3505,16	3936,64

Cartons	2020	2021
Tonnage	9,16	13,82
Traitement TTC	360,46	558,29
Transport TTC	588,5	585,55
Recette	/	/



Déchets verts	2020	2021
Tonnage	138,60	46,52
Traitement TTC	5 334,82	1 248,55
Transport	/	3 544,43
Poussage	/	/
Broyage	/	/

Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Vallabrègues

En hiver : Lundi 14h à 17h30. Mercredi 14h à 17h30. Samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h30
En juillet / Août : Lundi 15h à 18h30. Mercredi 15h à 18h30. Samedi 8h30 à 12h et 15h à 18h30

Les déchèteries

Tonnage toutes déchèteries confondues

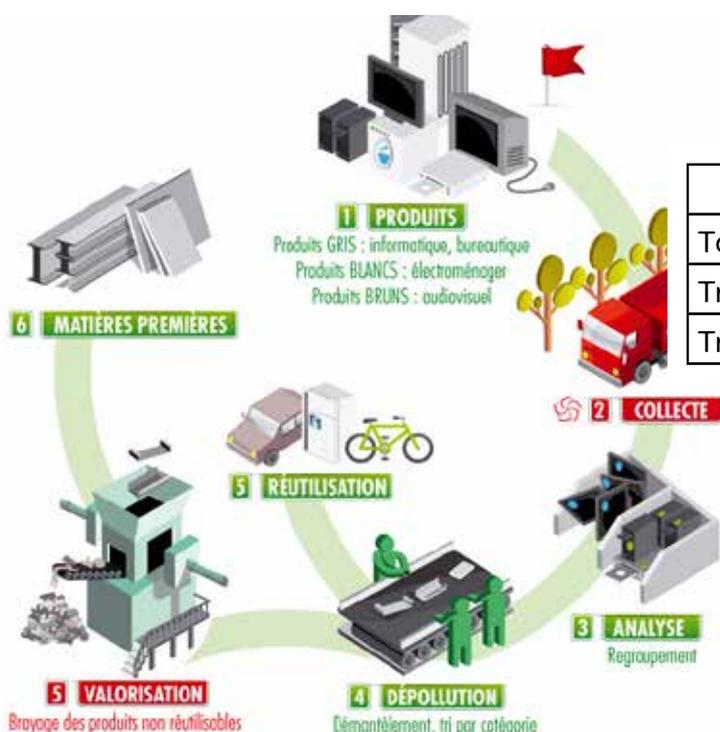
Total des apports :
9853,3t
 (8650,25t en 2020)

Apport en tonnes 2021
 hors déchets D3E et déchets ménagers spéciaux

	2020	2021
Tonnage	8650,25	9853,30
Traitement TTC	374 197,04	390 602,99
Transport TTC	89 983,57	113 064,36
Broyage TTC	54 117	74 962
Poussage TTC	16 530	18 096
Compactage TTC	43 658,75	47 355

Coût global
643 380,35 ttc (578 486,36 € ttc en 2020).

Tonnage toutes déchèteries confondues Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)



	2020	2021
Tonnage	8650,25	9853,3
Traitement TTC	/	/
Transport TTC	/	/

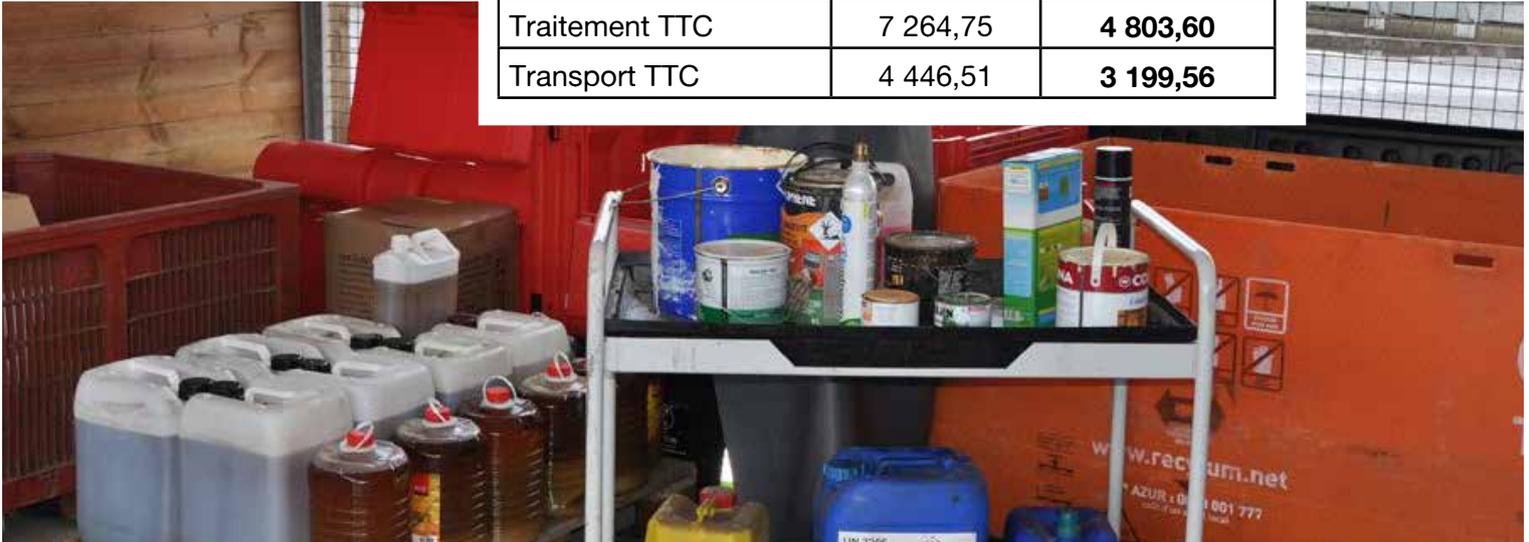
Les déchèteries

Tonnage toutes déchèteries confondues
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

Total des apports :
18,13t
(22,76t en 2020)

Apport en tonnes 2021 des DMS

	2020	2021
Tonnage	22,76	18,13
Traitement TTC	7 264,75	4 803,60
Transport TTC	4 446,51	3 199,56



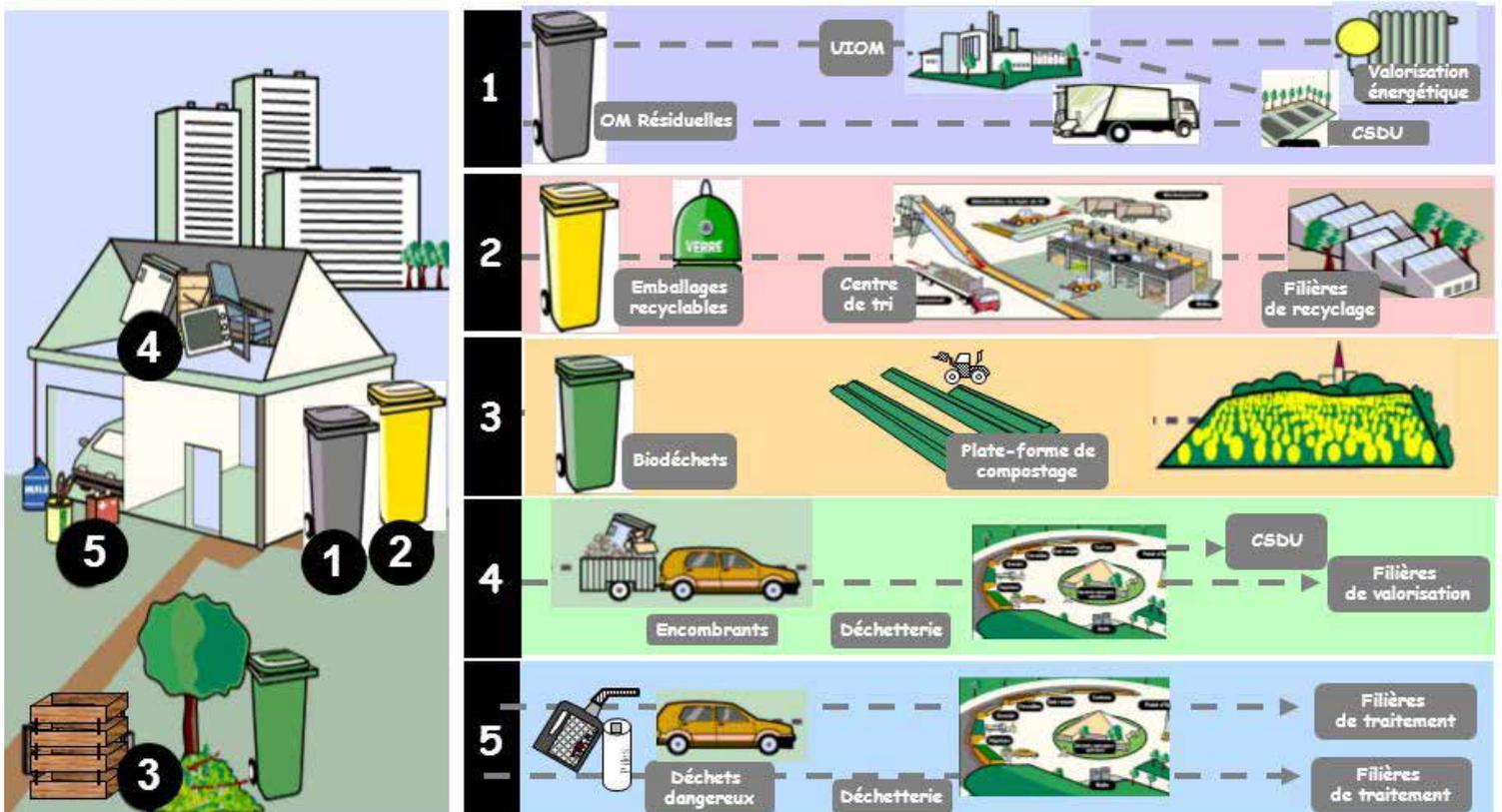
Recycler c'est valoriser

Déchets des ménages

Collecte

Traitement

Débouchés





CCBTA
1, avenue de la Croix blanche
30300 Beaucaire - Tél 04 66 59 54 54
www.laterredargence.fr